

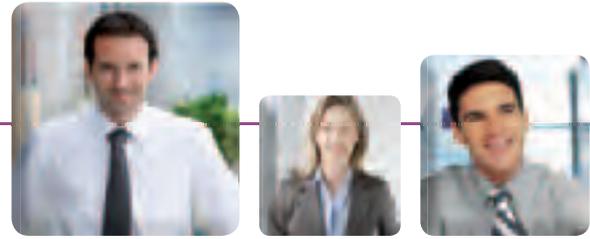


GROUPE CM5-CIC
COMPTES CONSOLIDÉS 2010





CM5-CIC



Crédit Mutuel
Centre Est Europe,
Sud-Est,
Ile-de-France,
Savoie-Mont Blanc,
Midi-Atlantique
et CIC

Comptes consolidés 2010

Chiffres clés	2
Rapport de gestion consolidé	5
Rapport sur les risques	18
Etats financiers consolidés	43
Notes annexes aux comptes consolidés	52
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	117

Chiffres clés



Les chiffres clés

(en millions d'euros)

◆ Chiffres consolidés au 31 décembre 2010

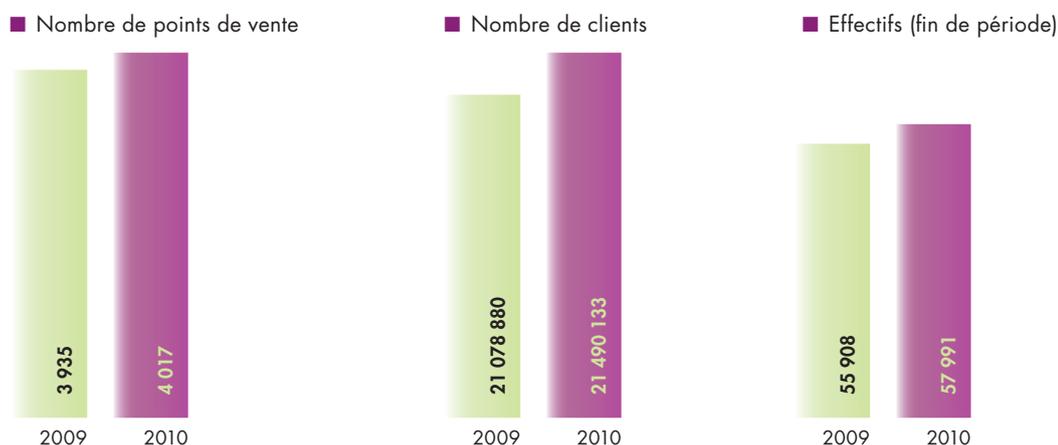
	2010	2009	Variation en euros	Variation en %
Activité				
Total du bilan	434 262	434 298	- 36	0,0
Crédits à la clientèle ¹	229 304	218 017	11 288	5,2
Capitaux gérés et conservés ²	430 390	400 832	29 558	7,4
– dont dépôts de la clientèle ²	154 477	138 602	15 875	11,5
– dont épargne assurance	61 345	56 662	4 683	8,3
Capitaux propres				
Capitaux propres comptables et TSS	25 527	23 468	2 059	8,8
Ratio tier one	10,8 %	10,0 %		
Effectifs fin de période ³	57 991	55 908		
Nombre de points de vente	4 017	3 935		
Nombre de clients	21 490 133	21 078 880		
Compte de résultat consolidé				
Produit net bancaire	10 889	10 122		
Frais généraux	- 6 356	- 5 949		
Résultat brut d'exploitation	4 533	4 174		
Coût du risque	- 1 305	- 1 987		
Résultat d'exploitation	3 228	2 187		
Gains/pertes nets sur autres actifs et mise en équivalence	- 3	- 83		
Résultat avant impôts	3 225	2 103		
Impôts sur le résultat	- 884	- 668		
Résultat net comptable	2 341	1 435		
Résultat net part du groupe	1 961	1 194		

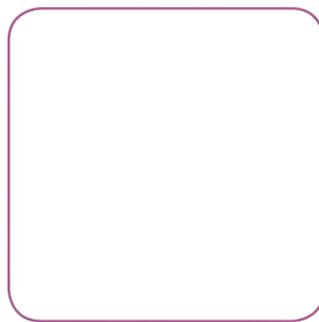
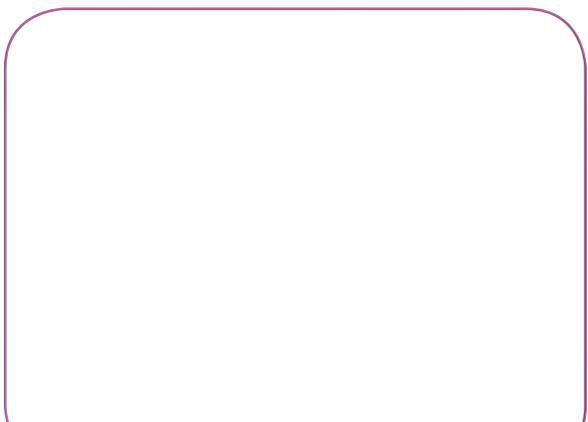
Chiffres consolidés des Caisses du Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc et Midi-Atlantique, de leur Caisse fédérale commune, de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et de ses principales filiales : ACM, BECM, informatique... y compris CIC, Targobank (ex-Citibank Allemagne), Cofidis, BPH.

1. Y compris le crédit-bail.

2. Les émissions de la SFEF ne sont pas prises en compte dans les dépôts de la clientèle.

3. Effectifs des entités sous contrôle du groupe.





Rapport de gestion



□ 2010 : la crise accélère le déplacement du centre de gravité de l'économie mondiale

L'effondrement des établissements distribuant des crédits *subprime* aux Etats-Unis aura signé en 2007 le début de la crise actuelle, marquant la fin d'une construction hasardeuse fondée sur un déséquilibre croissant entre la surabondance d'épargne des pays émergents alimentant une bulle immobilière américaine, elle-même assise sur des taux bas et un endettement excessif.

Le retournement du marché immobilier américain s'est ensuite transformé en crise bancaire par le canal de produits financiers adossés à des risques sur crédits hypothécaires. Au-delà de la menace sur la solvabilité du système bancaire, la prolifération de ces instruments a fait perdre la traçabilité du risque, suscitant une perte de confiance généralisée sur les marchés de refinancement qui n'a toujours pas été retrouvée. La crise bancaire n'est ainsi que le révélateur de déséquilibres macroéconomiques profonds. Afin d'éviter de basculer dans le scénario de la grande dépression de 1929, les Etats ont ensuite pris des mesures de soutien massif de la demande avec des plans de relance budgétaire et des injections considérables de liquidités par les banques centrales. Cette politique a creusé les déficits publics à des niveaux inégalés, faisant naître une nouvelle forme de crise en 2010 sur les marchés de la dette souveraine en Europe.

La Grèce a frôlé la banqueroute au printemps 2010 après avoir révélé l'ampleur longtemps masquée de son déficit budgétaire, obligeant les Etats de la zone euro et le FMI à intervenir sous forme de prêts bilatéraux en contrepartie d'un plan de redressement sévère. En octobre, ce fut au tour de l'Irlande de connaître la défiance des marchés, avec comme issue un dispositif de sauvetage similaire à celui de la Grèce. Les craintes de vivre un effet domino qui menacerait d'autres Etats européens affaiblis par la crise, comme le Portugal, l'Espagne, voire même la Belgique, l'Italie ou le Royaume-Uni, n'est toujours pas écarté et fragilise l'Union européenne au point de remettre en cause la viabilité de la monnaie commune sous sa forme actuelle.

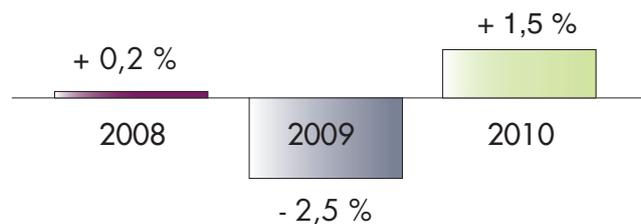
Dans ce morne paysage européen, seule l'Allemagne a fait figure d'exception. Son économie a pleinement profité du rebond du commerce mondial avec une croissance de 3,3 % de son PIB. Après dix années de réformes structurelles drastiques, exclusivement orientées vers l'amélioration de la compétitivité économique, la République fédérale a recueilli le fruit de ses efforts, permettant au chômage d'atteindre son plus bas niveau depuis la réunification, en passant sous la barre symbolique des trois millions de chômeurs.

Alors que la croissance des pays en zone euro atteignait péniblement 1,7 % en 2010, les pays émergents affichaient dans un même temps une progression globale de 7,1 %, avec à leur tête le trio constitué de la Chine, l'Inde et le Brésil. Signe supplémentaire du basculement du centre de gravité de l'économie, la Chine est devenue officiellement à l'été dernier la seconde économie mondiale en dépassant le Japon. Avec d'immenses marchés intérieurs qui prennent progressivement le relais de la demande extérieure, les pays émergents ont réduit leur dépendance vis-à-vis des anciennes puissances économiques dominantes.

La France a connu de vives tensions sociales en 2010, sur fond de réforme des retraites et un taux de chômage proche de 10 %. Avec une dette publique s'élevant à près de 1 600 milliards d'euros (soit 83 % du PIB) et un déficit budgétaire de 7,7 %, la France en est désormais réduite à défendre la qualité de sa signature d'emprunteur sur les marchés.

En incapacité de réduire significativement le poids des dépenses publiques, l'Etat français a choisi d'augmenter les prélèvements obligatoires par un rabotage des dispositifs fiscaux dérogatoires. Cependant, le risque d'un emballement à terme de la dette française n'est toujours pas écarté, faute de réformes structurelles.

■ Croissance du PIB en France



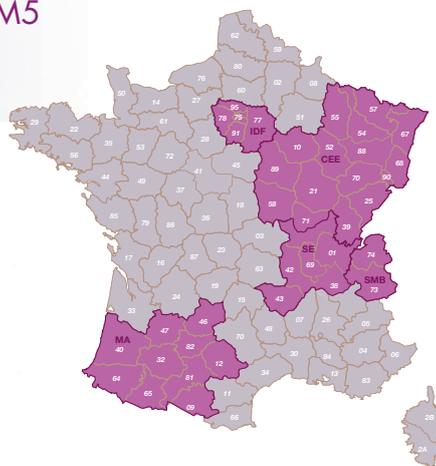
□ Secteur financier : des réformes à venir paradoxales ?

Les excès de l'industrie financière ayant été désignés comme l'un des facteurs de la crise, le G20 a demandé au Comité de Bâle (organe informel réunissant banques centrales et régulateurs des principaux pays industrialisés) des propositions visant à établir un cadre prudentiel et réglementaire plus robuste pour le secteur bancaire. Ces travaux ont débouché sur un ensemble de dispositions dites "Bâle III", dont les effets pourraient être paradoxalement à l'opposé de l'objectif recherché. Ces mesures devraient être progressivement introduites pour être pleinement appliquées à partir de 2019.

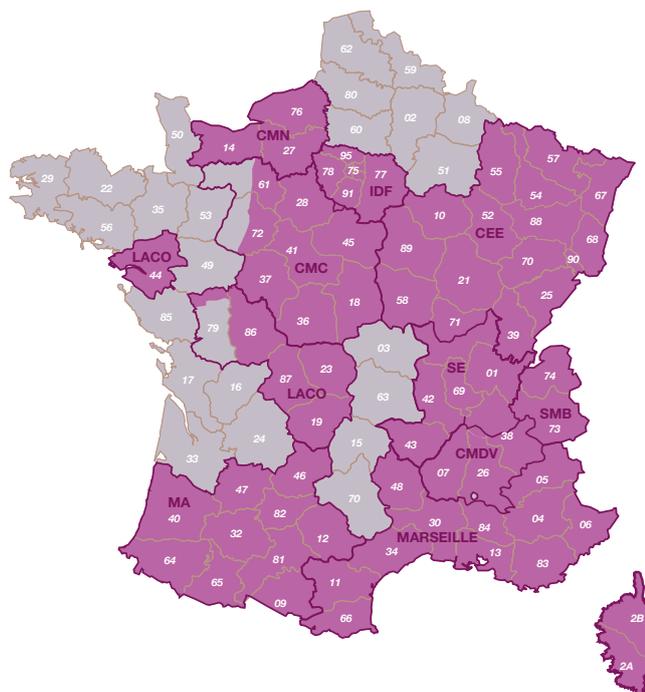
Ces réformes se focalisent en premier lieu sur des exigences de fonds propres renforcées par rapport aux accords actuels de Bâle II. Cependant, force est de constater que les établissements de crédit défaillants durant la dernière crise affichaient souvent les ratios de capitalisation parmi les plus élevés de la place. L'apport réel d'une telle mesure demeure ainsi relativisé par l'observation des faits passés.

Autre contradiction du projet Bâle III : la "bancassurance" sera fortement découragée par des pénalités de fonds propres, alors même que la diversification et la

CM5



CM10



complémentarité économiques qu'elle procure améliorent la stabilité de l'ensemble. La solidité durant la dernière crise du Crédit Mutuel-CIC, pionnier historique du concept de bancassurance, en est la meilleure illustration. A l'opposé, le Comité de Bâle veut implicitement promouvoir un modèle de développement bancaire selon une pensée unique, largement influencée par des archétypes anglo-saxons pourtant à l'origine de la crise financière.

En effet, ces travers se retrouvent dans les nouveaux ratios d'effet levier et de liquidités proposés par Bâle III, qui pénaliseront en premier lieu les banques opérant dans des économies où l'intermédiation prédomine sur les financements de marchés, à l'image du continent européen. Les autorités européennes veulent ainsi transposer une réglementation largement inspirée de conceptions économiques nord-américaines, alors même que les Etats-Unis ne s'appliquent toujours pas pleinement à eux-mêmes les accords de Bâle II, sauf à une minorité d'établissements.

Les banques européennes et françaises vont ainsi être confrontées à un coût de financement plus élevé, avec des contraintes en fonds propres plus lourdes. Ces facteurs vont implicitement les inciter à déléster de leur bilan les crédits accordés, rétablissant la césure entre origination du crédit et risque de crédit. Cette situation rejoindra les mécanismes américains à l'origine d'une partie de la crise financière avec la titrisation des *subprime* et le *shadow banking* en véhicules de titrisation. Aussi, toutes les réformes en cours d'élaboration semblent-elles refléter exclusivement un modèle d'inspiration anglo-saxonne, qui contraste avec la faiblesse européenne quant à la défense de son modèle de fonctionnement bancaire.

Groupe Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique et CIC : solidité financière et développement

Une stratégie claire centrée sur la bancassurance de proximité, s'appuyant sur une structure en mouvement et des partenariats renforcés.

A l'abri des effets de mode qui agitent périodiquement le paysage bancaire, le Groupe CM5-CIC (devenu CM10-CIC en 2011) est resté fidèle aux lignes de force qui fondent sa stratégie au service de ses clients et sociétaires : la banque mutualiste, la banque de proximité, la banque technologique et la bancassurance. Leur pertinence est désormais reconnue au niveau international, le Crédit Mutuel ayant été désigné "banque de l'année 2010" en France par le magazine *The Banker*.

Loin d'être passéiste, cette fidélité dans la conduite de la stratégie s'oppose à l'immobilisme, avec une adaptation permanente à un environnement mouvant. Le Groupe a ainsi poursuivi sa politique de coopération et de partenariat, tant en France qu'à l'étranger.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc et Midi-Atlantique ont vu leur association s'enrichir en s'ouvrant à cinq nouvelles Fédérations : Centre, Normandie, Loire-Atlantique et Centre-Ouest, Méditerranée et Dauphiné-Vivarais. Les Caisses de Crédit Mutuel des dix Fédérations partagent désormais un même agrément d'exercice collectif à travers leur outil commun, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Ce nouveau volet de coopération permettra d'accélérer le développement du Crédit Mutuel dans des zones à fort potentiel, tout en dégagant de nouvelles synergies de coûts au bénéfice de chacun des partenaires.

A l'étranger, le partenariat entamé en 2008 avec le rachat du réseau français de Banco Popular Español (devenu depuis CIC Iberbanco) a été renforcé en 2010. Un nouvel établissement bancaire espagnol détenu à parité entre les deux partenaires a été créé, avec une couverture nationale de 123 agences et plus de 500 employés. Cette nouvelle banque pourrait avoir vocation à devenir acteur de la recomposition d'un marché ibérique, actuellement en pleine mutation. Le Crédit Mutuel-CIC est également devenu un actionnaire clé de Banco Popular en 2010, en prenant une participation de 5 % dans son capital.

Au Maroc, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) a contribué au développement de la BMCE Bank par un renforcement de ses fonds propres, portant sa participation à 25 % du capital. Elle permet d'accompagner la croissance de la BMCE Bank au Maroc (où 51 nouvelles agences ont été ouvertes en 2010) et en Afrique, avec la prise de contrôle de Bank of Africa par la BMCE. Ce développement s'appuie également sur le partenariat informatique noué entre la BMCE et Euro Information (filiale du Groupe CM5-CIC qui porte ses activités informatiques et technologiques) à travers une filiale commune.

□ Qualité de la relation clientèle et technologies de pointe

Au service des hommes et des entreprises des territoires qu'il occupe, le Crédit Mutuel place au premier plan la qualité de sa relation avec ses clients-sociétaires. Son modèle coopératif, sa fidélité aux valeurs de responsabilité et de solidarité trouvent leurs reflets dans plusieurs études d'opinion en 2010 : première banque (*ex aequo* avec sa filiale CIC) au podium de la relation-client Bearing Point TNS Sofres et banque préférée des Français au baromètre d'image Posternak Ipsos.

Cette qualité s'appuie sur des technologies de pointe opérées par Euro Information (EI) et ses filiales spécialisées au service du Groupe CM5-CIC et d'autres Fédérations de Crédit Mutuel. Les canaux de la relation entre banque et clients se sont multipliés : sur 862 millions d'opérations traitées par EI, seules 52 millions ont été initiées au guichet. Le canal internet poursuit sa progression (+ 16 %), confirmant l'intérêt des clients pour les démarches en ligne. De nouveaux canaux émergent, à l'image des smartphones, où le Groupe demeure leader technologique en distribuant l'application bancaire disponible sur la plus vaste gamme de systèmes d'exploitation en France.

Ce service personnalisé se retrouve aussi dans ses offres de télésurveillance résidentielle et professionnelle. EPS, filiale du Groupe, est le premier opérateur en France avec 30 % de part de marché et plus de 200 000 abonnés.

Après avoir été la première banque à proposer pour les commerçants le paiement sécurisé sur internet, la première banque française à tester le paiement sans contact par téléphone mobile et à expérimenter une carte bancaire sans contact, le Crédit Mutuel reste à la pointe en participant aux nouvelles expériences pilotes de paiement sans contact dans neuf villes françaises, qui devraient déboucher sur une prochaine offre commerciale.

Tous ces développements s'appuient sur une infrastructure technique en forte croissance : en trois ans, la capacité de stockage des données a progressé de 240 % et la puissance de calcul de plus de 70 %, permettant à notre Groupe de maintenir son avance technologique.

□ La BFCM, outil financier du Groupe

Dans un contexte financier difficile, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM), société holding du Groupe, a poursuivi sa stratégie de diversification des sources de financement en 2010. L'internationalisation de la plate-forme de refinancement a été étendue vers de nouvelles zones, notamment en Asie et en Amérique du Nord. Au total, 15,5 milliards de ressources à moyen et long termes ont été levées durant l'année, dont 9,4 milliards sur des durées supérieures à cinq ans.

Afin d'aborder sereinement les futures réformes prudentielles relatives à la liquidité, la BFCM procède à un allongement progressif de la durée de ses ressources. Onze nouvelles émissions obligataires ont été lancées en 2010 sous les deux signatures BFCM et CM-CIC Covered Bonds, filiale spécialisée de la BFCM émettrice d'obligations sécurisées. Cette dernière a pour objectif d'adopter en 2011 le nouveau statut de Société de Financement de l'Habitat (SFH), renforçant encore davantage l'attractivité de ses émissions pour les investisseurs.

L'assurance, moteur de développement du réseau et à l'international

Les compagnies d'assurances du Groupe, regroupées au sein du GACM (Groupe des Assurances du Crédit Mutuel), ont réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de 9,3 milliards d'euros, en hausse de 14 %, à comparer à une progression globale du marché français de l'assurance limitée à 4 %. Ces performances permettent au Crédit Mutuel-CIC de maintenir son rang de 1^{er} bancassureur français en assurances IARD et de 5^e en assurances vie. Au total, ce sont 21,9 millions de contrats qui sont portés par le GACM (+ 4,3 % par rapport à 2009), dont 9,7 en assurances de personnes, 9,4 en assurances de biens et 2,8 en assurances vie.

L'assurance est le second métier des réseaux du Crédit Mutuel et du CIC, permettant d'apporter une offre complète de prévoyance de qualité aux clients et sociétaires. S'appuyant sur cette expertise, le GACM a étendu son offre à l'international, notamment en Belgique et au Luxembourg avec ses filiales Partners Assurances, ICM Life et ICM Ré, ainsi qu'en Espagne avec RACC Seguros, compagnie détenue à 49 % avec comme partenaire le Royal Automobile Club de Catalogne.

Au Maroc, le GACM a approfondi ses liens avec la compagnie RMA Watanya en renforçant de 2 % sa participation pour l'établir à 22 % au total.

L'assurance porte également la marque du Groupe avec une politique d'innovation constante. Après avoir été les premières à offrir en France des services inédits tels que le règlement de sinistres par téléphone ou une garantie valeur à neuf sur véhicules de cinq ans, les ACM ont introduit dans leur gamme de contrats de nouveaux services aux assurés, tels qu'une garantie panne de cinq ans sur l'électroménager en MRH ou l'accès gratuit à la plate-forme de services à la personne Tranquil'Adom.

Eléments financiers consolidés

En application du règlement CE 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement CE 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2010.

Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 8 et leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Aucune norme non adoptée par l'Union européenne n'est appliquée. Les documents de synthèse sont présentés selon la recommandation CNC 2009-R.04.

L'ensemble des normes IAS/IFRS a été mis à jour le 3 novembre 2008 par le règlement 1126/2008 qui a remplacé le règlement 1725/2003. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm. Les informations relatives à la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 font l'objet d'un chapitre dédié du rapport annuel.

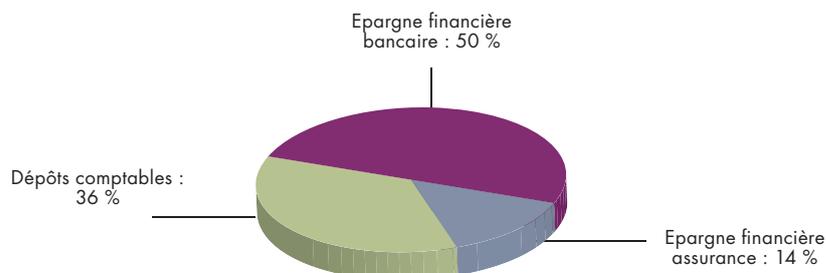
La collecte d'épargne

Au niveau des dépôts de la clientèle, le Groupe enregistre une croissance de 10,9 % (soit une hausse de 15,9 milliards d'euros) de l'encours en 2010, pour atteindre 154,5 milliards d'euros¹ (contre 138,6 milliards au 31 décembre 2009).

L'encours des dépôts comptables de la clientèle est composé : des comptes à terme pour 38,0 milliards (+ 35,7 %²) ; des livrets (+ 7,1 % pour le Livret bleu et le Livret A à 12,7 milliards, tandis que les autres livrets à 26,7 milliards restent stables) ; des comptes courants à 50,8 milliards (+ 5,8 %²) ; de l'épargne-logement à 16,6 milliards, qui enregistre une hausse de 7,8 %².

L'épargne assurance enregistre une progression de 8,3 %, portant ainsi l'encours de 56,7 milliards d'euros à fin 2009 à 61,3 milliards à fin 2010.

■ Capitaux gérés et conservés : 430,390 milliards d'euros

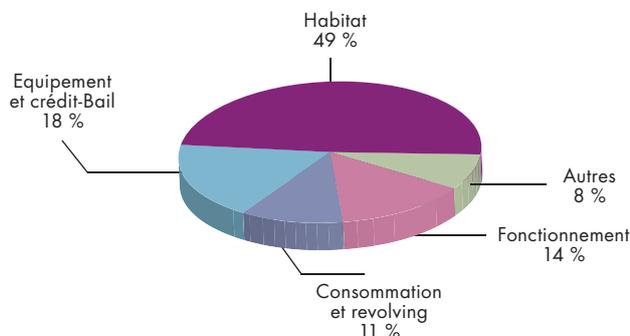


Crédits : poursuite de la progression

L'encours global des crédits à la clientèle est en hausse de 11,3 milliards d'euros (+ 4,7 %)², à 229,3 milliards.

Les crédits à l'habitat s'établissent à 115,5 milliards d'euros (+ 7,0 %) et constituent la moitié du total des crédits. Les crédits d'équipement atteignent 34,6 milliards (+ 10,6 %²) et l'encours des crédits à la consommation (stables en 2010) est de 26,2 milliards.

■ Crédits à la clientèle (encours bruts) : 236,560 milliards d'euros



1. Les dépôts SFEF ne sont pas pris en compte dans les dépôts clientèle, bien que la SFEF ne soit pas un établissement de crédit.

2. Evolution à période et périmètre constant.

□ Les résultats

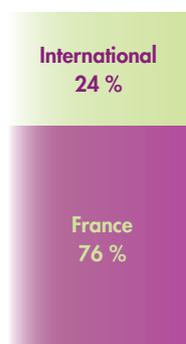
Le produit net bancaire global du Groupe augmente de 3,5 %¹ à 10,9 milliards d'euros au 31 décembre 2010 contre 10,1 milliards en 2009. Les frais de fonctionnement (6,4 milliards au 31 décembre 2010 contre 5,9 milliards à fin 2009) progressent de 2,5 % à périmètre constant. Le coût du risque s'élève à 1 305 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 1 987 millions en 2009 (- 38,2 %)¹. Le ratio du coût du risque total rapporté aux encours de crédits diminue pour s'établir à 0,54 % (contre 0,78 % à fin 2009) et le ratio de couverture global des créances douteuses est de 66,37 %. Le résultat net de 2010 atteint 2 341 millions d'euros contre 1 435 millions en 2009.

Les résultats de l'activité peuvent être synthétisés à travers les chiffres clés suivants :

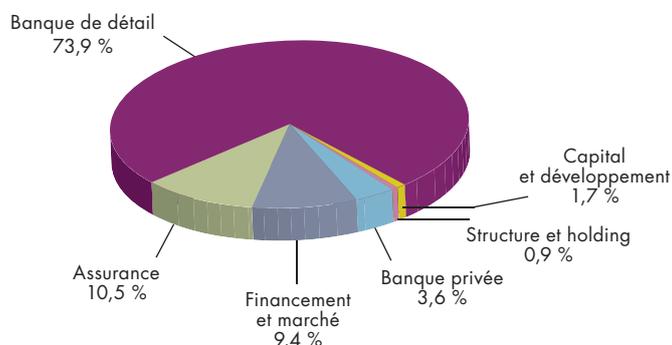
(en millions d'euros)

	2010	2009	Evolution à périmètre constant
Produit net bancaire	10 889	10 122	+ 3,5 %
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	- 6 356	- 5 949	+ 2,5 %
Résultat brut d'exploitation	4 533	4 174	+ 4,9 %
Résultat net consolidé	2 341	1 435	+ 60,4 %
Part du groupe	1 961	1 194	+ 62,6 %
Part des minoritaires	380	241	+ 50,3 %

■ Produit net bancaire par zone géographique



■ Produit net bancaire par métier avant élimination réciproque inter-activités



1. Evolution à période et périmètre constant.

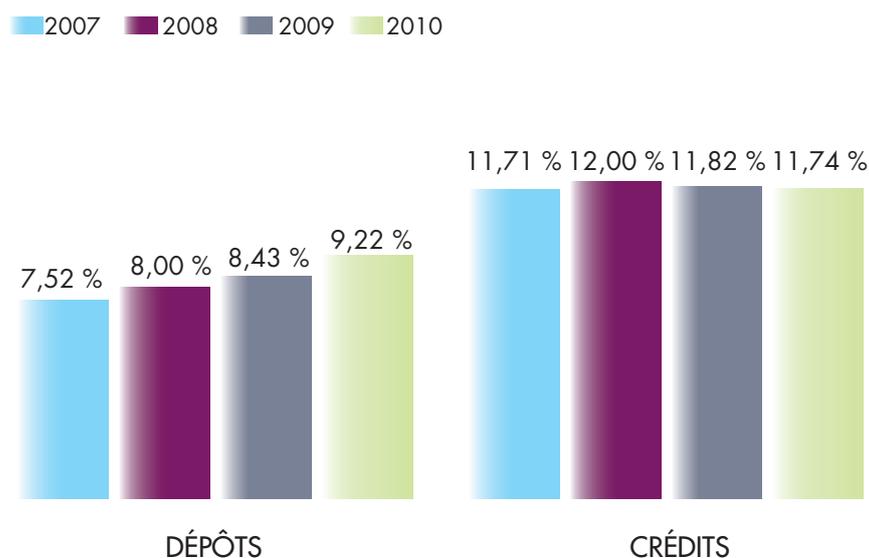
Banque de détail

Les crédits du réseau bancaire, à 186,5 milliards d'euros, augmentent de 5,6 %, portés par le crédit habitat (+ 8,1 %) et les crédits d'investissement (+ 9,1 %).

Les dépôts comptables progressent de 12,7 % en un an et s'établissent à 127,3 milliards d'euros au 31 décembre 2010. Le produit net bancaire de la banque de détail s'élève à 8 401 millions d'euros contre 7 661 millions d'euros (+ 6,0 %). Avec des frais généraux maîtrisés (+ 2,1 %) ¹ et s'élevant à 4 890 millions, le coefficient d'exploitation s'améliore de près de 3 points, passant de 61,1 % à 58,2 % fin 2010.

Le coût du risque, à 1 154 millions d'euros, baisse sensiblement (- 30,6 %) ¹, et le résultat-excédent net de gestion est de 1 588 millions d'euros contre 967 millions d'euros en 2009.

■ Parts de marché CM5-CIC (sources CEFIT)



Assurance

Le produit net assurance est de 1 198 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 956 millions en 2009, après rémunération des réseaux de distribution à hauteur de 825 millions d'euros (+ 10,3 % par rapport à 2009). Le résultat net atteint 684 millions (+ 52,7 % sur un an et le plus haut niveau de résultat atteint jusqu'alors). Environ la moitié des 236 millions de résultat net supplémentaire réalisé en 2010 résulte de l'impact positif des conséquences de l'instauration par la loi de finances 2010 d'une *exit tax* de 10 % sur la réserve de capitalisation. Le résultat récurrent de l'année 2010 s'élève à 564 millions.

¹. Evolution à période et périmètre constant.

La banque de financement

Le produit net bancaire passe de 461 millions d'euros en 2009 à 456 millions d'euros au 31 décembre 2010. Le coût du risque passe de 158 millions d'euros en 2009 à 35,3 millions d'euros au 31 décembre 2010, soit une baisse de 123 millions en 2010, dont 78 millions pour le coût du risque avéré et 45 millions au titre des provisions collectives. Le résultat-excédent net de gestion progresse de 56 % à 236 millions d'euros.

Activités de marché

Au 31 décembre 2010, le produit net bancaire est de 618 millions d'euros contre 1 072 millions d'euros en 2009, année exceptionnellement favorable. Le coût du risque en 2010 représente un produit de 4 millions d'euros contre une charge de 221 millions d'euros en 2009. Le résultat-excédent net de gestion évolue de 458 millions d'euros à 355 millions d'euros.

Banque privée

Les principaux indicateurs d'activité et de résultat confirment la performance commerciale satisfaisante et une relative stabilité des résultats en 2010. Le produit net bancaire passe de 397 millions d'euros en 2009 à 404 millions au 31 décembre 2010 et le résultat-excédent net de gestion de 70 millions d'euros en 2009 à 62 millions en 2010.

Capital développement

Après une année 2009 difficile pour cette activité, le produit net bancaire atteint 191 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 49 millions d'euros en 2009 et le résultat-excédent net de gestion est de 153 millions d'euros contre 20 millions d'euros. Les encours investis se montent à 1,4 milliard d'euros dont 236 millions pour 2010. Le Groupe est présent dans près de 500 entreprises au travers d'un portefeuille de 519 participations pour un total de 1,6 milliard d'euros. Au 1^{er} janvier 2011, les entités exerçant cette activité (CIC Finance, CIC Investissement, CIC Banque de Vizille et IPO) ont été regroupées au sein de CM-CIC Capital Finance.

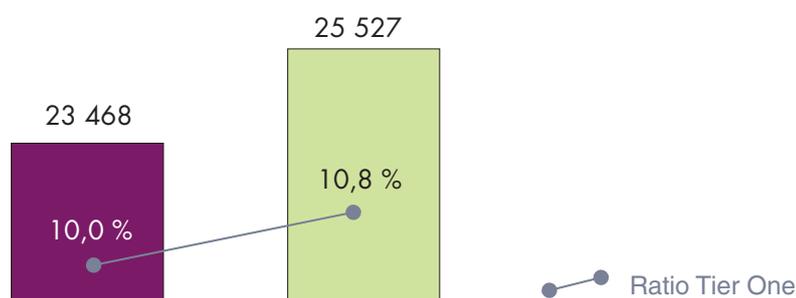
Logistique et holding

Le produit net bancaire du métier logistique et holding s'établit à 103 millions d'euros à fin 2010 (- 104 millions sur 2009), incluant l'activité logistique et divers et l'activité holding. Ce secteur porte notamment le coût de refinancement des participations du Groupe. Le PNB de l'activité logistique et divers est en progression de 7,7 % à périmètre constant en 2010 et comprend principalement les marges commerciales des sociétés informatiques et des groupes de presse et des commissions de CM-CIC Services.

Solidité financière confirmée

Les capitaux propres comptables et TSS passent de 23,5 milliards d'euros fin 2009 à 25,5 milliards avant distribution au 31 décembre 2010, en augmentation de 2,1 milliards d'euros. Le ratio européen de solvabilité *Tier One* s'établit à 10,8 % au 31 décembre 2010 (plafonné Bâle I) et 11,8 % (règles Bâle II avec des fonds propres réglementaires *Tier One* de 19,4 milliards d'euros).

■ Structure financière – Capitaux propres comptables et TSS (en millions d'euros)



Un modèle de développement responsable qui s'appuie sur les hommes et les femmes du mouvement

Les résultats 2010 du Groupe confirment la pertinence du chemin tracé par le Groupe, axé prioritairement sur la bancassurance de proximité et de qualité au service des clients et sociétaires. Elle permet le développement de la vie économique locale et participe à la création d'emplois ainsi qu'à l'amélioration des équipements et du cadre de vie. Les réseaux du Crédit Mutuel et du CIC contribuent également activement au financement des entreprises de nos régions. Loin des excès d'une finance virtuelle et déracinée, cette voie est ancrée dans la réalité quotidienne et s'appuie sur la responsabilité individuelle des hommes et des femmes du Groupe.

Ainsi, au-delà des chiffres, la réussite du Crédit Mutuel réside dans les hommes et les femmes du Groupe. Il y a tout d'abord les 21 millions de clients et sociétaires qui lui accordent leur confiance, servis efficacement par 58 000 salariés. Enfin, ce sont les 10 900 élus, qui sont autant de relais avec les sociétaires, l'organisation et l'environnement.

Ce tissu humain d'une qualité unique a su rester fidèle aux valeurs d'origine du mouvement né il y a plus d'un siècle. Il constitue la vraie richesse et la plus grande force du Groupe, lui permettant d'aborder l'avenir avec une sérénité et une volonté renforcées.

Rapport sur les risques

*Informations requises par IFRS 7
sur les risques relatifs
aux instruments financiers*



Les chiffres qui figurent dans ce chapitre sont audités, sauf ceux expressément marqués d'un *, qui ont fait l'objet des vérifications de sincérité et de concordance prévues à l'article L.823-10 du code de commerce au même titre que le reste du rapport de gestion.

Les fonctions de contrôle périodique, permanent et de conformité permettent une sécurisation renforcée des process sur l'ensemble des activités.

La direction des risques consolide la maîtrise globale des risques et optimise leur gestion au regard des fonds propres réglementaires alloués à chaque activité et de la rentabilité dégagée.

Les risques de crédit

L'organisation de la filière engagement

Conformément à la réglementation en vigueur, l'organisation de la gestion des engagements distingue principalement les deux dispositifs suivants :

- l'octroi de crédits ;
- la mesure des risques, la surveillance des engagements et la gestion de la masse risquée.

L'organisation de la filière engagements et la gestion de ces derniers s'appuient sur un référentiel unique qui fixe les règles et les pratiques en usage dans le Groupe.

Le dispositif d'octroi des crédits

Il s'articule autour de la connaissance du client, de l'évaluation du risque et de la prise de décision d'engagement.

◆ La connaissance du client

Celle-ci et le ciblage des prospects s'appuient sur les liens étroits tissés avec l'environnement économique. La segmentation de la clientèle et sa répartition en plusieurs catégories au regard du risque orientent la prospection commerciale. Un dossier de crédit sert de support à la décision d'octroi.

◆ L'évaluation du risque

Elle repose sur les analyses menées à plusieurs stades selon des processus formalisés avec notamment :

- la cotation clientèle ;
- les groupes risques ;
- la pondération des encours liée à la nature du produit et à la garantie retenue.

Les collaborateurs disposent d'une formation à la maîtrise des risques, régulièrement renouvelée.

La cotation clientèle

En conformité avec la réglementation, la cotation est au centre du dispositif risques de crédit : octroi, paiement, tarification et suivi. A ce titre, toutes les délégations s'appuient sur la cotation de la contrepartie.

Le système de cotation interne des clients du Groupe repose sur les principes suivants :

- unicité : le mode de calcul est unique pour l'ensemble du Groupe ;
- exhaustivité : tous les tiers identifiés dans le système d'information sont cotés ;
- automaticité pour le réseau : le système d'information calcule automatiquement une cotation primaire mensuelle actualisée quotidiennement au travers de la remontée des alertes risques pour aboutir à la cotation finale ;

- uniformité de la cotation : les algorithmes sont communs à l'ensemble du Groupe sur la base d'une segmentation des marchés définie au sein du système d'information ;
- uniformité des niveaux de restitution pour tous les segments de marchés (9 classes de clients sains et 3 classes de clients en défaut) ;
- prise en compte de la notion de groupe risques.

Le suivi de la pertinence des algorithmes est assuré par la direction des risques, autant que nécessaire, avec des équipes spécialisées. D'une manière générale, la filière engagements valide la cotation interne de tous les dossiers qu'elle est amenée à traiter.

Les groupes risques (contreparties)

"Sont considérées comme un même bénéficiaire les personnes physiques ou morales qui sont liées de telle sorte qu'il est probable que si l'une d'entre elles rencontrait des problèmes financiers, les autres connaîtraient des difficultés de remboursement".

Les groupes risques sont constitués sur la base d'une procédure qui reprend les dispositions de l'article 3 du CRBF 93-05.

La pondération des produits et des garanties

Pour l'évaluation du risque de contrepartie, une pondération de l'engagement nominal peut s'appliquer, laquelle est une combinaison de la nature du crédit et de celle de la garantie.

◆ La décision d'engagement

- Elle est principalement fondée sur :
- une analyse risque formalisée de la contrepartie ;
 - la cotation de la contrepartie ou du groupe de contreparties ;
 - les niveaux de délégations ;
 - le principe du double regard ;
 - les règles de plafonnement des autorisations en fonction des fonds propres ;
 - la rémunération adaptée au profil de risque et à la consommation de fonds propres.

La gestion des circuits de décision est automatisée et se fait en temps réel : dès la fin de l'instruction d'une demande de crédit, le dossier électronique est transmis au bon niveau décisionnaire.

Niveaux de délégations

Réseau

Le chargé de clientèle est responsable de l'exhaustivité, de la qualité et de la fiabilité des informations collectées. Conformément à l'article n° 19 du CRBF 97-02, il

constitue des dossiers de crédit destinés à recueillir l'ensemble des informations de nature qualitative et quantitative et regroupe dans un même dossier les informations concernant les contreparties considérées comme un même bénéficiaire. Il vérifie la pertinence des éléments recueillis soit auprès des clients, soit à partir des outils externes (études sectorielles, rapports annuels, informations légales, agences de notation) ou internes mis à sa disposition. Les règles définies dans la procédure "délégations, octroi de crédit et débiteurs" s'inscrivent dans le cadre des directives Bâle II et des fondamentaux définis pour l'ensemble des banques du Groupe. Chaque chargé de clientèle est responsable des décisions qu'il prend ou fait prendre et dispose d'une délégation *intuitu personae*. Les délégations reposent sur une modulation des plafonds d'engagement en fonction :

- de la cotation ;
- du montant total des engagements d'une contrepartie ou d'un groupe risques ;
- des exclusions de délégation ;
- des garanties éligibles à une pondération de l'engagement pris.

Pour les dossiers dont le montant excède les délégations accordées dans le cadre ci-dessus, la décision relève des commissions de décision engagements (CDE) dont les règles de fonctionnement font l'objet de procédures écrites.

Banque de financement et d'investissement

Les décisions ne sont pas prises individuellement et relèvent des commissions de décision engagements. Les successales étrangères bénéficient de délégations spécifiques.

Rôle de la filière engagements

Chaque banque régionale dispose d'une équipe engagements, rattachée à la direction générale et indépendante des directions opérationnelles. Les missions sont principalement de deux natures et, de ce fait, réparties entre deux équipes indépendantes en charge :

- l'une, de veiller à la pertinence des décisions d'octroi au travers de l'analyse de second regard des dossiers de crédits en vérifiant que la rémunération des crédits soit en rapport avec le risque pris ;
- l'autre, de la mise en œuvre du processus de surveillance prudentielle et d'évaluation des risques de crédit en complémentarité des actions du contrôle permanent.

Le dispositif de mesure des risques, de surveillance des engagements et de gestion de la masse risquée

En conformité avec les dispositions réglementaires, le suivi des engagements est assuré par les structures nationales et régionales.

◆ Mesure des risques

Le Groupe CM5-CIC dispose de différents outils permettant une approche agrégée, statique et dynamique :

- de l'exposition sur une contrepartie ou un groupe de contreparties ;
- de la production et des encours selon des axes adaptés aux lignes métiers concernés (cotation, marché, produits-crédits, secteurs d'activité, rémunération...).

Chaque entité commerciale dispose des outils d'information lui permettant de vérifier quotidiennement le respect des plafonds alloués à chacune de ses contreparties.

◆ Surveillance des engagements

La filière engagements contribue, au côté des autres acteurs concernés, à une surveillance trimestrielle et formalisée de la qualité des risques de crédit sur chaque ligne de métiers.

Son dispositif de surveillance intervient, de manière indépendante de l'octroi, en complément et en coordination avec les actions menées principalement par le contrôle de premier niveau, le contrôle permanent et la direction des risques. L'objectif est de détecter le plus en amont possible les situations à risques, à partir de critères définis par segments de clientèle, de manière informatique ou par l'intermédiaire des responsables opérationnels et engagements compétents.

Les limites "grands risques", déterminées en fonction des fonds propres dans le cadre du règlement CRBF 93-05 pour les limites réglementaires et des fonds propres et de la cotation interne des contreparties pour les limites internes, sont suivies selon des modalités (y compris fréquences) définies dans des procédures.

Le suivi des dépassements et des anomalies de fonctionnement de compte est assuré à travers des outils de détection avancée du risque (gestion des débiteurs/risques sensibles/remontées automatiques en recouvrement amiable...), basés à la fois sur des critères externes et internes, notamment la cotation et le fonctionnement des comptes. Ces indicateurs visent à permettre une identification et une prise en charge des dossiers le plus en amont possible. Cette détection est automatisée, systématique et exhaustive.

Contrôle permanent des engagements

Un contrôle de second niveau, assuré par des compétences dédiées et indépendantes de la fonction engagements, recense les anomalies selon des critères spécifiques et analyse mensuellement les engagements jugés risqués ; les mesures correctrices appropriées sont arrêtées en conséquence. Une analyse automatique d'une vingtaine de ratios permet en outre d'identifier chaque mois les agences connaissant des difficultés dans la gestion de leurs

engagements et de mettre en place rapidement les actions de régularisation nécessaires.

Une sécurité complémentaire est ainsi apportée à la gestion des risques de crédit.

◆ **Gestion de la masse risquée**

Détection de la masse risquée

La pratique consiste à identifier de manière exhaustive les créances à placer "sous surveillance", puis à les affecter à la catégorie correspondant à leur situation : sensibles (non déclassés), douteux ou contentieux. Toutes les créances sont soumises à un traitement automatisé mensuel de détection en fonction d'indicateurs d'origine interne ou externe paramétrés dans le système d'information. Le déclassé, selon les critères réglementaires en vigueur, se fait de manière automatisée.

Passage en défaut, provisionnement, retour en sain

Les traitements de passage en défaut, provisionnement et reclassement en sain répondent aux règles prudentielles en vigueur avec une automatisation sur base mensuelle qui permet l'exhaustivité du processus.

Gestion des clients déclassés en douteux, contentieux

Les contreparties concernées sont gérées de façon différenciée en fonction de la gravité de la situation : en agence par le chargé de clientèle ou par des équipes dédiées et spécialisées par marché, type de contreparties, ou mode de recouvrement.

◆ **Reporting**

Comité des risques

Conformément aux dispositions du règlement CRBF 97-02, les différentes instances, notamment le comité des risques, sont informées de l'évolution des engagements de crédits selon une périodicité au moins trimestrielle. Par ailleurs, elles sont informées et participent aux décisions sur l'évolution des différents dispositifs de gestion des engagements de crédits.

Information des dirigeants

Une information détaillée sur les risques de crédit et les procédures les concernant est présentée aux dirigeants. Ces données sont en outre soumises à un comité de suivi des risques chargé d'examiner les enjeux stratégiques du Groupe CM5-CIC en termes de risques, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Les données chiffrées

Synthèse chiffrée du risque crédit (bilan et hors bilan)

◆ Exposition

En millions d'euros, capitaux fin de mois	31 décembre 2010	31 décembre 2010 à périmètre constant ¹	31 décembre 2009
Prêts et créances			
Etablissements de crédit	38 720	38 692	38 335
Clientèle	235 620	234 603	223 799
Exposition brute	274 340	273 294	262 134
Provisions pour dépréciation			
Etablissements de crédit	- 350	- 350	- 520
Clientèle	- 7 256	- 7 252	- 6 624
Exposition nette	266 734	265 693	254 990

Source : comptabilité, hors pensions. 1. Hors Banco Popular Hipotecario (BPH).

◆ Exposition sur engagements donnés

En millions d'euros, capitaux fin de mois	31 décembre 2010	31 décembre 2010 à périmètre constant ¹	31 décembre 2009
Engagements de financement donnés			
Etablissements de crédit	1 721	1 721	1 473
Clientèle	49 014	48 887	43 860
Engagements de garantie donnés			
Etablissements de crédit	5 063	5 063	4 200
Clientèle	10 765	10 699	13 917
Provision pour risques sur engagements donnés	138	138	147

Source : comptabilité, hors pensions. 1. Hors Banco Popular Hipotecario (BPH).

Crédits à la clientèle

◆ Encours

Le total des créances clientèle est de 235,6 milliards d'euros, en hausse de 4,8 %¹ par rapport à 2009, essen-

tiellement sur les crédits à moyen et long termes (progression des encours bilan à moyen ou long terme de 7,6 %). L'année 2010 a également été marquée par une diminution du coût du risque.

1. Variations 2010/2009 à périmètre constant.

◆ Encours au bilan

En millions d'euros, capitaux fin de mois	31 décembre 2010	31 décembre 2010 à périmètre constant ¹	31 décembre 2009
Crédits court terme	58 140	57 871	59 245
Comptes ordinaires débiteurs	6 942	6 942	6 927
Créances commerciales	4 326	4 262	3 964
Crédits de trésorerie	46 582	46 378	48 134
Créances export	289	289	221
Crédits moyen et long termes	166 036	165 299	153 538
Crédits d'équipement	34 484	34 484	31 004
Crédit habitat	115 258	114 600	107 040
Crédit-bail	7 961	7 915	7 309
Autres crédits	8 332	8 299	8 185
Total brut des créances clientèle hors créances douteuses	224 176	223 170	212 784
Créances douteuses	10 933	10 925	10 509
Créances rattachées	512	508	506
Total brut des créances clientèle	235 620	234 603	223 799

Source : comptabilité, hors pensions. 1. Hors Banco Popular Hipotecario (BPH).

A la fin 2010, les encours globaux tiennent compte, de la consolidation par intégration proportionnelle du groupe

Banco Popular Hipotecario (BPH). Pour cette entité, les encours fin 2010 se décomposent comme suit :

En millions d'euros, capitaux fin de mois	31 décembre 2010 entrée périmètre	Poids relatif 31 décembre 2010
Crédits court terme	269	26,7 %
Comptes ordinaires débiteurs	0	0,0 %
Créances commerciales	65	6,4 %
Crédits de trésorerie	204	20,3 %
Crédits moyen et long terme	737	73,3 %
Crédits d'équipement	0	0,0 %
Crédit habitat	658	65,4 %
Crédit-bail	46	4,6 %
Autres crédits	33	3,3 %
Total brut des créances clientèle hors créances douteuses et créances rattachées	1 006	100 %
Créances douteuses	8	
Créances rattachées	3	
Total brut des créances clientèle	1 017	
Provision pour dépréciation	4	

Sauf indication spécifique, les commentaires, les encours et les analyses qui vont suivre (sauf les "Prêts habitat" et "Masse risquée et coût du risque") n'intègrent pas les éléments de Targobank Allemagne, du groupe Cofidis et de BPH.

◆ Qualité du portefeuille

Une clientèle bien notée : sur l'échelle de cotations internes réparties sur 12 niveaux, les clients cotés sur les 8 meilleures catégories représentent 96,8 % de l'encours bilan pour les particuliers, 90,2 % pour les professionnels, 91,9 % pour les entreprises et 95 % pour la banque de financement.

◆ Répartition par note interne des encours sains de la clientèle

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
A + et A -	32,0 %	31,5 %
B + et B -	31,6 %	31,4 %
C + et C -	23,6 %	22,7 %
D + et D -	10,3 %	11,3 %
E +	2,5 %	3,1 %

Source : suivi des risques, hors succursales étrangères et banque privée.

Notation CM-CIC	Correspondance Moody's	Correspondance Standard & Pours
A +	AAA à Aa1	AAA à AA +
A -	Aa2 à Aa3	AA à A -
B +	A1 à A2	A + à A
B -	A3 à Baa1	A - à BBB +
C +	Baa2	BBB
C -	Baa3	BBB -
D +	Ba1 à Ba2	BB + à BB
D -	Ba3 à B1	BB - à B +
E +	B2 et <	B et <

◆ Prêts habitat

Sur l'exercice, l'encours sur les prêts habitat a augmenté de 8,9 % et représente 40 % du total brut bilan des

créances clientèle. Par nature réparti entre un très grand nombre de clients, il est adossé à des sûretés immobilières réelles ou des garanties de premier ordre.

En millions d'euros, capitaux fin de mois	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Prêts à l'habitat	115 258	107 040
Avec garantie Crédit Logement ou Cautionnement Mutuel Habitat	42 667	37 253
Avec hypothèque ou garantie similaire de premier rang	58 916	55 617
Autres caranties ¹	13 675	14 170

Source : comptabilité. 1. Hypothèques autres rangs, nantissements, gage... y compris nouvelles acquisitions.

◆ Répartition des crédits par type de clientèle

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Grand public	76 %	74 %
Entreprises	18 %	18 %
Grandes entreprises	4 %	5 %
Financements spécialisés et autres	2 %	2 %

La répartition des crédits par type de clientèle est basée sur toutes les entités du Groupe BFCM situées sur le territoire français.

◆ Répartition géographique des risques clientèle

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
France	89 %	85 %
Europe hors France	9 %	14 %
Autres pays	1 %	2 %

Source : comptabilité. Y compris les nouvelles acquisitions.

98 % des risques pays recensés se situent sur la zone Europe.

L'exposition du portefeuille des risques pays porte, sauf exception marginale, sur la France et les pays de l'OCDE.

◆ Risque de concentration

Au 31 décembre 2010, les dix premières créances clientèle représentent moins de 6 % des encours clientèle bilan et hors bilan du Groupe CM5-CIC (12,4 milliards d'euros soit 4,1 %).

◆ Concentration des risques clientèle

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Engagements bruts dépassant 300 millions d'euros		
Nombre de groupes de contreparties	36	31
Total engagements pondérés en millions d'euros	25 801	18 329
<i>Dont total bilan en millions d'euros</i>	10 569	9 630
<i>Dont total hors bilan de garantie et de financement</i>	15 232	8 699
Total avoirs (comptes courants, titres) en millions d'euros	9 940	6 920
Engagements bruts dépassant 100 millions d'euros		
Nombre de groupes de contreparties	134	119
Total engagements pondérés en millions d'euros	41 812	33 261
<i>Dont total bilan en millions d'euros</i>	18 260	17 878
<i>Dont total hors bilan de garantie et de financement</i>	23 552	15 383
Total avoirs (comptes courants, titres) en millions d'euros	16 897	11 256

Source : tableaux mensuels SRC – corporate – Tous GAC périmètre CM5-CIC + 4 003 pour le hors bilan de financement.

◆ Répartition sectorielle ¹

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Activités immobilières	20,86 %	18,83 %
Activités financières et d'assurance	18,90 %	28,92 %
Commerce réparation d'automobiles et de motocycles	11,78 %	10,31 %
Industrie manufacturière	9,23 %	9,43 %
Construction	8,46 %	7,39 %
Activités spécialisées scientifiques et techniques	8,11 %	7,01 %
Santé humaine et action sociale	4,52 %	1,49 %
Hébergement et restauration	2,86 %	2,39 %
Transports et entreposage	2,48 %	2,25 %
Agriculture, sylviculture et pêche	2,47 %	1,87 %
Administration publique	2,25 %	2,43 %
Activités de services administratifs et de soutien	1,95 %	1,98 %
Information et communication	1,46 %	1,89 %
Production et distribution d'électricité et de gaz	1,16 %	0,00 %
Autres activités de services	1,00 %	0,00 %
Sous-total	97,49 %	96,19 %
Codes NACE (niveau supérieur) inférieurs à 1 % du total NACE	2,51 %	3,80 %
Sous-total Nace	100 %	99,99 %

Source : suivi des risques.

1. Le regroupement est basé sur la segmentation INSEE des codes NACE.

◆ Masse risquée et coût du risque

Les créances douteuses et litigieuses s'élèvent à 10 933 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 10 509 millions d'euros au 31 décembre 2009, soit une hausse de 4 % à périmètre constant.

Elles représentent 4,6 % des crédits bilan à la clientèle contre 4,7 % au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2010, le coût du risque avéré clientèle représente 0,539 % de l'encours brut des créances clientèle, contre 0,703 % au 31 décembre 2009.

◆ Qualité des risques clientèle

En millions d'euros, capitaux fin de mois	31 décembre 2010 ¹	31 décembre 2010 à périmètre constant	31 décembre 2009
Créances dépréciées individuellement	10 933	10 925	10 509
Provisions pour dépréciation individuelle	6 849	6 848	6 226
Provision collective des créances	407	404	397
Taux de couverture global	66,4 %	66,4 %	63,0 %
Taux de couverture (provision individuelle seulement)	62,6 %	62,7 %	59,2 %

Source : comptabilité. 1. Y compris Targobank et groupe Cofidis, BPH.

Encours des prêts à la clientèle ayant subi des impayés non déclassés en créances douteuses

2010	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 6 mois	> 6 mois ≤ 1 an	> 1 an	Total
Instruments de dette¹	0	0	0	0	0
Prêts et créances	3 984 275	33 757	3 547	1 452	4 023 031
Administrations centrales	5 360	0	0	0	5 360
Etablissements de crédit	12 436	0	0	0	12 436
Institutions non-établissements de crédit	11 108	0	0	0	11 108
Grandes entreprises	448 467	4 960	776	0	454 203
Clientèle de détail	3 506 904	28 797	2 771	1 452	3 539 924
Total	3 984 275	33 757	3 547	1 452	4 023 031

1. Titres de créances disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance.

2009	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 6 mois	> 6 mois ≤ 1 an	> 1 an	Total
Instruments de dette ¹	0	0	0	0	0
Prêts et créances	4 450 677	32 111	855	683	4 484 326
Administrations centrales	3 587	0	0	0	3 587
Etablissements de crédit	16 891	0	0	0	16 891
Institutions non-établissements de crédit	1 253	0	0	0	1 253
Grandes entreprises	502 874	991	0	0	503 865
Clientèle de détail	3 926 072	31 120	855	683	3 958 730
Total	4 450 677	32 111	855	683	4 484 326

1. Titres de créances disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance.

◆ Crédits interbancaires ¹

Répartition géographique des prêts interbancaires

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
France	28,5 %	18,4 %
Europe hors France	35,9 %	44,3 %
Autres pays	35,6 %	37,3 %

Source : IFC, banques uniquement, hors Targobank et Cofidis.

1. Chiffres non audités par les commissaires aux comptes.

La répartition est basée sur le pays de la maison mère.

A la fin 2010, les expositions sont majoritairement centrées sur des banques européennes (France, Allemagne, Royaume-Uni notamment). Leur réduction sur les systèmes bancaires européens les plus sensibles s'est poursuivie. Les expositions sur les autres pays concernent principalement les grandes banques nord-américaines.

Structure des encours interbancaires par note interne

Notation interne	Equivalent note externe	31 décembre 2010	31 décembre 2009
A +	AAA/AA +	0,6 %	1,5 %
A -	AA/AA -	28,5 %	5,5 %
B +	A +/A	43,7 %	45,9 %
B -	A -	6,3 %	24,4 %
C et en dessous	BBB + et moins	19,5 %	21,5 %
Non noté		1,4 %	1,2 %

Source : IFC - Banques uniquement – Hors Targobank et Cofidis.

La structure des expositions interbancaires du Groupe BFCM par note interne a sensiblement évolué en 2010, avec une augmentation importante des encours notés A - (équivalent externe AA/AA -) et une réduction des encours notés B - (équivalent externe A -) ou en dessous. Ceci est directement lié au relèvement de notes de plusieurs grandes banques de l'OCDE suite au redressement ou à la stabilisation de leurs fondamentaux. Près de 79 % des encours sont notés dans les tranches B ou A, c'est-à-dire au minimum A - en équivalent externe, contre 77 % l'année précédente.

◆ Risques souverains

Au 31 décembre 2010, l'exposition sur les risques souverains comprend les risques nets suivants : Italie (5,8 mil-

liards d'euros), Grèce (0,6 milliard d'euros), Portugal (0,4 milliard d'euros), Espagne (0,3 milliard d'euros), Irlande (0,1 milliard d'euros).

Titres de créance, instruments dérivés et pensions

Les portefeuilles de titres sont principalement du ressort des activités de marché et marginalement de l'activité gestion de bilan.

En millions d'euros, capitaux fin de mois	31 décembre 2010	31 décembre 2009
	Valeur comptable	Valeur comptable
Effets publics	16 769	20 290
Obligations	80 077	76 847
Instruments dérivés	2 656	5 072
Pensions et prêts de titres	11 131	16 671
Exposition brute	110 633	118 880
Provisions pour dépréciation des titres ¹	- 102	- 92
Exposition nette	110 530	118 788

Source : comptabilité, y compris Targobank et Cofidis.

Risques de gestion de bilan

◆ Organisation de l'activité

Le Groupe CM5-CIC a engagé une centralisation progressive des fonctions de gestion de bilan jusqu'alors soumises à une décentralisation encadrée.

Les comités décisionnaires en matière de gestion des risques de liquidité et de taux sont les suivants :

- le comité technique ALM qui intervient en tenant compte des limites de risque en vigueur dans le Groupe. Composé des responsables des métiers concernés (direction financière, gestion de bilan, refinancement et trésorerie, risques), il se réunit au moins trimestriellement. Les indicateurs restitués, au niveau consolidé et par entités, sont les impasses de liquidité statiques et dynamiques, celles de taux statiques, les sensibilités du PNB et de la VAN ;
- le comité de suivi ALM, composé des dirigeants du Groupe, qui examine l'évolution des risques de gestion de bilan et valide les limites de risque.

Les décisions de couvertures visent à maintenir les indicateurs de risque, dans les limites fixées, au niveau global CM5-CIC et pour chacune des entités le composant. Les couvertures sont affectées aux entités concernées, en fonction de leurs besoins.

Les différents indicateurs de risque de gestion de bilan sont également présentés chaque trimestre au comité des risques du Groupe.

La gestion de bilan :

- est identifiée comme une fonction distincte de la salle des marchés, disposant de moyens propres ;
- a pour objectif prioritaire l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change, d'une part, le maintien d'un niveau de liquidité permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise de liquidité éventuelle, d'autre part ;
- n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque et de la maîtrise du risque de liquidité et de taux lié à l'activité du réseau ;
- participe à la définition de la politique commerciale en matière de conditions clientèle, de règles de taux de cession interne ; elle assure un lien permanent avec les commerciaux du réseau.

Les "conventions Groupe" de gestion et de limites de risques sont répertoriées dans un "référentiel de gestion de bilan Groupe" harmonisé au sein du Crédit Mutuel-CIC.

◆ Gestion du risque de taux¹

Le risque de taux est généré par l'activité commerciale du Groupe et résulte des différences de taux et d'index de

référence entre les emplois et les ressources. Son analyse tient aussi compte de la volatilité des encours de produits sans échéance contractuelle et des options cachées (options de remboursement anticipé de crédits, de prorogation, d'utilisation de droits à crédit, etc.).

La gestion du risque de taux sur l'ensemble des opérations issues des activités du réseau est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle du bilan par des opérations dites de macro-couverture. Les opérations d'un montant élevé ou de structure particulière peuvent faire l'objet de couvertures spécifiques. Des limites de risques sont fixées par rapport au PNB annuel de chaque banque et du Groupe. Le comité technique décide des couvertures à mettre en place et les répartit au prorata des besoins de chaque entité.

L'analyse du risque de taux s'appuie sur les indicateurs suivants, réactualisés chaque trimestre :

- l'impasse statique à taux fixe correspondant aux éléments du bilan et du hors bilan, dont les flux sont réputés certains, et ce sur un horizon de temps de 1 à 10 ans, encadrée par des limites de 3 à 7 ans, mesurées par un ratio sur le PNB ;
- l'impasse statique "inflation" sur un horizon de temps de 1 à 10 ans ;
- la sensibilité de la marge nette d'intérêts calculée sur des scénarios nationaux et encadrée par des limites. Elle se mesure par pas annuel, sur un horizon de deux ans et est exprimée en pourcentage du PNB de chaque entité.

Quatre scénarios sont calculés :

- scénario 1 (scénario de référence) : hausse de 1 % des taux de marché et de 0,33 % de l'inflation
- scénario 2 : hausse de 1 % des taux de marché et stabilité de l'inflation
- scénario 3 : hausse de 2 % des taux de marché et de 0,66 % de l'inflation
- scénario 4 (stress) : hausse de 3 % des taux courts, baisse de 1 % des taux longs et stabilité de l'inflation.

Dans le scénario de référence, le produit net d'intérêt de la banque commerciale du Groupe CM5-CIC est exposé à la baisse des taux : - 2,0 % à 1 an (soit - 127,6 millions d'euros en valeur absolue). A 2 ans, la sensibilité à la baisse des taux s'établit à - 2,7 % (soit - 178,0 millions d'euros en valeur absolue). Au 31 décembre 2010, le *floor* fixé à inflation + 0,25 % pour la détermination du taux livret par les pouvoirs publics est atteint (inflation à 1,70 %). Le *floor* reste atteint en cas de hausse des taux de 1 % et de 0,33 % de l'inflation. Aussi la variation du taux livret dans ce scénario n'est-elle que de 0,33 % au lieu des 0,67 % habituels, d'où une augmentation de la sensibilité à la baisse des taux.

1. Chiffres non audités par les commissaires aux comptes.

Indicateurs à la hausse des taux :

Sensibilité du PNB	1 an	2 ans
Scénario 1	2,0 %	2,7 %
Scénario 2	2,9 %	4,0 %
Scénario 3	3,8 %	5,2 %
Scénario 4	2,6 %	- 0,8 %

La sensibilité de la VAN qui résulte de l'application du calcul de l'indicateur Bâle II standard.

Une translation uniforme de 200 points de base appliquée à tout le bilan, à la hausse et à la baisse, permet de mesurer en pourcentage des fonds propres la variation de la valeur actualisée des postes du bilan selon les différents scénarios.

Sensibilité de la VAN du Groupe CM5-CIC	Fonds propres
Sensibilité + 200 points de base	- 2,6 %
Sensibilité - 200 points de base	+ 9,0 %

◆ Gestion du risque de liquidité

Le Groupe CM5-CIC attache une grande importance à la gestion du risque de liquidité.

Le dispositif de pilotage du risque de liquidité du Groupe CM5-CIC, en liaison étroite avec la BFCM, qui assure le refinancement long du Groupe, repose sur les axes suivants :

- le respect du coefficient de liquidité à un mois, représentatif de la situation de liquidité à court terme du Groupe ;
- la détermination de l'impasse de liquidité statique qui s'appuie sur les échéanciers contractuels et conventionnels, intégrant les engagements de hors bilan. Des ratios de transformation (ressources/emplois) sont calculés sur les maturités de 3 mois à 7 ans et font l'objet de niveaux cibles, afin de sécuriser et d'optimiser la politique de refinancement ;
- le calcul de l'impasse de liquidité dynamique sur cinq ans, intégrant les éléments de production nouvelle, permettant de mesurer les besoins de financements futurs liés au développement de l'activité commerciale ;
- l'examen d'un scénario de stress sur l'impasse statique et sur les ratios de transformation, caractérisé notamment par une baisse de 30 % des ressources à vue et un tirage accru des crédits confirmés ;
- le comité technique ALM décide des opérations de couverture de liquidité à mettre en place au regard de tous ces indicateurs. Les répartitions se font au prorata des besoins cumulés.

◆ Ventilation du bilan consolidé Groupe CM5-CIC selon la durée résiduelle des flux futurs contractuels de trésorerie (capital et intérêts)

2010

En millions d'euros	≤ 1 mois ¹	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an
Actif			
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	660	690	3 223
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	3 914	3 076	1 488
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)	10	4	8
Actifs financiers disponibles à la vente	620	428	1 862
Prêts et créances (y compris les contrats de location financement)	38 040	10 015	18 261
Placements détenus jusqu'à leur échéance	7	43	30
Autres actifs	616	11 868	2 045
Passif			
Dépôts de banques centrales	11	7	24
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	636	119	1 111
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	9 919	7 999	7 168
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	24	8	578
Passifs financiers évalués au coût amorti	142 013	41 171	33 630

Hors activités d'assurance.

1. Comprend les créances et dettes rattachées, les titres donnés et reçus en pension livrée.

2. Comprend les titres de créances à durée indéterminée, les actions, les créances douteuses et litigieuses et les dépréciations.

Comprend également pour les instruments financiers marqués au marché les différences entre la juste valeur et la valeur de remboursement.

> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée ²	Total
3 193	4 543	4 935	1 172	18 416
57	1 368	36	679	10 617
17	58	31	8	135
3 773	10 682	8 621	3 612	29 598
25 128	54 874	120 737	2 331	269 385
27	268	623	0	998
13	37	13	517	15 110
2	0	0	0	44
693	2 870	1 878	4	7 312
0	0	0	0	25 086
173	743	913	633	3 073
21 684	32 324	22 962	3 709	297 492

En millions d'euros	≤ 1 mois ¹	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an
Actif			
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 783	1 051	3 642
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	7 854	5 150	2 185
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)	12	1	546
Actifs financiers disponibles à la vente	824	576	2 985
Prêts et créances (y compris les contrats de location financement)	35 344	11 090	20 222
Placements détenus jusqu'à leur échéance	1	0	600
Autres actifs	807	11 020	3 031
Passif			
Dépôts de banques centrales	260	0	1 004
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	801	212	1 301
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	15 870	14 293	7 892
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	8	9	1 600
Passifs financiers évalués au coût amorti	126 139	42 104	40 416

Hors activités d'assurance.

1. Comprend les créances et dettes rattachées, les titres donnés et reçus en pension livrée.

2. Comprend les titres de créances à durée indéterminée, les actions, les créances douteuses et litigieuses et les dépréciations. Comprend également pour les instruments financiers marqués au marché les différences entre la juste valeur et la valeur de remboursement.

◆ Risque de change

Les positions de change sont centralisées automatiquement sur le holding CIC et sur la BFCM.

Cette centralisation se fait de façon quotidienne pour les opérations commerciales de transferts et pour les encaissements et décaissements de produits et charges en devises.

Les résultats latents en devises sont convertis en euros chaque fin de mois et la position de change qui en résulte est également centralisée sur la structure holding.

Ainsi, à l'exception de certaines opérations de capital-investissement de long terme en devises, aucune entité du Groupe ne supporte de risque de change à son niveau. La structure holding se charge de solder les positions de

change dans le marché quotidiennement et mensuellement.

Seules les activités de CM-CIC Marchés bénéficient d'une limite propre de position de change gérée à son niveau.

Les positions de change structurelles résultant des dotations en devises des succursales à l'étranger ne sont pas couvertes.

Le résultat de change est constaté dans les comptes de conversion actif ou passif et ne transite donc pas par le compte de résultat.

Les résultats des succursales étrangères sont laissés dans les succursales et viennent ainsi se cumuler à la position de change structurelle.

> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée ²	Total
3 363	5 557	5 941	323	22 660
33	1 436	61	699	17 418
14	43	30	1 017	1 663
2 871	12 149	10 078	2 105	31 590
24 592	54 459	107 546	3 311	256 564
77	292	622	0	1 592
8	360	93	687	16 005
0	0	0	0	1 265
932	2 722	3 809	9	9 786
0	0	0	0	38 055
79	1 829	237	1 007	4 769
17 133	34 230	17 304	9 022	286 348

◆ Risque actions

Le risque actions couru par le Groupe CM5-CIC est de différente nature.

Actifs en juste valeur par résultat

Les portefeuilles actions détenus à des fins de transaction s'élevaient à 1 171 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 2 241 au 31 décembre 2009 et concernaient exclusivement les activités de marché du CIC (voir note 5a de l'annexe aux états financiers consolidés).

Les actions comptabilisées en juste valeur par résultat sur option concernaient :

- 1 807 millions d'euros en juste valeur sur option, dont 1 745 millions d'euros d'encours pour le métier capital développement (voir note 5a de l'annexe aux états financiers consolidés).
- 8 701 millions d'euros d'actions détenus par le pôle assurance GACM (voir note annexe 1.3.4. aux comptes consolidés), dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs.

Actifs disponibles à la vente

Les encours des actions classées en actifs disponibles à la vente et en titres immobilisés se situaient respectivement à 6 267 millions d'euros et 2 741 millions d'euros (voir note 7 de l'annexe aux états financiers consolidés).

Les titres immobilisés comprenaient notamment :

- les titres de participation pour 1 648 millions d'euros et les parts dans les entreprises liées pour 694 millions

d'euros : les principaux titres compris dans ces rubriques sont les titres Banca di Legnano à hauteur de 80 millions, les titres Foncières des Régions pour 292 millions et les titres CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat) pour 35 millions d'euros ;

- les autres titres détenus à long terme pour 399 millions d'euros dont Véolia Environnement, pour 372 millions d'euros.

Dépréciation des actions

Les actions ont fait l'objet d'une revue pour déceler des dépréciations qui sont constatées pour les actions cotées en cas de baisse significative ou prolongée en dessous du prix de revient ;

Les dépréciations constatées en résultat atteignent 46 millions d'euros en 2010 contre 45 millions d'euros en 2009 ;

Au 31 décembre 2010, la valeur d'achat des actions dépréciées s'élève à 5 087 millions d'euros et le montant des dépréciations correspondantes à 1 834 millions d'euros.

Leur valeur de marché s'élève à 3 253 millions d'euros.

◆ Capital-développement

L'activité est effectuée via des entités dédiées à ce métier avec un portefeuille intégralement valorisé en juste valeur par option.

Les investissements se répartissaient sur environ 500 lignes et concernaient principalement des petites et moyennes entreprises.

◆ Risques liés à l'activité du capital-développement

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Nombre de lignes cotées	67	77
Nombre de lignes non cotées actives	449	436
Portefeuille réévalué pour compte propre en millions d'euros	1 638	1 641
Capitaux gérés pour compte de tiers en millions d'euros	723	704
Nombre de fonds gérés pour compte de tiers	32	38

Risques des activités de marché

◆ Organisation générale

CM-CIC Marchés regroupe les activités de marché de la BFCM et du CIC en France et celles des succursales de Francfort (BFCM), Londres, New York et Singapour (CIC).

Elles sont organisées autour de trois métiers : refinancement (opérations pour l'essentiel enregistrées dans le bilan de la BFCM), commercial et compte propre (enregistrées dans le bilan du CIC).

Refinancement

Une équipe dédiée à la gestion de la trésorerie assure le refinancement des activités de banque de détail et des filiales, des financements *corporate* et spécialisés, du compte propre de CM-CIC Marchés. Elle poursuit une politique de diversification de sa base d'investisseurs à Paris, Francfort et Londres, et d'outils de refinancement, dont CM-CIC Covered Bonds.

Les produits traités sont principalement des instruments monétaires et des instruments fermes de couverture de taux et change.

Au-delà des strictes positions de refinancement, ce métier abrite également un portefeuille de liquidité en AFS (*Available For Sale*), composé essentiellement de titres obligataires émis par des institutions financières et présentant une notation de bonne qualité (au moins *Investment Grades*).

Commercial

Les équipes de vente opérant depuis Paris ou au sein des banques régionales disposent d'une gamme d'outils et de produits unifiée. Un pôle technique dédié (conception adossement retournement : CAR) a été mis en place avec pour objectifs la recherche du meilleur prix, la préservation des marges commerciales et le retournement des positions de change et de taux.

L'activité porte également sur la vente de produits de placement tels que Libre Arbitre ou Stork (commercial compte propre), qui s'adressent aux entreprises des différents réseaux Crédit Mutuel-CIC et à une clientèle de particuliers.

Compte propre

Le métier est organisé en 4 équipes : actions/hybrides, crédit (*spread*), taux et volatilité. Nécessairement créatrices de valeur dans un cadre de risques maîtrisés, elles doivent servir de socle au développement commercial.

◆ Structures de contrôle

En 2010, la filière de contrôle a poursuivi ses efforts afin d'améliorer son organisation et ses méthodologies de suivi. Elle a modifié ses procédures pour prendre en compte un système de limites unifié intégrant les activités de marché

des succursales, présenter une mesure de risques en VAR / *stress-tests* en plus de la mesure de risques réglementaires (CAD et RES en normes Bâle II) et suivre les alertes par spécialité et activité.

L'ensemble des méthodologies est référencé dans un "corps de règles". Des mises à jour intègrent les nouveaux produits et perfectionnent le suivi de la mesure des risques régulièrement tout au long de l'année.

Les activités de marché du CIC reposent sur l'organisation suivante :

- elles sont rattachées à un membre du directoire qui rend compte au directoire du CIC et au conseil d'administration de la BFCM ;

- les unités engageant les opérations (*front office*) sont séparées de celles chargées de la surveillance des risques et des résultats (contrôle) et de celles qui assurent la validation, le règlement et l'enregistrement comptable (*back office*) ;

- les organes de contrôle sont encadrés par la direction des risques groupe qui élabore les tableaux de bord présentant les synthèses des expositions de risques et fait valider les niveaux de fonds propres alloués/consommés par le directoire du CIC et le conseil d'administration de la BFCM ;

- le système de contrôle permanent s'appuie sur un contrôle de premier niveau qui s'articule autour de trois équipes de contrôle :

- risques-résultats (CRR) valide la production, effectue le suivi quotidien des résultats et s'assure du respect des limites,

- comptable et réglementaire (CCR), responsable du rapprochement des résultats comptables et économiques ainsi que des aspects réglementaires et de contrôle des risques opérationnels,

- juridique CM-CIC Marchés, en charge des aspects juridiques de premier niveau ;

- un contrôle de second niveau organisé autour :

- du contrôle permanent métiers marchés (CPMM), qui, rattaché au contrôle permanent métiers (CPM), supervise le contrôle permanent de premier niveau exercé par CM-CIC Marchés et effectue ses propres contrôles directs sur les activités,

- de la direction des engagements du CIC, qui suit les encours de risques par groupe de contreparties,

- de la direction juridique et fiscale du CIC, qui collabore avec l'équipe juridique CM-CIC Marchés,

- de la direction financière du CIC, qui supervise les schémas comptables, le plan de comptes et les contrôles comptables et réglementaires ;

- du contrôle périodique métiers du Groupe CM5-CIC, qui intervient avec une équipe spécialisée d'inspecteurs assurant le contrôle périodique et de conformité des activités de marché.

Un comité des risques de marché mensuel (CRM) est en charge du suivi de la stratégie, des résultats et des risques de CM-CIC Marchés (en France et dans les succursales) dans le cadre des limites attribuées par le directoire du CIC et le conseil d'administration de la BFCM.

Présidé par le directeur de CM-CIC Marchés, il comprend le vice-président du directoire du CIC, les responsables *front office*, du post marché, du *back office*, du CCR, du contrôle CRR et celui de la direction des risques et du CPM groupe.

◆ Gestion des risques ¹

Le système de limites de risques de marché repose sur :

- une limite globale en fonds propres réglementaires (CAD/RES) et en VAR ;
- des règles et scénarios internes (risques CAD, VAR historique et *stress-tests*) permettant de convertir les expositions en pertes potentielles.

Les limites couvrent les différents types de risques de marché (taux, change, actions et risque de signature) et sont divisées en sous-limites par type de risque pour chacun des périmètres d'activité.

Le suivi des risques s'opère avec des indicateurs de premier niveau (sensibilités aux différents facteurs de risques de marché), principalement destinés aux opérateurs, et de second niveau (pertes potentielles), qui apportent une vision plus synthétique et directement accessible aux instances décisionnelles.

Les fonds propres alloués pour les métiers compte propre et commercial en métropole ont été réduits de 14 % en 2010, comme prévu en 2009.

L'activité de RMBS exercée dans la succursale de New York a vu sa consommation de fonds propres baisser au fur et à mesure des amortissements des titres du portefeuille placé en gestion extinctive. Les activités de trading sont maintenues dans des limites réduites sous la supervision de CM-CIC Marchés.

La position de trésorerie au jour le jour de CM-CIC Marchés ne doit pas excéder une limite avec un palier intermédiaire d'alerte, défini par la direction et validé par le directoire. La durée de refinancement des actifs en portefeuille fait également l'objet de surveillance et de limites.

Les principaux risques de la salle sont relatifs aux activités suivantes :

- Refinancement : les risques de marché de la BFCM sont calculés réglementairement à partir de la CAD et du RES, et sont générés par une éventuelle exposition au risque de taux, et par le risque de crédit du portefeuille de liquidité. Au cours de l'année 2010, la consommation en fonds propres est passée globalement de 149,5 millions d'euros à

99 millions d'euros. Cette variation provient principalement du RES, la CAD au titre du risque général de taux restant en dessous de 10 millions d'euros. La baisse du RES s'explique par une amélioration des *ratings* des contreparties bancaires et par l'échéance d'opérations du portefeuille bancaire au cours du 1^{er} semestre.

- Hybrides : démarrant à 100 millions d'euros en janvier, la consommation de risque CAD a terminé l'année à 75 millions d'euros en raison de la baisse régulière des encours sur la période, accentuée par la réduction de positions du portefeuille bancaire. Le stock d'obligations convertibles a atteint 2,8 milliards d'euros fin 2010 (3 milliards en 2009).

- Crédit : les positions correspondent soit à des arbitrages titres/CDS (*credit default swap*), soit à des positions de corrélation de crédit (tranches ItraXX/CDX) ou d'ABS (*asset backed securities*). La consommation CAD est restée stable autour de 24 millions d'euros sur le portefeuille arbitrage crédit au cours du premier semestre, avant de baisser à 17 millions d'euros en décembre. Les diminutions du risque de crédit (RES) ont traduit les sorties de certaines positions en AFS. Ainsi, le RES a baissé à 19,5 millions d'euros. Le portefeuille ABS a suivi la même tendance avec une consommation de risque CAD autour de 49 millions d'euros durant le premier semestre, puis une baisse jusqu'à 38 millions en fin d'année. Sur l'activité corrélation de crédit, exclusivement basée sur des tranches ItraXX/CDX, le risque a fluctué légèrement ; la CAD de 10 millions en début d'année est passée à 14 millions d'euros en décembre.

- M&A et divers actions : la consommation CAD en risque actions s'est établie à 32 millions d'euros fin 2010. L'encours M&A s'élevait à 283 millions d'euros à fin décembre contre 271 millions en 2009.

- *Fixed income* : les positions ont concerné des arbitrages de courbes, avec le plus souvent un support de titres d'États essentiellement européens. D'autres arbitrages entre titres d'États OCDE de même maturité mais d'émetteurs différents ou de même émetteur mais de maturités différentes sont aussi à noter. La consommation CAD était fin 2010 de 51 millions d'euros. L'encours de titres d'États se montait à 9,5 milliards d'euros fin 2010 contre 12,6 milliards en 2009.

◆ Dérivés de crédit

Ces produits sont utilisés par CM-CIC Marchés et comptabilisés dans son portefeuille de négociation.

La salle de marché observe de son côté des limites de risque par émetteur/contrepartie sur l'ensemble des supports. Les encours y sont suivis quotidiennement et encadrés par des limites revues périodiquement par les instances désignées à cet effet (comités des engagements, comités des risques de marché).

1. Chiffres non audités par les commissaires aux comptes.

Ratio européen de solvabilité (Bâle II)*

Conformément à l'article 4.1 du règlement CRBF 2000-03, les filiales suivantes sont exemptées de surveillance sur base individuelle ou sous-consolidée : BFCM, Sofémo, BCMI, CM-CIC Covered Bonds et CIC Iberbanco. Les autres entités régulées sont soumises à une surveillance sur base individuelle ou sous-consolidée.

Depuis le 1^{er} janvier 1996, les risques de marché, principalement de taux d'intérêt, de change, sur actions et de règlement/contrepartie afférents au portefeuille de négociation des banques sont soumis à des exigences de fonds propres spécifiques au titre de la directive européenne sur l'adéquation des fonds propres (CAD).

L'exigence globale des fonds propres est donc égale à l'addition de celle liée aux risques de crédit sur la totalité des risques pondérés, hors portefeuille de négociation, de celle liée aux risques de marché du portefeuille de

négociation et de celle éventuellement constituée au titre des grands risques.

Le Groupe calcule l'exigence de fonds propres liée aux risques de marché à l'aide du modèle standard réglementaire. L'exigence de fonds propres est égale à 8 % des risques nets pondérés.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le Groupe CM5-CIC est soumis au calcul du ratio de solvabilité défini par l'arrêté ministériel du 20 février 2007 (Bâle II). Dans ce cadre, les risques pondérés doivent être au moins égaux à 80 % des risques calculés selon le règlement CRBF 91-05 et 95-02 (Bâle I).

Le ratio de solvabilité global doit être supérieur à 8 %. Les ratios réglementaires auxquels est soumis le Groupe étaient respectés au 31 décembre 2010.

◆ Ratio européen de solvabilité consolidé du Groupe CM5-CIC au 31 décembre 2010

En millions d'euros	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Fonds propres prudentiels globaux	19 406,8	17 329,5
Fonds propres de base - Tier 1	19 340,4	17 915,0
Fonds propres complémentaires - Tier 2	4 737,0	3 600,0
Déductions transitoires des fonds propres de base	0,0	- 585,5
Déductions transitoires des fonds propres complémentaires	- 4 670,6	- 3 600,0
Fonds propres sur complémentaires - Tier 3	0,0	0,0
Exigence de fonds propres sur le risque de crédit	11 655,0	12 183,6
Risque de crédit	145 687,3	152 294,5
– Administrations centrales et banques centrales	146,5	220,2
– Etablissements	8 177,1	9 598,1
– Entreprises	71 167,7	72 629,5
– Clientèle de détail	39 247,1	40 129,7
– Actions	8 206,9	8 333,2
– Autres actifs	18 742,0	21 383,8
Exigence de fonds propres sur les risques de marché	346,6	322,4
Exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel	1 181,4	1 154,5
Exigence additionnelle de fonds propres au titre des niveaux planchers	1 209,2	241,9
Ratio de solvabilité¹ global	10,8 %	10,0 %
(Avec exigence additionnelle des niveaux planchers)		
Dont ratio Tier 1 (sur noyau dur)	10,8 %	10,0 %

Exigence de fonds propres = risques pondérés x 8 %

1. Ratio de solvabilité = fonds propres prudentiels/risques pondérés.

Les risques opérationnels *

◆ Chiffres non commisionnés

Dans le cadre de la réglementation prudentielle Bâle II, le Groupe Crédit Mutuel-CIC a mis en place un dispositif complet de gestion des risques opérationnels sous la responsabilité des organes dirigeants, avec un référentiel de risques unique et des méthodes d'évaluation quantitatives communes.

Il dispose d'une fonction globale de gestion des risques opérationnels clairement identifiée et répartie en pratique entre la fonction nationale et les fonctions régionales. Elle porte sur les risques opérationnels, les plans de continuité d'activité et les assurances couvrant ces risques.

Le système de mesure et de surveillance du risque opérationnel est basé sur un socle commun à l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel-CIC, sur une démarche d'identification et une démarche de modélisation des risques aboutissant au calcul de l'exigence finale de fonds propres affectés à ce risque.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le Groupe Crédit Mutuel-CIC est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel, à l'exception de la déduction des pertes attendues de ses exigences en fonds propres et de la prise en compte des assurances pour le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères du Groupe, de Factocic et de Cofidis.

◆ Principaux objectifs

La mise en place de la politique de gestion des risques opérationnels poursuit les objectifs suivants :

- contribuer au pilotage du Groupe par la maîtrise des risques et de leurs coûts ;
- du point de vue humain : protéger les personnes, développer la responsabilité, l'autonomie et les contrôles, capitaliser sur les compétences du Groupe ;
- du point de vue économique : préserver les marges en gérant au plus près les risques sur toutes les activités, assurer un retour sur investissement de la mise en conformité réglementaire, optimiser les fonds propres alloués au coût du risque et adapter les programmes d'assurances aux risques identifiés ;
- du point de vue réglementaire : répondre efficacement à la réglementation Bâle II et aux demandes des autorités de contrôle, s'appuyer sur le contrôle interne (CRBF 97-02), optimiser les plans de continuité d'activité (PCA) des activités essentielles, adapter la communication financière (pilier 3 de Bâle II).

◆ Rôle et positionnement de la fonction de gestionnaire

La fonction nationale coordonne et consolide l'ensemble du dispositif, dispose d'une équipe dédiée au service du Groupe, anime les gestionnaires de risques opérationnels des groupes régionaux.

La fonction régionale met en œuvre le dispositif et ses évaluations cohérentes avec le global. Elle est animée par le gestionnaire de risques opérationnels régional.

◆ Dispositif de mesure et de maîtrise

Pour ses modélisations, le Groupe s'appuie notamment sur la base nationale des sinistres internes, sur une base de données externes et sur les scénarios développés dans le cadre des cartographies et des travaux statistiques. Ces travaux sont conduits dans le respect des procédures communes et des exigences réglementaires.

Les cartographies des risques homogènes par ligne de métier, par type de risque et par objet de risque sont réalisées pour toutes les activités avec des évaluations à dire d'expert, puis des modèles probabilistes. La validation de ces derniers est faite par le comité technique des risques opérationnels. Les exigences de fonds propres sont calculées au niveau national puis réparties régionalement.

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent :

- les actions de prévention efficaces identifiées lors des et mises en œuvre directement par les opérationnels ou le contrôle permanent ;
- les actions de protection prioritairement tournées vers la généralisation des plans de continuité d'activité métiers, logistique et informatique pour les activités essentielles afin de limiter la gravité d'un sinistre en cas de crise.

Un dispositif de gestion de crise cohérent dans le Groupe, en lien avec celui de la place pour l'interbancaire, couvre la communication de crise et les trois phases des PCA : plans de secours, de continuité, de retour à la normale.

◆ Reporting et pilotage général

L'application de la politique de gestion de risque opérationnel et le profil de risque sont suivis avec des indicateurs clés, seuils et alertes couvrant l'évaluation des risques potentiels, l'évolution de la sinistralité, l'efficacité des mesures de réduction et de financement décidées.

Ils font l'objet d'une information régulière aux organes exécutifs et délibérants et intègrent les exigences du CRBF 97-02.

◆ Documentation et procédure

Le Groupe dispose d'un ensemble de procédures en mode pérenne, validées par les instances dirigeantes et régulièrement mises à jour, comportant :

- la gouvernance : procédures traitant des rôles et responsabilités des instances dirigeantes, de décision et de pilotage, de la fonction nationale, de la périodicité et des destinataires des *reportings*, du périmètre de suivi des entités du Groupe, de la méthodologie d'intégration des filiales ;
- la collecte des sinistres : procédures donnant les règles de collecte et de contrôle des pertes internes ;
- le système de mesure : procédures concernant notamment les modélisations à dire d'expert et probabilistes, les règles de collectes des *Key Risk Indicator* (KRI), les clés de répartition des exigences de fonds propres, les déclarations COREP.

◆ Plans de continuité d'activité (PCA)

Les PCA relèvent des actions de protection mises en œuvre par l'entreprise pour limiter la gravité d'un sinistre, dans le cadre de son programme de gestion des risques opérationnels.

Une "méthodologie d'élaboration d'un PCA", document de référence du Groupe Crédit Mutuel-CIC, est accessible à toutes les équipes concernées et appliquée au niveau des groupes régionaux.

Ils sont identifiés selon deux types :

- les PCA métiers sont relatifs à une fonction bancaire donnée, reliée à l'une des lignes de métiers de Bâle II ;
- les PCA transversaux concernent des métiers dont l'objet est de donner aux autres métiers les moyens de fonctionner (PCA logistique, RH, informatique).

Ils s'articulent autour de trois phases :

- le plan de secours est immédiat et constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée ;
- le plan de continuité correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé suivant les modalités qui ont été retenues avant la survenance de la crise ;
- le plan de retour à la normale se prépare peu après le démarrage du plan de continuité ; le temps de mise en œuvre dépend de l'ampleur des dégâts.

◆ Organisation de la gestion de crise

Le dispositif de gestion de crise mis en place au niveau du Groupe et des régions couvre la communication et l'organisation la plus efficace pour traiter ces trois phases : plans de secours, de continuité, de retour à la normale.

Il est basé sur :

- un comité de crise, présidé en région par le directeur général de la banque, et au niveau national par le directeur général du Groupe. Ce comité de crise prend les décisions de fond, priorise les actions et assure la communication interne et externe ;
- une cellule de crise qui centralise les informations, met en œuvre les décisions et suit leur réalisation ;
- un point de crise par métier qui coordonne sur le terrain les opérations en relation avec la cellule de crise et notamment l'activation des PCA jusqu'au retour à la normale.

◆ Assurance en déduction des fonds propres

Les programmes de financement des risques opérationnels sont revus au fil des résultats de l'évaluation des risques, après actions de réduction et en fonction des principes suivants :

- assurer les risques graves et majeurs qui peuvent l'être et développer l'auto assurance du Groupe en deçà des franchises et pour les risques intragroupe ;
- assurer les risques de fréquence lorsque cela le justifie ou les financer en rétention sur le compte d'exploitation ;
- les risques de gravité non assurables et le solde non assuré font l'objet de la réserve de fonds propres prudentiels ;
- les risques majeurs des systèmes d'échanges et de paiement interbancaires font l'objet de fonds de réserve de liquidité constitués et affectés par système.

Le Groupe dispose d'un programme d'assurances, couvrant notamment les dommages aux biens, la globale de banque/fraude et la responsabilité civile professionnelle, qu'il compte faire valoir pour réduire la consommation de fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels.

◆ Formation

Chaque année des actions de formation aux risques opérationnels concernent les directeurs des réseaux, les contrôleurs internes et les opérationnels chargés de leur suivi.

◆ Inventaire des sinistres du Groupe CM5-CIC

Le total des sinistres du Groupe CM5-CIC atteint 13,9 millions d'euros en 2010, dont 180 millions de pertes et 166,1 millions de reprises nettes de provisions sur des sinistres passés.

Il s'est réparti comme suit :

- fraude : 27,4 millions d'euros ;

- relation du travail : 3,4 millions d’euros ;
- erreur humaine ou défaillance de procédure : - 49,4 millions d’euros (reprise nette de provisions) ;
- risque juridique : 29,7 millions d’euros ;
- événement naturel et dysfonctionnements des systèmes : 2,8 millions d’euros.

Autres risques

◆ Risques juridiques

Les risques juridiques sont intégrés dans les risques opérationnels et concernent, entre autres, l’exposition à des

amendes, pénalités et dommages pour faute imputable à l’entreprise au titre de ses opérations.

◆ Risques industriels et environnementaux

Les risques industriels et environnementaux sont compris dans les risques opérationnels et sont analysés sous l’angle de la défaillance des systèmes et de la survenance d’événements naturels majeurs (crue centennale, déluge, tremblement de terre, pollution...), de leur impact sur l’entreprise et des moyens de prévention et de protection à mettre en place, notamment la gestion de crise et les PCA.

Etats
financiers
consolidés
(Normes IFRS)



Bilan

(en millions d'euros)

◆ Actif

	Notes	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Caisse, Banques centrales	4	7 217	9 185
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5, 5b	41 229	52 963
Instruments dérivés de couverture	6, 5b, 6b	135	1 713
Actifs financiers disponibles à la vente	7, 5b	76 529	75 723
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4	40 113	38 668
Prêts et créances sur la clientèle	8	229 304	218 017
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6	594	547
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9	10 733	9 101
Actifs d'impôts courants	13	1 122	1 078
Actifs d'impôts différés	13a	1 362	1 333
Comptes de régularisation et actifs divers	14	15 610	16 495
Participations dans les entreprises mises en équivalence	15	1 481	517
Immeubles de placement	16	832	1 123
Immobilisations corporelles	17	2 803	2 781
Immobilisations incorporelles	17a	1 006	969
Ecarts d'acquisition	18	4 192	4 085
Total de l'actif		434 262	434 298

◆ Passif

	Notes	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Banques centrales	4a	44	1 265
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5a, 5b	34 551	47 841
Instruments dérivés de couverture	6, 5b, 6b	3 073	4 769
Dettes envers les établissements de crédit	4a	27 850	40 542
Dettes envers la clientèle	8a	163 467	149 740
Dettes représentées par un titre	19	95 035	87 341
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6a	- 1 963	- 1 782
Passifs d'impôts courants	13	527	395
Passifs d'impôts différés	13a	939	1 126
Compte de régularisation et passifs divers	14a	12 098	12 193
Provisions techniques des contrats d'assurance	20	66 018	61 445
Provisions	21	1 529	1 187
Dettes subordonnées	22	7 155	6 357
Capitaux propres totaux		23 939	21 879
Capitaux propres part du groupe		20 508	18 733
Capital et réserves liées	23	5 139	4 918
– Réserves consolidées	23	13 698	12 626
– Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	23b, 23c	- 291	- 4
– Résultat de l'exercice		1 961	1 194
Intérêts minoritaires		3 431	3 146
Total du passif		434 262	434 298

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)

	Notes	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Intérêts et produits assimilés	25	16 776	16 714
Intérêts et charges assimilées	25	- 10 586	- 11 027
Commissions (produits)	26	3 662	3 453
Commissions (charges)	26	- 903	- 890
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	27	75	444
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	28	125	- 14
Produits des autres activités	29	12 648	11 091
Charges des autres activités	29	- 10 909	- 9 649
Produit net bancaire		10 889	10 122
Charges générales d'exploitation	30, 30a	- 5 846	- 5 505
Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	30b	- 510	- 443
Résultat brut d'exploitation		4 533	4 174
Coût du risque	31	- 1 305	- 1 987
Résultat d'exploitation		3 228	2 187
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	15	26	31
Gains ou pertes sur autres actifs	32	16	9
Variations de valeur des écarts d'acquisition	33	- 45	- 124
Résultat avant impôts		3 225	2 103
Impôts sur les bénéfices	34	- 884	- 668
Résultat net		2 341	1 435
Intérêts minoritaires		380	241
Résultat net (part du groupe)		1 961	1 194

◆ Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	Notes	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Résultat net		2 341	1 435
Ecarts de conversion		0	- 23
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		- 270	1 304
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		- 45	- 31
Réévaluation des immobilisations		0	0
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence		4	0
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	23b, 23c	- 311	1 251
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		2 030	2 686
– dont part du groupe		1 675	2 276
– dont part des intérêts minoritaires		355	410

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôts.

Tableau des flux de trésorerie nette

(en millions d'euros)

	2010	2009
Résultat net	2 341	1 435
Impôts	884	668
Résultat avant impôts	3 225	2 103
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	507	459
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	2	1
Dotations nettes aux provisions	179	1 144
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	- 27	- 21
Perte nette/gain net des activités d'investissement	- 24	- 9
(Produits)/charges des activités de financement	0	0
Autres mouvements	- 3 094	3 228
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	- 2 458	4 802
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	- 10 580	- 21 594
Flux liés aux opérations avec la clientèle	679	20 446
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	8 577	- 10 794
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	682	- 2 043
Impôts versés	- 911	- 604
Diminution/nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	- 1 553	- 14 589
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	- 787	- 7 684
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	- 468	1 272
Flux liés aux immeubles de placement	- 126	- 193
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 397	- 559
Total flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement	- 991	521
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	- 10	977
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	3 097	- 2 091
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	3 087	- 1 115
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée	127	19
Augmentation/ nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 437	- 8 259
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	- 787	- 7 684
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 991	520
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	3 087	- 1 115
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	127	19
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	4 292	12 551
Caisse, banques centrales, CCP	7 920	14 152
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 3 628	- 1 600
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	5 729	4 292
Caisse, banques centrales, CCP	7 173	7 920
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 1 444	- 3 628
Variation de la trésorerie nette	1 437	- 8 259

Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)

	Capital	Primes	Réserves consolidées ¹	Réserves conversion
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2009	3 697	6	12 363	- 43
Augmentation de capital	1 156			
Affectation du résultat 2008			353	
Distribution 2009 au titre du résultat 2008			- 114	
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	1 156	0	239	0
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				
Résultat 2009				
Sous-total	0	0	0	0
Effet des changements de périmètre	65	- 6	60	
Changement de méthodes comptables	0			7
Variation des taux de conversion	0	0		
Capitaux propres au 31 décembre 2009	4 918	0	12 662	- 36
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2010	4 918	0	12 662	- 36
Augmentation de capital	222			
Affectation du résultat 2009			1 194	
Distribution 2010 au titre du résultat 2009			- 172	
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	222	0	1 022	0
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				
Résultat 2010				
Sous-total	0	0	0	0
Effet des changements de périmètre			9	
Variation des taux de conversion	0			42
Autres variations	0	0	0	- 1
Capitaux propres au 31 décembre 2010	5 139	0	13 693	5

1. Les réserves sont constituées au 31 décembre 2010 par la réserve légale pour 56 millions d'euros, les réserves statutaires pour 1 503 millions d'euros et les autres réserves pour 12 134 millions d'euros.

Gains/pertes latents ou différés (nets d'impôts)		Résultat net, part du Groupe	Capitaux propres, part du Groupe	Capitaux propres, part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture				
- 1 074	- 12	353	15 290	2 218	17 508
			1 156		1 156
		- 353	0		0
			- 114	- 65	- 179
0	0	- 353	1 042	- 65	977
1 063	- 31		1 032	169	1 201
		1 194	1 194	241	1 435
1 063	- 31	1 194	2 226	410	2 636
50			169	582	751
	0		0		
			7	1	8
39	- 43	1 194	18 733	3 146	21 879
39	- 43	1 194	18 733	3 146	21 879
			222		222
		- 1 194		0	0
			- 172	- 60	- 232
0	0	- 1 194	50	- 60	- 10
- 241	- 45		- 286	- 24	- 311
		1 961	1 961	380	2 341
- 241	- 45	1 961	1 675	355	2 030
			9	-23	- 13
			42	12	54
0	0	0	- 1	0	- 1
- 202	- 89	1 961	20 508	3 431	23 939

Notes
annexes
aux comptes
consolidés



Principes et méthodes comptables

Note 1.1 Référentiel comptable

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2010. Ce référentiel IFRS comprend les

normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 8 et leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Aucune norme non adoptée par l'Union européenne n'est appliquée. Les documents de synthèse sont présentés selon la recommandation CNC 2009-R.04.

L'ensemble des normes IAS/IFRS a été mis à jour le 3 novembre 2008 par le règlement 1126/2008 qui a remplacé le règlement 1725/2003. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les informations relatives à la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 font l'objet d'un chapitre dédié du rapport de gestion.

Normes IAS/IFRS	Nom de la norme	Date d'application dans l'Union européenne	Conséquences de l'application
Nouveaux textes comptables en application à partir du 1^{er} janvier 2010			
IAS 27	Consolidated and Separate Financial Statements	15 juin 2009	application prospective
IFRS 3R	Business Combinations	1 ^{er} juillet 2009	depuis le 1 ^{er} janvier 2010
Amendements de normes existantes			
IFRS 1	First Time Adoption of IFRS	29 novembre 2009	sans impact
	Improvements to IFRSS	27 mars 2010	sans impact
IFRS 2	Group Cash-settled Share-based Payment Transactions	27 mars 2010	sans impact
IFRS 1	Additional Exemptions for First-Time Adopters	27 juin 2010	sans impact
Interprétations			
IFRIC 12	Service Concession Arrangements	29 mars 2009	sans impact
IFRIC 15	Agreements for the Construction of Real Estate	26 juillet 2009	sans impact
IFRIC 16	Hedges of a Net Investment in a Foreign Operation	8 juin 2009	sans impact
IFRIC 17	Distributions of Non-cash Assets to Owners	30 novembre 2009	sans impact
IFRIC 18	Transfers of Assets from Customers	4 décembre 2009	sans impact
Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne non encore appliquées			
Amendements de normes existantes			
IAS 24 R	Informations relatives aux parties liées	Application obligatoire au 1 ^{er} janvier 2011	non significative
IAS 32	Instruments financiers - présentation	Application obligatoire au 1 ^{er} janvier 2011	L'amendement porte sur le classement des émissions de droits : non concerné
Interprétations			
IFRIC 14	Amendement : paiements anticipés des exigences de financement minimal	Application obligatoire au 1 ^{er} janvier 2011	non concerné
IFRIC 19	Extinction de passifs financiers à l'aide d'instruments de capitaux propres	Application obligatoire au 1 ^{er} janvier 2011	non concerné

◆ Entité consolidante

Le Groupe Crédit Mutuel CM5 (Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc et Midi-Atlantique) est un groupe mutualiste adhérent à un organe central, au sens des articles L.511-30 et suivants du code monétaire et financier. Les Caisses locales de Crédit Mutuel, intégralement détenues par les sociétaires, sont à la base du Groupe, selon une structure de contrôle capitalistique en "pyramide inversée".

Afin de refléter le plus fidèlement possible la communauté d'intérêts de nos sociétaires en consolidation, l'entité consolidante est définie de telle sorte à traduire les liens communs de fonctionnement, de solidarité financière et de gouvernance. Dans ce cadre, l'entité consolidante à la tête du Groupe est constituée par les entreprises placées sous le même agrément collectif d'exercice de l'activité bancaire, délivré par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI).

Ainsi, l'entité consolidante est constituée par :

La Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (FCMCEE), la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est (FCMSE), la Fédération du Crédit Mutuel Ile-de-France (FCMIDF), la Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc (FCMSMB) et la Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (FCMMA). Organes politiques des groupes, elles en déterminent les grandes orientations, décident de leur stratégie et organisent la représentation des Caisses.

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Sud-Est (CRCMSE), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Ile-de-France (CRCMIDF), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc (CRCMSMB) et la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (CRCMMA). Au service des Caisses locales, la CF de CM est responsable des services communs du réseau, assure son animation et prend en charge la logistique du Groupe. Elle centralise les dépôts des Caisses, assure parallèlement leur refinancement et porte l'ensemble des emplois réglementaires pour leur compte (réserves obligatoires, ressources affectées, dépôts à la Caisse Centrale du Crédit Mutuel, etc.).

Les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la FCMCEE, FCMSE, FCMIDF, FCMSMB et FCMMA : ces dernières constituent la base du réseau bancaire du Groupe.

L'analyse du contrôle de l'entité consolidante est conforme à la norme IAS 27, permettant d'établir des comptes consolidés selon le référentiel IFRS.

Le Groupe CM5-CIC est devenu CM10-CIC le 1^{er} janvier 2011 avec l'adhésion à la Caisse Fédérale de Crédit

Mutuel des Fédérations du Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre-Ouest, du Centre, de Normandie, Dauphiné-Vivarais et Méditerranéen.

◆ Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IAS 27, IAS 28 et IAS 31.

Le périmètre de consolidation est composé :

– des entités contrôlées de manière exclusive : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, une participation majoritaire en capital ou la majorité des droits de vote, ou le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, ou lorsque le Groupe exerce une influence dominante. Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale ;

– des entités sous contrôle conjoint : le contrôle conjoint est le partage, en vertu d'un accord contractuel, du contrôle d'une activité économique, quelles que soient les structures ou les formes selon lesquelles sont menées les activités. Les entités sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ;

– des entités sous influence notable : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1 % sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de consolidation par palier). Ce critère quantitatif n'est que relatif ; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation notwithstanding ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Une entité *ad hoc* est consolidée si les conditions définies par SIC 12 (activités de l'entité menées pour le compte exclusif du Groupe, pouvoir de décision ou de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité, capacité de bénéficier des avantages de l'entité, conservation de la majorité des risques) sont remplies.

Les participations détenues par des sociétés de capital-développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation et sont comptabilisées en juste valeur sur option.

◆ Variations du périmètre

Les évolutions du périmètre au 31 décembre 2010 sont les suivantes :

Entrées dans le périmètre

- Filiales du réseau bancaire : Banco Popular Hipotecario (dénomination provisoire du partenariat Crédit Mutuel/ Banco Popular), Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE).
- Banques de financement et activités de marché : Diversified Debt Securities SICAV-SIF, Divhold.
- Banque privée : Banque Transatlantique Singapore Private Ltd, Serficom Brasil.
- Autres sociétés : Cime & Mag, Distripub, Est Imprimerie, Europe Régie, Groupe *Républicain Lorrain* Communication (GRLC), Groupe *Républicain Lorrain* Imprimeries (GRLI), Imprimerie Michel, Inter'print, *La Liberté de l'Est*, *L'Alsace*, *L'Alsace* Magazines Editions, *Le Républicain Lorrain*, Les Editions de l'Echiquier, Lumédia, Mediaportage, *Républicain Lorrain* Communication, *Républicain Lorrain* TV news, *Républicain Lorrain* Voyages, Roto Offset Imprimerie, SCI *L'Alsace*, SCI *Ecriture*, SCI *Gutenberg*, SCI *Roseau d'Or*, Société Civile de Gestion des Parts dans *L'Alsace* (SCGPA), Société Française d'Édition de journaux et d'imprimés commerciaux *L'Alsace* (SFEJICA), Sofiliest.
- Fusions/absorptions : Transatlantique Finance avec BLC Gestion, CIC Investissement Alsace avec CIC Finance, CIC Investissement Est avec CIC Investissement, CIC Investissement Nord avec CIC Investissement, Sodelem avec CM-CIC Bail et Crefidis avec Cofidis.

◆ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Intégration proportionnelle

Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entité consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entité consolidée, après retraitements éventuels ; aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique aux entités sous influence notable.

◆ Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

◆ Élimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits résultant de cessions entre les entités du Groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

Les créances, dettes, engagements réciproques, charges et produits internes sont éliminés pour les entités consolidées par intégration globale et proportionnelle.

Conversion des comptes en devises étrangères

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte "Réserves de conversion". Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice (le Groupe considère que la différence avec l'application du cours aux dates de transaction n'est pas significatif en l'occurrence). Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte "Réserves de conversion". Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère. Le Groupe a opté pour la mise à zéro des réserves de conversion dans le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2004 comme le permet IFRS 1.

◆ Écarts d'acquisition

Écarts d'évaluation

À la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

Écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs

détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la juste valeur nette des coûts de vente. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du *goodwill* total) ; dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (*goodwill* partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif, et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en "Effet net positif des regroupements d'entreprises".

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste "Participations dans les entreprises mises en équivalence" lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.

Les écarts d'acquisition n'intègrent plus les coûts directs liés aux acquisitions qui, selon IFRS3R, sont comptabilisés en résultat.

Le Groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affectée l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le Groupe suit son activité.

◆ Intérêts minoritaires

Ils correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

Note 1.3 Principes et méthodes comptables

Les normes IFRS offrent des choix de méthodes de comptabilisation sur certains sujets. Les principales options retenues par le Groupe concernent :

– l'utilisation de la juste valeur ou d'une réévaluation comme coût présumé des immobilisations au moment de la conver-

sion : cette option peut s'appliquer à toute immobilisation corporelle, tout actif incorporel qui satisfait les critères de réévaluation, ou tout immeuble de placement évalué sur la base du coût. Le Groupe a choisi de ne pas retenir cette option ;

– la constatation immédiate en capitaux propres des écarts actuariels liés aux avantages du personnel n'a pas été appliquée par le Groupe ;

– le Groupe a opté pour la mise à zéro des réserves de conversion ;

– la valorisation au prix de marché de certains passifs émis par l'entreprise n'appartenant pas au portefeuille de négociation ;

– l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macrocouverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif des positions à taux fixe (incluant notamment les dépôts à vue de la clientèle) autorisée par le règlement n° 2086/2004 de la Commission européenne a été appliquée par le Groupe ;

– le Groupe a utilisé l'amendement d'IAS39 d'octobre 2008 permettant de reclasser certains instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en prêts et créances ou en actifs détenus jusqu'à l'échéance. Les reclassements vers les actifs disponibles à la vente sont également possibles.

Note 1.3.1 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés sur un marché actif. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé, lors de leur entrée dans le bilan.

Les taux appliqués aux prêts octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents. Ces encours sont ensuite valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option).

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

La juste valeur des crédits est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêt : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend un coût de signature inhérent au débiteur.

Note 1.3.2 Dépréciation des prêts et créances, des engagements de financement et garanties financières données, et des instruments de dettes disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance

◆ **Dépréciation individuelle des prêts**

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt — ou d'un groupe de prêts — susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales représente une preuve objective d'un événement de perte. De même lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a déchéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire une indication objective de perte est identifiée.

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque pour la partie relative à la variation du risque et en marge d'intérêts pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste "Provisions" pour les engagements de financement et de garantie.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

◆ **Dépréciation collective des prêts**

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle font l'objet d'une provision par portefeuilles homogènes de prêts en cas de dégradation de notes internes ou externes, sur la base des pertes en cas de défaut et de la probabilité de défaut jusqu'à maturité observées en interne ou en externe appliquées aux encours. Elle est comptabilisée en déduction des encours correspondants à l'actif et les variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique "Coût du risque" du compte de résultat.

Note 1.3.3 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, *in fine*.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

◆ **Opérations de location financement bailleur**

Conformément à IAS 17, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au Groupe figurent au bilan consolidé pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part, les intérêts, et, d'autre part, l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette, égale à la différence entre :

- l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice ;
- la valeur nette comptable des immobilisations louées ; la provision pour impôts différés.

◆ **Opérations de location financement preneur**

Conformément à IAS 17, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'un emprunt auprès d'établissements de crédit au passif. Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

Note 1.3.4 Titres acquis

Les titres détenus sont classés dans les trois catégories définies par IAS 39, instruments financiers en juste valeur par résultat, actifs financiers détenus jusqu'à maturité et actifs financiers disponibles à la vente.

◆ **Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat**

Classification

La catégorie des "Instruments financiers évalués en juste valeur par résultat" comprend :

1. les instruments financiers détenus à des fins de transaction. Il s'agit principalement des instruments qui :

- ont été acquis pour être revendus ou rachetés à court terme, ou
- sont intégrés à un portefeuille d'instruments financiers gérés globalement pour lequel un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme existe, ou bien encore
- constituent un instrument dérivé non qualifié de couverture ;

2. les instruments financiers classés par choix dès l'origine à la juste valeur par résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39 dont les conditions d'application ont été précisées par l'amendement publié en juin 2005. L'application de l'option juste valeur a pour objet de produire une information financière plus pertinente, avec notamment :

- l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés, dont l'évaluation distincte n'aurait pas été suffisamment fiable,
- la réduction significative de distorsions de traitement comptables entre certains actifs et passifs,
- la gestion et le suivi des performances d'un groupe d'actifs et/ou passifs correspondant à une gestion des risques ou à une stratégie d'investissement effectuée en juste valeur.

Le Groupe a utilisé cette option notamment dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs ainsi que pour les titres de l'activité de capital-développement et certaines dettes émises recelant des dérivés incorporés.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les instruments classés en "Actifs et passifs à la juste valeur par résultat" sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat. L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est prise en compte dans la juste valeur.

Juste valeur ou valeur de marché

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre des parties bien informées et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales. Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction.

La juste valeur en cas de cotation de l'instrument financier sur un marché actif est le prix coté ou valeur de marché, car celui-ci est la meilleure estimation de la juste valeur.

Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (*bid*) et le prix offert à l'achat (*ask*) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

En cas de positions actives et passives symétriques, seule la position nette est valorisée selon le prix offert à la vente s'il s'agit d'un actif net ou d'un passif net à émettre et selon le prix offert à l'achat s'il s'agit d'un passif net ou d'un actif net à acquérir.

Le marché est dit actif lorsque les prix cotés sont aisément et fréquemment disponibles et que ces cours représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement dans des conditions de concurrence normale sur des instruments financiers très similaires.

Lorsque le marché de cotation n'est pas actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Les produits dérivés sont réévalués à partir de données observables dans le marché (par exemple, des courbes de taux). La notion de *bid/ask* doit alors être appliquée sur ces données observables.

Pour les titres de l'activité de capital-développement, une approche multi-critères est effectuée, complétée par l'expérience en matière de valorisation d'entreprises non cotées.

Critères de classement et règles de transfert

Les conditions de marché peuvent conduire le Groupe Crédit Mutuel à revoir sa stratégie de placement et l'intention de gestion de ces titres. Ainsi, lorsqu'il apparaît inopportun de céder des titres initialement acquis dans un objectif de cession à court terme, ces titres peuvent faire l'objet d'un reclassement, dans le respect des dispositions spécifiques prévues par l'amendement IAS 39 d'octobre 2008. Les transferts vers les catégories "Actifs financiers disponibles à la vente" ou "Actifs financiers détenus jusqu'à échéance" sont autorisés en cas de situation exceptionnelle. Les transferts vers la catégorie "Prêts et créances" sont conditionnés à l'intention et la capacité du Groupe de détenir ces titres dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance. Ces transferts de portefeuille ont pour objectif de traduire au mieux la nouvelle intention de gestion de ces instruments et de refléter de manière plus fidèle leur impact sur le résultat du Groupe.

◆ Actifs financiers disponibles à la vente

Classification

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en "Prêts et créances", ni en "Actifs financiers détenus jusqu'à maturité" ni en "Juste valeur par résultat".

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés à leur entrée au bilan à leur valeur de marché au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres "Gains ou pertes latents ou différés", hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente", ainsi que les plus et moins-values de cession. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés". Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

Dépréciation des instruments de dettes disponibles à la vente

Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique "Coût du risque" et sont réversibles. En cas de dépréciation, les plus ou moins-values latentes ou différées sont reprises en résultat.

Dépréciation des instruments de capitaux propres disponibles à la vente

Un instrument de capitaux propres est déprécié en présence d'indication objective de dépréciation, soit en cas a. d'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur en deçà de son coût, ou b. d'informations portant sur des changements importants ayant un effet négatif qui sont survenus dans l'environnement technologique de marché économique ou juridique dans lequel l'émetteur opère et indiquent que le coût de l'investissement pourrait ne pas être recouvré.

S'agissant des instruments de capitaux propres, il est considéré qu'une dévalorisation d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels le Groupe estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche.

Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente" et sont irréversibles tant que l'instrument est porté au

bilan. Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en résultat. En cas de dépréciation, les plus ou moins-values latentes ou différées sont reprises en résultat.

Critères de classement et règles de transfert

Les titres à revenu fixe peuvent être reclassés :
– en "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance", en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
– en "Prêts et créances" : en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;

En cas de transfert, la juste valeur de l'actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

En cas de transfert de titre de la catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" vers les catégories "Actifs financiers détenus jusqu'à échéance" ou "Prêts et créances" d'instruments ayant une échéance fixe, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif. En cas de transfert d'instruments n'ayant pas une échéance fixe vers la catégorie "Prêts et créances", les gains et pertes latents antérieurement différés sont maintenus en capitaux propres jusqu'à la cession des titres.

◆ Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Classification

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable nécessairement cotés sur un marché actif, que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance et n'a pas décidé de classer en instruments financiers en juste valeur par résultat ou en instruments financiers disponibles à la vente. Les critères d'intention et de capacité de détention des titres jusqu'à leur échéance sont vérifiés à chaque arrêté.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres sont enregistrés lors de leur acquisition à leur juste valeur. Les coûts de transaction sont étalés car ils sont intégrés dans le calcul du taux d'intérêt effectif sauf lorsqu'ils ne sont pas significatifs, auquel cas ils sont enregistrés en résultat à l'initiation. Lors des arrêts ultérieurs, les titres sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement actuariel des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés" du compte de résultat.

Dépréciation

Les actifs financiers détenus jusqu'à maturité sont dépréciés de la même façon que les prêts et créances dès lors que la valeur est affectée par un risque de crédit.

Critères de classement et règles de transfert

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe que le Groupe Crédit Mutuel a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Par ailleurs, les possibilités de cessions ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau du Groupe et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

◆ **Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers**

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers, conformément à ce qui a été défini par la norme IFRS 7 :

- niveau 1 : des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;
- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

◆ **Dérivés et comptabilité de couverture**

Instruments financiers en juste valeur par résultat – dérivés

Un dérivé est un instrument financier :

- dont la juste valeur est fonction de taux d'intérêt, de prix d'instrument financier, de prix de matière première, de taux de change, d'index de prix, de taux ou de crédit, ou d'autres variables appelées "sous-jacent" ;
- qui requiert un investissement net faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation du sous-jacent ;
- qui est dénoué à une date future.

Les dérivés font partie des instruments financiers détenus à des fins de transaction sauf lorsqu'ils entrent dans une relation de couverture.

Ils sont comptabilisés au bilan parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés parmi les gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Les dérivés de couverture qui satisfont aux critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture sont classés dans les catégories "Couverture de juste valeur" ou "Couverture de flux de trésorerie" selon le cas approprié. Les autres dérivés sont par défaut tous classés dans la catégorie "Actifs ou passifs de transaction", même si, économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Instruments financiers en juste valeur par résultat – dérivés – produits structurés

Les produits structurés sont des montages financiers proposés aux clients pour répondre de manière plus précise à leurs besoins. Ils sont construits à partir de produits élémentaires, généralement des options. Il existe différentes catégories de produits structurés fondés sur les produits élémentaires suivants : options classiques, options binaires, options à barrière, options asiatiques, options *look back*, options sur plusieurs actifs, *swaps* d'indices.

Il existe trois grandes familles de méthodes de valorisation de ces produits : les méthodes provenant de la résolution d'une équation différentielle partielle, les méthodes d'arbres en temps discret et les méthodes de Monte-Carlo. La première et la dernière méthodes sont utilisées. Les méthodes analytiques appliquées sont celles retenues par le marché pour la modélisation des sous-jacents utilisés.

Les paramètres utilisés pour la valorisation sont ceux observés ou déduits via un modèle standard des valeurs observées à la date d'arrêt. Dans le cas où il n'existe pas de marché organisé, les valeurs utilisées sont relevées chez les courtiers les plus actifs sur les produits correspondants et ou extrapolées à partir des valeurs cotées. Tous les paramètres utilisés sont historisés. Les instruments financiers à terme non cotés sont réévalués à partir de prix observables dans le marché, selon la procédure dite de "flashage". Cette dernière méthode consiste à relever chaque jour à la même heure les prix offerts et demandés de plusieurs contributeurs via les logiciels de flux de marchés. Un prix unique est retenu pour chaque paramètre de marché utile.

Certains instruments financiers complexes et principalement les produits structurés actions mono et multi sous-jacents à barrière, généralement construits sur mesure, peu liquides et d'échéances longues sont valorisés en utilisant des modèles développés en interne et des paramètres de valorisation tels que les volatilités longues les corrélations, les estimations de dividendes pour partie non observables sur les marchés actifs. Lors de leur comptabilisation initiale, ces instruments complexes sont enregistrés au bilan au prix de la transaction, qui est considéré comme la meilleure indication de la valeur de marché bien que la valorisation issue des modèles puisse être différente. Cette différence entre le prix de négociation de l'instrument complexe et la valeur obtenue à l'aide du modèle interne, généralement un gain, est appelée "Day one profit". Les textes comptables prohibent la constatation de la marge réalisée sur les produits valorisés à l'aide de modèles et de paramètres non observables sur des marchés actifs. Elle est donc différée dans le temps. Lorsqu'il s'agit de produits mono sous-jacent sans barrière, la marge est étalée sur la durée de vie de l'instrument. Pour les produits intégrant des options à barrière, compte tenu des risques spécifiques liés à la gestion de ces barrières, la marge est reconnue à l'échéance du produit structuré.

Comptabilité de couverture

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert. La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers, elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités ouvertes par l'Union européenne. La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et

le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises. La couverture d'investissements nets en devises est un cas particulier de la couverture de flux de trésorerie.

Le Groupe documente la relation entre l'instrument couvert et l'instrument de couverture, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation inclut les objectifs de gestion de la relation de couverture, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.

Le Groupe évalue cette efficacité lors de la mise en place de la relation de couverture puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt.

La partie inefficace de la couverture est comptabilisée au compte de résultat au sein du poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

Couverture de juste valeur

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique "Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture" symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont évalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique "Gains et pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat" symétriquement à la réévaluation du risque des éléments couverts en résultat. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un actif financier classé en actif disponible à la vente. Si la relation de couverture est parfaitement efficace, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture compense celle de l'élément couvert.

La couverture doit être considérée comme "hautement efficace" pour pouvoir être qualifiable pour la comptabilité de couverture. La variation de l'instrument de couverture en juste valeur ou en flux de trésorerie doit pratiquement compenser la variation de l'élément couvert en juste valeur ou en flux de trésorerie. Le ratio entre ces deux variations doit se situer dans l'intervalle de 80 % à 125 %.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en instrument de transaction et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements

anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Couverture de juste valeur par portefeuille du risque de taux d'intérêt

Les modifications apportées par l'Union européenne à la norme IAS 39 en octobre 2004 permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixe.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs, la banque vérifie qu'il n'y a pas de sur-couverture et ceci par pilier et à chaque arrêté.

Le portefeuille de passif est échéancé en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Les variations de juste valeur du risque de taux d'intérêt des portefeuilles d'instruments couverts sont enregistrées dans une ligne spécifique du bilan : "Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux" par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les gains ou pertes de l'instrument de couverture considéré comme efficace sont enregistrés dans une ligne spécifique des capitaux propres, "Gains ou pertes latents ou différés sur couverture de flux de trésorerie", alors que la partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat dans la rubrique "Produits et charges d'intérêts" au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat. Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

◆ Reclassements d'instruments de dette

Les titres à revenu fixe ou instruments de dette classés en juste valeur par résultat peuvent être reclassés en catégorie :

a. "Détenus jusqu'à l'échéance" que dans des cas rares, en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;

b. "Prêts et créances" en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir

prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
c. "Disponibles à la vente" que dans des cas rares.

Les titres à revenu fixe ou instruments de dettes disponibles à la vente peuvent être reclassés en catégorie :

a. "Détenus jusqu'à l'échéance" en cas de modification de l'intention de gestion ou la capacité, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;

b. "Prêts et créances" en cas d'intention et de capacité de détenir l'actif financier dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie.

En cas de transfert, la juste valeur de l'actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

En cas de transfert de titre de la catégorie "Disponibles à la vente" vers les catégories "Détenus jusqu'à échéance" ou "Prêts et créances" d'instruments de dette ayant une échéance fixe, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif. En cas de transfert d'instruments de dette n'ayant pas une échéance fixe vers la catégorie "Prêts et créances", les gains et pertes latents antérieurement différés sont maintenus en capitaux propres jusqu'à la cession des titres.

Note 1.3.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), non classées en juste valeur par résultat sur option, sont comptabilisées à leur valeur d'émission, généralement diminuée des coûts de transaction.

Ces dettes sont ensuite valorisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Certains instruments de dettes "structurés" peuvent comporter des dérivés incorporés. Ces dérivés incorporés sont séparés des contrats hôtes dès lors que les critères de séparation sont satisfaits et qu'ils sont évaluables de manière fiable.

Le contrat hôte est ultérieurement comptabilisé au coût amorti. La détermination de la juste valeur est basée sur les prix de marché cotés ou sur des modèles d'évaluation.

Note 1.3.6 Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Ces dettes sont valorisées au coût amorti.

Note 1.3.7 Distinction dettes et capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le Groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le Groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le Groupe.

Note 1.3.8 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants. La provision est inscrite au passif du bilan.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé le cas échéant pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- les risques juridiques ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Note 1.3.9 Dettes sur la clientèle et sur les établissements de crédit

Les dettes sont des passifs financiers à revenu fixe ou déterminable. Elles sont comptabilisées à leur valeur de marché lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour celles qui ont été comptabilisées à la juste valeur sur option.

◆ Contrats d'épargne réglementée

Les comptes épargne-logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français acces-

sibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

Note 1.3.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, les OPCVM sont classés en activité "opérationnelle" et ne font donc pas l'objet d'un reclassement en trésorerie.

Note 1.3.11 Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste "Provisions pour risques et charges". Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste "Charges de personnel".

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, préretraite et retraite complémentaires dans lesquels le Groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime,

puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux à long terme des emprunts d'entreprises de première catégorie à la clôture de l'exercice ;
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories Cadre/Non-cadre et des caractéristiques régionales ;
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflatés pour les différentes maturités ;
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Le Groupe a opté pour la constatation immédiate des écarts actuariels en compte de résultat de l'exercice sous forme de provisions, sans étalement sur la durée d'activité résiduelle des salariés. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1^{er} janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les quatre caisses de retraite auxquelles adhèrent, selon les cas, les banques du Groupe, ont été fusionnées. Elles assurent le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape, au moyen de leurs réserves complétées en cas de besoin par un surcroît de cotisations annuelles à la charge des banques concernées et dont le taux moyen sur les dix prochaines années est plafonné à 4 % de la masse salariale. La caisse de retraite issue des fusions a été transformée en IGRS en 2009. Elle n'a pas d'insuffisance d'actifs.

Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux, sont provisionnés.

Ils sont évalués sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel en activité, en fonction notamment du taux de rotation du personnel spécifique aux entités consolidées et du salaire futur estimé qu'aura le bénéficiaire lors de son départ à la retraite majoré, le cas échéant, des charges sociales. Les indemnités de fin de carrière des banques du Groupe en France sont couvertes par une assurance à hauteur d'au moins 60 % auprès des ACM Vie, société d'assurance du Groupe Crédit Mutuel et consolidée par intégration globale.

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du Groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du Groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le Groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation doit être payée.

Avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, payables à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme, par exemple, les médailles du travail, le compte épargne temps...

L'engagement du Groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période, la méthode du corridor n'étant pas autorisée.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurance. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

Retraite supplémentaire des salariés

Les salariés des Groupes CM5 et CIC bénéficient, en complément des régimes de retraite obligatoires, d'une couverture de retraite supplémentaire assurée par les ACM Vie SA.

Les salariés du Groupe CM5 bénéficient de deux régimes supplémentaires, l'un à cotisations définies et l'autre à prestations définies. Les droits à cotisations définies sont acquis même en cas de départ de l'entreprise, contrairement aux droits issus du régime à prestations définies qui, conformément à la nouvelle réglementation, ne sont définitivement acquis que si on quitte l'entreprise pour prendre la retraite. Le total des engagements est de 670 millions d'euros au 31 décembre 2010, couvert par 662 millions d'euros de provisions techniques spéciales et 31 millions d'euros de

provisions mathématiques des contrats à prestations définies inscrits au passif du bilan d'ACM Vie SA pour l'ensemble des participants.

Les salariés du Groupe CIC, quant à eux, bénéficient, en complément des régimes de retraite obligatoires, d'une couverture de retraite supplémentaire à cotisations définies assurée par les ACM Vie SA. Le total des engagements est de 256 millions d'euros au 31 décembre 2010, couvert par 271 millions d'euros de provisions techniques spéciales inscrites au passif du bilan d'ACM Vie SA pour l'ensemble des participants.

Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le Groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité. Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

Les avantages à court terme

Il s'agit des avantages payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de Sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

Note 1.3.12 Activités d'assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, y compris des contrats de réassurance émis ou souscrits, et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices (qui octroie aux souscripteurs des contrats le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés) sont établis conformément à la norme IFRS 4.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance consolidées par intégration globale suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe. Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" et l'actif et passif correspondant évalués en date d'arrêt à la valeur de réalisation des supports de référence.

Par ailleurs, les contrats soumis à IFRS 4 restent comptabilisés et consolidés comme en normes françaises et sont valorisés et comptabilisés selon les mêmes règles à l'exception de quelques retraitements limités notamment ceux liés à l'élimination des provisions d'égalisation réglementaires et à

la comptabilisation de participations différées conformément aux principes de la réglementation française appliquée aux différences de l'évaluation des actifs. Il s'agit principalement de provisions pour participation aux bénéfices différée afférente aux plus et moins-values latentes comptabilisées sur les actifs selon IAS 39 (ce qui correspond, d'après IFRS 4, à l'application de la "comptabilité reflet" : afin de refléter la quote-part de ces plus et moins-values latentes, "l'élément de participation discrétionnaire", entièrement dans les provisions et non pas en capitaux propres). Ces provisions pour participation aux bénéfices différée sont présentées au passif ou à l'actif, par entité juridique et sans compensation entre entités du périmètre. A l'actif, elles figurent dans un poste distinct.

Outre les diverses provisions dotées et reprises au passif, les autres transactions générées par ces contrats sont valorisées et comptabilisées selon les mêmes règles. Il s'agit notamment des coûts d'acquisition des contrats, des créances et dettes nées des contrats, d'avances sur polices et des recours et subrogations résultant des contrats d'assurance et de réassurance.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

La réserve de capitalisation dotée dans les comptes individuels des sociétés françaises du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements contractuels, est annulée dans les comptes consolidés. Les mouvements de l'exercice affectant cette réserve, constatés par le résultat dans les comptes individuels, sont annulés dans le compte de résultat consolidé. En revanche, lorsqu'il existe une forte probabilité d'attribution aux assurés, notamment pour tenir compte des droits des assurés dans le cadre de certains portefeuilles d'assurance des entités du Groupe, une participation différée est comptabilisée suite au retraitement de la réserve de capitalisation.

Note 1.3.13 Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de

la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers ne sont pas activés.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique "Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation" du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique "Charges des autres activités" du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

– Terrain aménagements réseaux	15-30 ans
– Constructions – gros œuvre structure (en fonction du type d'immeuble concerné)	20-80 ans
– Constructions – équipements	10-40 ans
– Agencements et installations	5-15 ans
– Mobilier et matériel de bureau	5-10 ans
– Matériel de sécurité	3-10 ans
– Matériel roulant	3-5 ans
– Matériel informatique	3-5 ans

Immobilisations incorporelles :

– Logiciels acquis ou créés en interne	1-10 ans
– Fonds de commerce acquis (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle)	9-10 ans

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique "Dotations/reprises sur amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations d'exploitation" du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique "Charges des autres activités" (pour les dotations) et "Produits des autres activités" (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne "Gains ou pertes nets sur autres actifs".

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne "Produits des autres activités" ou "Charges des autres activités".

Note 1.3.14 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

◆ Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux de l'impôt sur les sociétés connus et applicables au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres,

pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Note 1.3.15 Intérêts pris en charge par l'Etat de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe accordent des prêts à taux réduits fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés" et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

Note 1.3.16 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

Note 1.3.17 Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêté.

Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat".

Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat" si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers disponibles à la vente.

Lorsque des titres en devises consolidés sont financés par un emprunt dans la même devise, celui-ci fait l'objet d'une couverture de flux futurs de trésorerie.

La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans le compte de réserves de conversion dans les capitaux propres. Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte de réserve de conversion. Cette réserve de conversion est réintégrée en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation dans l'entité étrangère.

Note 1.3.18 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques "Actifs non courants destinés à être cédés" et "Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés". Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées et de filiales qui ont été acquises uniquement dans

la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique "Gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées".

Note 1.3.19 **Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers**

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes.

Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres,
- de l'usage de modèles de calcul pour la valorisation d'instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en "Disponibles à la vente" ou en "Juste valeur par résultat",
- de l'appréciation du caractère actif des marchés,
- du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en "Prêts et créances" ou "Détenus jusqu'à l'échéance" pour lesquels cette information doit être portée dans l'annexe des états financiers,
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux.

Informations sur les postes de bilan et du compte de résultat (en millions d'euros)

Note 2 Répartition du bilan et du compte de résultat par activités et par zones géographiques

Les activités sont les suivantes :

- La banque de détail regroupe le réseau des Caisses de Crédit Mutuel CM5, banques régionales du CIC, Targobank en Allemagne, Cofidis, Banco Popular Espagne, Banque Marocaine du Commerce Extérieur, ainsi que toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau : crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, gestion collective, épargne salariale, immobilier.
- L'activité d'assurance est constituée par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.
- Les activités de financement et de marché regroupent :
 - a. le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements spécialisés, l'international et les succursales étrangères ;

b. les activités de marché au sens large, c'est-à-dire les activités sur taux, change et actions, qu'elles soient exercées pour le compte de la clientèle ou pour compte propre, y compris l'intermédiation boursière.

– Les activités de banque privée regroupent les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger.

– Le capital-développement exercé pour compte propre et l'ingénierie financière constituent un pôle d'activité.

– La structure holding rassemble les éléments non affectables à une autre activité (holding) ainsi que les structures de logistique : les holdings intermédiaires, l'immobilier d'exploitation logé dans des entités spécifiques et les entités informatiques.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés. Seules deux entités font exception, le CIC et la BFCM, en raison de leur présence dans plusieurs activités. Dans ce cas, les comptes sociaux font l'objet d'une répartition analytique. La répartition du bilan s'effectue de la même façon.

◆ Répartition du bilan par activités

Actif 2010

	Banque de détail	Assurance
Caisses, Banques centrales, CCP - Actif	1 774	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	190	12 196
Instruments dérivés de couverture - Actif	(17)	0
Actifs financiers disponibles à la vente	943	47 032
Prêts et créances sur les établissements de crédit	20 307	16
Prêts et créances sur la clientèle	206 183	264
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	68	9 736
Participations dans les entreprises mises en équivalence	596	325

Passif 2010

	Banque de détail	Assurance
Banques centrales, CCP - Passif	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	74	2 154
Instruments dérivés de couverture - Passif	1 026	0
Dettes envers les établissements de crédit	0	0
Dettes envers la clientèle	130 829	57
Dettes représentées par un titre	22 112	0

Actif 2009

	Banque de détail	Assurance
Caisses, Banques centrales, CCP - Actif	3 115	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	152	12 885
Instruments dérivés de couverture - Actif	1 085	50
Actifs financiers disponibles à la vente	840	42 448
Prêts et créances sur les établissements de crédit	21 785	11
Prêts et créances sur la clientèle	194 659	261
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	63	7 509
Participations dans les entreprises mises en équivalence	267	262

Passif 2009

	Banque de détail	Assurance
Banques centrales, CCP - Passif	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	78	1
Instruments dérivés de couverture - Passif	2 223	0
Dettes envers les établissements de crédit	0	0
Dettes envers la clientèle	117 674	48
Dettes représentées par un titre	20 251	0

Financements et marchés	Banque privée	Capital développement	Logistique et holding	Total
3 978	449	0	1 016	7 217
26 782	113	1 653	295	41 229
(202)	8	0	347	135
22 614	4 816	3	1 120	76 529
15 252	4 437	6	95	40 113
16 641	5 629	0	588	229 304
339	6	0	585	10 733
0	1	0	559	1 481

Financements et marchés	Banque privée	Capital développement	Logistique et holding	Total
0	44	0	0	44
32 200	162	0	(39)	34 551
1 561	423	0	63	3 073
27 506	344	0	0	27 850
6 744	13 621	0	12 215	163 467
70 231	32	0	2 659	95 035

Financements et marchés	Banque privée	Capital développement	Logistique et holding	Total
4 150	679	0	1 241	9 185
37 738	111	1 682	396	52 963
153	18	0	407	1 713
24 733	5 681	1	2 020	75 723
11 374	5 395	1	104	38 668
17 728	4 760	0	609	218 017
1 522	6	0	(0)	9 101
0	1	0	(14)	517

Financements et marchés	Banque privée	Capital développement	Logistique et holding	Total
0	1 265	0	0	1 265
47 627	94	0	42	47 841
2 004	446	0	96	4 769
40 143	398	0	0	40 542
6 268	13 472	0	12 278	149 740
64 429	50	0	2 611	87 341

◆ Répartition du compte de résultat par activités

31 décembre 2010

	Banque de détail	Assurance	Financements et marchés
Produit net bancaire	8 401	1 198	1 074
Frais généraux	- 4 890	- 367	- 262
Résultat brut d'exploitation	3 511	831	812
Coût du risque	- 1 154	0	- 32
Gains sur autres actifs	30	- 3	0
Résultat avant impôts	2 388	828	780
Impôt sur les sociétés	- 800	- 144	- 190
Résultat net comptable	1 588	684	590
Minoritaires			
Résultat net part du groupe			

31 décembre 2009 pro-forma

	Banque de détail ¹	Assurance	Financements et marchés
Produit net bancaire	7 661	956	1 532
Frais généraux	- 4 681	- 364	- 271
Résultat brut d'exploitation	2 980	593	1 262
Coût du risque	- 1 538	0	- 379
Gains sur autres actifs ¹	22	21	0
Résultat avant impôts	1 464	614	882
Impôt sur les sociétés	- 497	- 165	- 273
Résultat net comptable	967	448	610
Minoritaires			
Résultat net part du groupe			

Pour rendre les traitements comptables comparables entre décembre 2009 et décembre 2010, les chiffres de décembre 2009 ont été retraités des impacts suivants :

a. Impacts des reclassements entre activité "Banque de détail" et activité "Logistique et holding" (sans incidence sur le résultat net comptable).

1. Banque de détail : Produit net bancaire (- 31) Frais Généraux (+ 31).

3. Colonne "interactivités" : Produit net bancaire (+ 31), Frais généraux (- 31).

b. Impacts des reclassements entre activité "Logistique et holding" et colonne "Interactivités" (sans incidence sur le résultat net comptable).

2. Logistique et holding : Produit net bancaire (- 294), Frais généraux (+ 294).

3. Colonne "interactivités" : Produit net bancaire (+ 294), Frais généraux (- 294).

Banque privée	Capital développement	Logistique et holding	Interactivités	Total
404	191	103	- 482	10 889
- 320	- 35	- 963	482	- 6 355
84	155	- 860		4 533
- 15	0	- 105		- 1 305
1	0	- 32		- 3
71	155	- 997		3 225
- 8	- 3	261		- 884
62	153	- 737		2 341
				380
				1 961

Banque privée	Capital développement	Logistique et holding ²	Interactivités ³	Total
397	49	- 104	- 369	10 122
- 303	- 28	- 671	369	- 5 949
94	21	- 775		4 174
1	0	- 71		- 1 987
0	0	- 126		- 83
95	21	- 972		2 103
- 24	- 1	293		- 668
70	20	- 680		1 435
				241
				1 194

◆ Répartition du bilan par zones géographiques

Actif

	31 décembre 2010		
	France	Europe hors France	Autres pays ¹
Caisses, Banques centrales, CCP – Actif	2 074	1 166	3 977
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	38 562	1 080	1 586
Instruments dérivés de couverture – Actif	124	10	1
Actifs financiers disponibles à la vente	69 099	6 189	1 241
Prêts et créances sur les établissements de crédit	32 330	4 841	2 942
Prêts et créances sur la clientèle	204 849	21 371	3 084
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 727	6	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	840	173	468

Passif

	31 décembre 2010		
	France	Europe hors France	Autres pays ¹
Banques centrales, CCP – Passif	0	44	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	32 843	1 518	190
Instruments dérivés de couverture – Passif	2 623	426	23
Dettes envers les établissements de crédit	10 596	13 486	3 768
Dettes envers la clientèle	140 005	22 539	924
Dettes représentées par un titre	77 244	9 985	7 805

1. USA, Singapour, Tunisie et Maroc.

◆ Répartition du compte de résultat par zones géographiques

	31 décembre 2010		
	France	Europe hors France	Autres pays ¹
Produit net bancaire ²	8 534	2 011	343
Frais généraux	- 4 952	- 1 330	- 74
Résultat brut d'exploitation	3 582	681	269
Coût du risque	- 524	- 602	- 180
Gains sur autres actifs ³	- 25	- 12	33
Résultat avant impôts	3 034	68	122
Résultat net global	2 172	58	110
Résultat net part du Groupe	1 853	10	98

1. USA, Singapour, Tunisie et Maroc.

2. 24 % du PNB (hors activités logistique et holding) ont été réalisés à l'étranger en 2010.

3. Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

31 décembre 2009				
Total	France	Europe hors France	Autres pays ¹	Total
7 217	5 850	2 280	1 055	9 185
41 229	52 301	285	377	52 963
135	1 679	32	3	1 713
76 529	68 531	6 306	886	75 723
40 113	30 201	5 509	2 959	38 668
229 304	194 568	20 572	2 877	218 017
10 733	9 096	6	0	9 101
1 481	94	163	260	517

31 décembre 2009				
Total	France	Europe hors France	Autres pays ¹	Total
44	0	1 265	0	1 265
34 551	43 440	4 205	195	47 841
3 073	4 299	465	4	4 769
27 850	26 870	11 592	2 081	40 542
163 467	125 742	23 136	862	149 740
95 035	70 877	11 413	5 051	87 341

31 décembre 2009				
Total	France	Europe hors France	Autres pays ¹	Total
10 889	7 882	1 926	314	10 122
- 6 356	- 4 650	- 1 231	- 68	- 5 949
4 533	3 232	695	246	4 174
- 1 305	- 946	- 766	- 274	- 1 987
- 3	- 112	- 0	29	- 83
3 225	2 173	- 71	1	2 103
2 341	1 494	- 30	- 29	1 435
1 961	1 242	- 20	- 28	1 194

Note 3 Composition du périmètre de consolidation

Conformément à l'avis de la commission bancaire, la société mère du Groupe est constituée par les sociétés incluses dans le périmètre de globalisation. Les entités qui la composent sont :

- la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (FCMCEE),
- la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est (FCMSE),
- la Fédération du Crédit Mutuel d'Ile-de-France (FCMIDF),
- la Fédération du Crédit Mutuel de Savoie-Mont Blanc (FCMSMB),
- la Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (FCMMA),
- la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Sud-Est (CRCMSE),

- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Ile-de-France (CRCMIDF),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Savoie-Mont Blanc (CRCMSMB),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (CRCMMA),
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel d'Ile-de-France,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel de Savoie-Mont Blanc,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique,
- le Cautionnement Mutuel de l'Habitat (CMH).

	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹
Réseau bancaire						
Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique	96	92	IG	99	94	IG
Banque du Crédit Mutuel Ile-de-France (BCMI)	100	96	IG	100	96	IG
CIC Ouest (ex-CIC Banque CIO-BRO)	100	89	IG	100	89	IG
CIC Banque Nord-Ouest (ex-CIC Banque Scalbert Dupont - CIN)	100	89	IG	100	89	IG
Caisse Agricole du Crédit Mutuel	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	93	89	IG	92	89	IG
CIC Est	100	89	IG	100	89	IG
CIC Iberbanco	100	96	IG	100	96	IG
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	100	89	IG	100	89	IG
CIC Sud-Ouest (ex-Société Bordelaise de CIC (SBCIC))	100	89	IG	100	89	IG
Targobank AG & Co. KGa A	100	96	IG	100	96	IG
Filiales du réseau bancaire						
Banco Popular Hipotecario	50	48	IP			NC
Banque de Tunisie	20	19	ME	20	19	ME
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE)	25	24	ME			NC
Banca Popolare di Milano	5	4	ME	5	4	ME
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	26	26	ME	26	26	ME
CM-CIC Asset Management	84	80	IG	84	80	IG
CM-CIC Bail	100	89	IG	100	88	IG
CM-CIC Covered Bonds	100	96	IG	100	96	IG
CM-CIC Epargne salariale	100	89	IG	100	89	IG
CM-CIC Gestion	100	89	IG	100	89	IG
CM-CIC Laviolette Financement	100	89	IG	100	89	IG
CM-CIC Lease	100	92	IG	100	92	IG
CM-CIC Leasing Benelux	100	89	IG	100	88	IG
CM-CIC Leasing GmbH	100	89	IG	100	88	IG
Cofidis Argentine	66	22	IG	66	22	IG
Cofidis Belgique	100	33	IG	100	33	IG
Cofidis Espagne	100	33	IG	100	33	IG
Cofidis France	100	33	IG	100	33	IG

	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹
Cofidis Italie	100	33	IG	100	33	IG
Cofidis République tchèque	100	33	IG	100	33	IG
Cofidis Roumanie	100	33	IG	100	33	IG
Cofidis Slovaquie	100	33	IG	100	33	IG
Creatis	100	33	IG	100	33	IG
Crefidis			FU	100	33	IG
C2C	100	33	IG	100	33	IG
Factocic	85	79	IG	51	49	IG
FCT CM-CIC Home loans	100	96	IG	100	96	IG
Monabanq	100	33	IG	66	22	IG
Saint-Pierre SNC	100	89	IG	100	89	IG
SCI La Tréflière	100	98	IG	100	98	IG
Sofim	100	89	IG	100	89	IG
SOFEMO – Société Fédérative Europ. de Monétique et de Financement	100	93	IG	100	93	IG
Targo Dienstleistungs GmbH	100	96	IG	100	96	IG
Targo Finanzberatung GmbH	100	96	IG	100	96	IG
Banques de financement et activités de marché						
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	96	96	IG	96	96	IG
Cigogne Management	100	92	IG	100	92	IG
CM-CIC Securities	100	89	IG	100	89	IG
Diversified Debt Securities SICAV - SIF	100	91	IG			NC
Divhold	100	91	IG			NC
Ventadour Investissement	100	96	IG	100	96	IG
Banque privée						
Agefor SA Genève	70	62	IG	70	62	IG
Alternative gestion SA Genève	45	55	ME	45	55	ME
Banque de Luxembourg	100	91	IG	100	91	IG
Banque Pasche (Liechtenstein) AG	53	47	IG	53	47	IG
Banque Pasche Monaco SAM	100	89	IG	100	89	IG
Banque Transatlantique	100	89	IG	100	89	IG
Banque Transatlantique Belgium	100	87	IG	100	87	IG
Banque Transatlantique Luxembourg	90	85	IG	90	85	IG
Banque Transatlantique Singapore Private Ltd	100	89	IG			NC
Calypso Management Company	70	62	IG	70	62	IG
CIC Private Banking – Banque Pasche	100	89	IG	100	89	IG
CIC Suisse	100	89	IG	100	89	IG
Dubly-Douilhet	63	56	IG	63	56	IG
GPK Finance	100	89	IG	89	79	IG
LRM Advisory SA	70	62	IG	70	62	IG
Pasche Bank & Trust Ltd Nassau	100	89	IG	100	89	IG
Pasche Finance SA Fribourg	100	89	IG	100	89	IG
Pasche Fund Management Ltd	100	89	IG	100	89	IG
Pasche International Holding Ltd	100	89	IG	100	89	IG
Pasche SA Montevideo	100	89	IG	100	89	IG
Serficom Brasil	52	45	IG			NC
Serficom Family Office Inc	100	89	IG	100	89	IG
Serficom Family Office Ltda Rio	52	46	IG	52	46	IG
Serficom Family Office SA	100	89	IG	100	89	IG
Serficom Investment Consulting (Shanghai)	100	89	IG	100	89	IG
Serficom Maroc SARL	100	89	IG	100	89	IG
Transatlantique Finance			FU	100	89	IG
Transatlantique Gestion (ex-BLC Gestion)	100	89	IG	100	89	IG
Valeroso Management Ltd	100	89	IG	45	55	ME

	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹
Capital-développement						
CIC Banque de Vizille	98	87	IG	98	87	IG
CIC Finance	100	89	IG	100	89	IG
CIC Investissement	100	89	IG	100	89	IG
CIC Investissement Alsace			FU	100	89	IG
CIC Investissement Est			FU	100	89	IG
CIC Investissement Nord			FU	100	89	IG
CIC Vizille Participations	100	87	IG	100	88	IG
Financière Voltaire	100	89	IG	100	89	IG
Institut de Participations de l'Ouest (IPO)	100	89	IG	100	89	IG
IPO Ingénierie	100	89	IG	100	89	IG
Sudinnova	63	55	IG	57	50	IG
Vizille Capital Finance	100	87	IG	100	87	IG
Vizille Capital Innovation	100	87	IG	100	87	IG
Structure et logistique¹						
Adepi	100	89	IG	100	89	IG
Carmen Holding Investissement	67	64	IG	67	64	IG
CIC Migrations	100	89	IG	100	89	IG
CIC Participations	100	89	IG	100	89	IG
Cicor	100	89	IG	100	89	IG
Cicoval	100	89	IG	100	89	IG
CM Akquisitions	100	96	IG	100	96	IG
CM-CIC Services	100	100	IG	100	100	IG
CMCP – Crédit Mutuel Cartes de paiement	50	49	IG	50	49	IG
Cofidis Participations	51	33	IG	51	33	IG
Est Bourgogne Rhone-Alpes (EBRA)	100	96	IG	100	96	IG
Efsa	100	89	IG	100	89	IG
Euro-Information	73	71	IG	73	71	IG
Euro-Information Développement	100	71	IG	100	71	IG
EIP	100	100	IG	100	100	IG
Gesteurop	100	89	IG	100	89	IG
Gestunion 2	100	89	IG	100	89	IG
Gestunion 3	100	89	IG	100	89	IG
Gestunion 4	100	89	IG	100	89	IG
Groupe <i>Républicain Lorrain</i> – GRIC	100	96	IG			NC
Impex Finance	100	89	IG	100	89	IG
Marsovalor	100	89	IG	100	89	IG
NRJ Mobile	90	64	IG	90	64	IG
Pargestion 2	100	89	IG	100	89	IG
Pargestion 4	100	89	IG	100	89	IG
Placinvest	100	89	IG	100	89	IG
Société civile de gestion des parts dans <i>L'Alsace</i> – SCGPA	100	98	IG			NC
Société française d'édition de journaux et d'imprimés commerciaux <i>L'Alsace</i> – SFEJIC	99	95	IG			NC
Sofiholding 2	100	89	IG	100	89	IG
Sofiholding 3	100	89	IG	100	89	IG
Sofiholding 4	100	89	IG	100	89	IG
Sofinaction	100	89	IG	100	89	IG
Targo Akademie	100	96	IG	100	96	IG
Targo Deutschland GmbH	100	96	IG	100	96	IG
Targo IT Consulting GmbH	100	96	IG	100	96	IG
Targo Management AG	100	96	IG	100	96	IG
Targo Realty Services GmbH	100	96	IG	100	96	IG
Ufigestion 2	100	89	IG	100	89	IG
Ugépar Service	100	89	IG	100	89	IG

	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹
Valimar 2	100	89	IG	100	89	IG
Valimar 4	100	89	IG	100	89	IG
VTP 1	100	89	IG	100	89	IG
VTP 5	100	89	IG	100	89	IG
Sociétés d'assurance						
ACM IARD	96	70	IG	96	70	IG
ACM Nord IARD	49	35	ME	49	35	ME
ACM Vie	100	72	IG	100	72	IG
ACM Vie, Société d'Assurance Mutuelle	100	100	IG	100	100	IG
Astree	30	22	ME	30	22	ME
Euro Protection Services	100	72	IG	100	72	IG
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	77	72	IG	100	72	IG
ICM Life	100	72	IG	100	70	IG
ICM Ré	100	70	IG	100	72	IG
Immobilière ACM	100	72	IG	100	100	IG
MTRL	100	100	IG	100	72	IG
Partners	100	72	IG	100	72	IG
Procourtage	100	72	IG	100	72	IG
RMA Watanya	22	16	ME	20	14	ME
Serenis Assurances	100	72	IG	100	72	IG
Serenis Vie	100	72	IG	100	72	IG
Royal Automobile Club de Catalogne	49	35	ME	49	35	ME
Autres sociétés						
ACM GIE	100	72	IG	100	72	IG
ACM Services	100	72	IG	100	72	IG
Agence générale d'informations régionales	49	47	ME	100	96	IG
Cime & mag	100	95	IG			NC
Darcy presse			NC	100	95	IG
Distripub	100	95	IG			NC
Documents AP	100	96	IG	100	96	IG
Est imprimerie	100	93	IG			NC
Europe Regie	66	62	IG			NC
Groupe Progrès	100	96	IG	100	96	IG
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries – GRLL	100	96	IG			NC
Immocity	100	96	IG	100	96	IG
Imprimerie Michel	100	96	IG			NC
Information pour la communication			FU	50	48	IG
Interprint	100	96	IG			NC
Jean Bozzi Communication	100	96	IG	100	96	IG
La Gazette indépendante de Saône-et-Loire			FU	100	96	IG
La Liberte de l'Est	49	47	MEE			NC
La Tribune	100	96	IG	100	96	IG
L'Alsace	100	95	IG			NC
L'Alsace Magazines Editions – L'Ame	0	0	NC			NC
Le Bien Public	100	96	IG	100	96	IG
Le Dauphiné Libéré	100	96	IG	100	96	IG
Le Républicain Lorrain	100	96	IG			NC
Les Editions de l'Echiquier	100	95	IG			NC
Les Journaux de Saône-et-Loire	100	96	IG	100	96	IG
Lumedia	50	48	IP			NC
Lyon Plus			FU	100	96	IG
Lyonnaise de télévision			NC	60	57	IG
Massena Property	100	72	IG	100	72	IG
Massimob	100	70	IG	100	70	IG

	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹
Mediaportage	100	95	IG			NC
Presse Diffusion	100	96	IG	100	96	IG
Promopresse	100	96	IG	100	96	IG
Publiprint Dauphiné	100	96	IG	100	96	IG
Publiprint Province n° 1	100	96	IG	100	96	IG
Républicain Lorrain – TV news	100	96	IG			NC
Républicain Lorrain Communication	100	96	IG			NC
Républicain Lorrain voyages	100	96	IG			NC
Rhône offset Presse			FU	100	96	IG
Roto offset Imprimerie	100	95	IG			NC
SCI 6, place Joubert			NC	100	96	IG
SCI ADS	100	72	IG	100	72	IG
SCI Alsace	90	85	IG			NC
SCI du Palais			NC	100	96	IG
SCI Ecriture	100	95	IG			NC
SCI Gutenberg	100	96	IG			NC
SCI Hôtel-de-Ville			NC	100	96	IG
SCI Le Progrès Confluence	100	96	IG	30	29	ME
SCI Roseau d'or	100	95	IG			NC
SIIC Foncière Massena	78	56	IG	77	55	IG
Société d'édition des hebdomadaires et périodiques locaux	100	95	IG	100	95	IG
Sofiliest	49	47	MEE			NC

1. Méthode :

IG = Intégration globale

IP = Intégration proportionnelle

ME = Mise en équivalence

NC = Non consolidée

FU = Fusionnée

Note 4 Caisse, Banques centrales

◆ Prêts et créances sur les établissements de crédit

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Caisse, Banques centrales		
Banques centrales	6 399	8 322
– dont réserves obligatoires	1 668	3 233
Caisse	818	863
Total	7 217	9 185
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel ¹	13 283	12 481
Autres comptes ordinaires	4 561	2 877
Prêts	7 222	6 779
Autres créances	7 405	8 454
Titres non cotés sur un marché actif	4 681	5 881
Pensions	1 742	855
Créances dépréciées sur base individuelle	1 267	1 506
Créances rattachées	301	357
Provisions pour dépréciation	- 350	- 520
Total	40 113	38 668

1. Concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu).

◆ Dettes envers les établissements de crédit

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Banques centrales	44	1 265
Dettes envers les établissements de crédit		
Autres comptes ordinaires	3 563	2 045
Emprunts	17 295	34 164
Autres dettes	2 870	2 316
Pensions	4 052	1 929
Dettes rattachées	69	88
Total	27 894	41 807

Note 5 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Transaction	Juste valeur sur option	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Total
Titres	15 931	14 329	30 260	19 302	15 328	34 629
– Effets publics	2 766	30	2 796	4 754	88	4 843
– Obligations et autres titres à revenu fixe	11 994	3 790	15 784	12 307	3 749	16 056
Cotés	11 994	3 743	15 737	12 307	3 680	15 987
Non cotés	0	48	48	0	69	69
– Actions et autres titres à revenu variable	1 171	10 509	11 680	2 241	11 490	13 731
Cotés	1 171	8 933	10 104	2 241	9 979	12 219
Non cotés	0	1 575	1 575	0	1 511	1 511
Instruments dérivés de transaction	2 521	0	2 521	3 358	0	3 358
Autres actifs financiers		8 448	8 448		14 975	14 975
dont pensions		8 448	8 448		14 974	14 974
Total	18 451	22 778	41 229	22 660	30 303	52 963

Note 5a Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	7 312	9 786
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	27 239	38 055
Total	34 551	47 841

Note 5b Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Vente à découvert de titres	1 864	4 168
– Effets publics	1	0
– Obligations et autres titres à revenu fixe	1 315	3 496
– Actions et autres titres à revenu variable	548	673
Instruments dérivés de transaction	4 687	5 276
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	760	342
Total	7 312	9 786

Note 5c Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Valeur comptable	Montant dû à l'échéance	Ecart	Valeur comptable	Montant dû à l'échéance	Ecart
Titres émis	473	472	1	3 670	3 668	2
Dettes interbancaires	25 615	25 609	6	27 193	27 175	18
Dettes envers la clientèle	1 151	1 151	0	7 192	7 192	0
Total	27 239	27 232	7	38 055	38 035	20

Note 5d Hiérarchie de la juste valeur

31 décembre 2010				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Disponibles à la vente	72 931	2 115	1 482	76 529
– Effets publics et valeurs assimilées	13 973	0	0	13 973
– Obligations et autres titres à revenu fixe	51 128	2 082	337	53 547
– Actions et autres titres à revenu variable	6 158	0	71	6 229
– Participations et ATDLT	1 648	9	390	2 047
– Parts entreprises liées	24	24	684	732
Transaction / Juste valeur sur option	25 063	12 967	3 200	41 229
– Effets publics et valeurs assimilées, transaction	2 634	132	0	2 766
– Effets publics et valeurs assimilées, juste valeur sur option	30	0	0	30
– Obligations et autres titres à revenu fixe, transaction	8 960	1 455	1 579	11 994
– Obligations et autres titres à revenu fixe, juste valeur sur option	3 252	539	- 1	3 790
– Actions et autres titres à revenu variable, transaction	1 156	0	15	1 171
– Actions et autres titres à revenu variable, juste valeur sur option	8 941	0	1 568	10 509
– Prêts et créances sur établissements de crédit, juste valeur sur option	0	4 077	0	4 077
– Prêts et créances sur la clientèle, juste valeur sur option	0	4 372	0	4 372
– Dérivés et autres actifs financiers, transaction	30	2 392	99	2 521
Instruments dérivés de couverture	3	125	7	135
Total	97 937	15 207	4 749	117 893
Passifs financiers				
Transaction / Juste valeur sur option	2 659	31 841	51	34 551
– Dettes envers les établissements de crédit, juste valeur sur option	0	25 615	0	25 615
– Dettes envers la clientèle, juste valeur sur option	0	1 151	0	1 151
– Dettes représentées par un titre, juste valeur sur option	0	473	0	473
– Dettes subordonnées, juste valeur sur option	0	0	0	0
– Dérivés et autres passifs financiers, transaction	2 659	4 602	51	7 312
Instruments dérivés de couverture	3	2 416	654	3 073
Total	2 662	34 257	705	37 624

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers, conformément à ce qui a été défini par la norme IFRS 7 :

- Niveau 1 : des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques ;
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Détail du niveau 3

	Ouverture	Achats	Ventes	Gains et pertes en résultat	Autres mouvements	Clôture
Actions et autres titres à revenu variable, juste valeur sur option	1 536	262	- 372	168	- 26	1 568

Note 6 Instruments dérivés de couverture

	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)	4	45	2	26
Couverture de juste valeur (variation enregistrée en résultat)	131	3 028	1 712	4 743
Total	135	3 073	1 713	4 769

Note 6a Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	Juste valeur 31 décembre 2010	Juste valeur 31 décembre 2009	Variation de juste valeur
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
Actifs financiers	594	547	47
Passifs financiers	- 1 963	- 1 782	- 181

Note 6b Analyse des instruments dérivés

	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction						
Instrument de taux						
– Swaps	380 632	1 630	3 656	352 929	1 967	4 138
– Autres contrats fermes	10 704	4	0	13 486	24	1
– Options et instruments conditionnels	48 440	213	259	60 927	458	438
Instrument de change						
– Swaps		39	85		21	43
– Autres contrats fermes	36	121	101	231	147	123
– Options et instruments conditionnels	15 865	169	169	14 769	157	158
Autres que taux et change						
– Swaps	22 289	288	347	23 699	289	230
– Autres contrats fermes	3 598	0	0	6 045	0	3
– Options et instruments conditionnels	1 624	56	70	14 376	296	142
Sous-total	483 187	2 521	4 687	486 462	3 358	5 276
Instruments dérivés de couverture						
Couverture de Fair Value Hedge						
– Swaps	67 075	131	3 028	72 375	1 659	4 743
– Options et instruments conditionnels	2	1	0	14	53	0
Couverture de Cash Flow Hedge						
– Swaps	0	2	45	86	0	26
– Options et instruments conditionnels	0	2	0	0	1	0
Sous-total	67 077	135	3 073	72 474	1 713	4 769
Total	550 264	2 656	7 760	558 937	5 072	10 045

Note 7 Actifs financiers disponibles à la vente

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Effets publics	13 790	15 270
Obligations et autres titres à revenu fixe	53 419	51 557
– Cotés	52 953	51 116
– Non cotés	466	441
Actions et autres titres à revenu variable	6 267	5 961
– Cotés	6 094	5 692
– Non cotés	173	269
Titres immobilisés	2 741	2 622
– Titres de participations	1 648	1 455
– Autres titres détenus à long terme	399	421
– Parts dans les entreprises liées	694	746
– Titres prêtés	0	0
– Avances comptes courants SCI douteuses	0	0
Créances rattachées	311	313
Total	76 529	75 723
<i>Dont plus/moins-values latentes sur obligations et autres titres à revenu fixe et sur effets publics comptabilisées directement en capitaux propres</i>	- 651	- 418
<i>Dont plus/moins-values latentes sur actions et autres titres à revenu variable et sur titres immobilisés comptabilisées directement en capitaux propres</i>	437	475
<i>Dont dépréciations des obligations et autres titres à revenu fixe</i>	- 91	- 92
<i>Dont dépréciations des actions et autres titres à revenu variable et des titres immobilisés</i>	- 1 743	- 1 706

◆ Liste des principales participations non consolidées

		Pourcentage détenu	Capitaux propres	Total bilan	Produit net bancaire ou chiffre d'affaires	Résultat
Banca di Legnano ¹	Non coté	< 10 %	1 187	4 709	180	31
Crédit logement	Non coté	< 5 %	1 475	11 810	226	120
CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat)	Non coté	< 20 %	211	40 626	3	1
Foncière des Régions	Coté	< 5 %	4 807	13 953	991	- 464
Banco Popular	Coté	< 5 %	8 447	129 290	4 054	780
Veolia Environnement	Coté	< 5 %	10 131	49 817	34 551	842

1. La Banca di Legnano est détenue à 93,51 % par BPM.

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2009.

Note 8 Prêts et créances sur la clientèle

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Créances saines	217 497	206 666
Créances commerciales	4 326	3 964
Autres concours à la clientèle	212 242	201 838
– crédits à l'habitat	115 258	107 040
– autres concours et créances diverses dont pensions	96 984	94 797
Créances rattachées	512	507
Titres non cotés sur un marché actif	417	358
Créances d'assurance et réassurance	170	156
Créances dépréciées sur base individuelle	10 756	10 360
Créances brutes	228 423	217 183
Provisions individuelles	- 6 719	- 6 117
Provisions collectives	- 408	- 398
Sous-total 1	221 296	210 668
Location financement (investissement net)	8 138	7 458
Mobilier	5 263	4 897
Immobilier	2 698	2 412
Créances dépréciées sur base individuelle	177	149
Provisions pour dépréciation	- 130	- 109
Sous-total 2	8 008	7 349
Total	229 304	218 017
<i>dont prêts participatifs</i>	28	8
<i>dont prêts subordonnés</i>	12	171

◆ Opérations de location financement avec la clientèle

	31 décembre 2009	Acquisition	Cession	Autres	31 décembre 2010
Valeur brute comptable	7 458	1 465	- 1 502	717	8 138
Dépréciations des loyers non recouvrables	- 109	- 35	25	- 11	- 130
Valeur nette comptable	7 349	1 430	- 1 477	706	8 008

◆ Ventilation par durée des loyers futurs minimaux à recevoir au titre de la location financement

	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total
Loyers futurs minimaux à recevoir	2 627	4 342	1 547	8 516
Valeurs actualisées des loyers futurs	2 445	4 135	1 532	8 112
Produits financiers non acquis	182	207	15	404

Note 8a Dettes envers la clientèle

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Comptes d'épargne à régime spécial	59 412	57 369
– à vue	38 479	35 685
– à terme	20 933	21 684
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	25	32
Sous-total	59 437	57 402
Comptes à vue	54 579	49 886
Comptes et emprunts à terme	47 839	39 744
Pensions	684	1 876
Dettes rattachées	872	785
Dettes d'assurance et de réassurance	57	48
Sous-total	104 030	92 339
Total	163 467	149 740

Note 9 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Titres	10 742	9 082
– Effets publics	0	0
– Obligations et autres titres à revenu fixe	10 742	9 082
Cotés	10 713	9 066
Non cotés	29	16
Créances rattachées	2	20
Total brut	10 745	9 102
Dont actifs dépréciés	25	1
Provisions pour dépréciation	- 12	- 1
Total net	10 733	9 101

Note 10 Variation des dépréciations

	31 décembre 2009	Dotation	Reprise	Autres	31 décembre 2010
Prêts et créances établissements de crédit	- 520	- 131	321	- 19	- 350
Prêts et créances sur la clientèle	- 6 624	- 2 119	1 492	- 5	- 7 256
Titres en AFS "disponibles à la vente"	- 1 798	- 125	81	9	- 1 834
Titres en HTM "détenus jusqu'à l'échéance"	- 1	- 12	0	1	- 12
Total	- 8 942	- 2 387	1 894	- 15	- 9 451

Au 31 décembre 2010, les provisions sur les prêts et les créances à la clientèle s'élevaient à 7 256 millions d'euros (contre 6 624 millions d'euros fin 2009), dont 407 millions d'euros de provisions collectives. S'agissant des provisions individuelles, elles se concentrent essentiellement sur les comptes ordinaires débiteurs à hauteur de 915 millions d'euros (contre 971 millions d'euros fin 2009) ainsi que les provisions sur les créances commerciales et autres concours (dont crédits à l'habitat) à hauteur de 5 804 millions d'euros (contre 5 146 millions d'euros fin 2009).

Note 11 Instruments financiers, reclassements

En application des nouveaux textes comptables et dans le cas rare de contexte de marché totalement disloqué, le Groupe a transféré au 1^{er} juillet 2008 18,8 milliards d'euros d'encours du portefeuille de trading vers le portefeuille AFS (16,1 milliards d'euros) et vers le portefeuille Loans & Receivables (2,7 milliards d'euros) et 6,5 milliards d'euros du portefeuille AFS vers le portefeuille Loans & Receivables (5,9 milliards d'euros) et vers le portefeuille HTM (0,6 milliard d'euros). Aucun transfert n'a été effectué depuis cette date.

	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Portefeuille de Loans & Receivables	5 582	5 294	6 862	6 558
Portefeuille AFS	9 284	9 284	13 590	13 590

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Profits/(pertes) qui auraient été comptabilisés en résultat à la JV si les actifs n'avaient pas été reclassés	140	1 468
Gains/(pertes) latents qui auraient été constatés en capitaux propres si les actifs n'avaient pas été reclassés	- 139	- 811
Profits/(pertes) passés en résultat (produit net bancaire et coût du risque) liés aux actifs reclassés	20	- 410

Note 12 Note sur les expositions liées à la crise financière

Il est présenté ci-après les expositions liées à la crise financière.

Les portefeuilles ont été valorisés en prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux brokers ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

◆ Titrisation – Synthèse

	31 décembre 2010		31 décembre 2009
	Valeur comptable	Valeur d'acquisition	Valeur comptable
RMBS	5 579	6 197	5 387
CMBS	458	480	198
CLO	1 887	1 896	1 806
Autres ABS	849	853	1 532
CLO couverts par des CDS	833	972	925
Autres ABS couverts par des CDS	49	56	28
Lignes de liquidité	334		298
Total	9 989	10 454	10 174

◆ Expositions RMBS

	31 décembre 2010		31 décembre 2009
	Valeur comptable	Valeur d'acquisition	Valeur comptable
Trading	1 819	1 828	1 067
Available for sale	1 835	1 900	1 959
Loans	1 925	2 469	2 361
Total	5 579	6 197	5 387
France	14	16	18
Europe hors France	2 803	2 884	2 777
USA	2 366	2 892	2 082
Autres	396	405	510
Total	5 579	6 197	5 387
Agencies	1 075	1 064	688
AAA	2 984	3 026	3 080
AA	322	340	263
A	69	91	85
BBB	71	108	27
BB	43	51	42
Inférieur ou égal à B	1 015	1 517	1 194
Non noté	0	0	8
Total	5 579	6 197	5 387

Expositions RMBS émis aux USA

	31 décembre 2010		31 décembre 2009
	Valeur comptable	Valeur d'acquisition	Valeur comptable
Origination 2005 et avant	461	590	529
Origination 2006	603	769	716
Origination 2007	593	820	722
Origination depuis 2008	709	713	115
Total	2 366	2 892	2 082

Garanties reçues d'entreprises d'assurance "monoliners" sur les RMBS USA

	31 décembre 2010		31 décembre 2009
	Valeur comptable	Valeur d'acquisition	Valeur comptable
Ambac	15	15	22
MBIA	4	4	4
FGIC	21	49	35
Total	40	68	61

◆ Expositions CMBS (*Commercial Mortgage Backed Securities*)

	31 décembre 2010		31 décembre 2009
	Valeur comptable	Valeur d'acquisition	Valeur comptable
France	1	2	1
Europe hors France	84	96	79
USA	291	293	0
Autres	82	89	118
Total	458	480	198
Trading	306	310	14
AFS	147	164	177
Loans	5	6	7
Total	458	480	198
AAA	346	351	82
AA	92	104	112
Autres	20	25	4
Total	458	480	198

◆ Expositions sur ABS

Expositions sur CLO / CDO

CDO non couverts par CDS (*Credit Default Swaps*)

	31 décembre 2010		31 décembre 2009
	Valeur comptable	Valeur d'acquisition	Valeur comptable
Trading	23	22	
Available for sale	29	29	33
Loans	1 835	1 845	1 773
Total	1 887	1 896	1 806
France	0	0	
Europe hors France	889	892	801
USA	998	1 004	62
Autres	0	0	943
Total	1 887	1 896	1 806
Agencies	0	0	0
AAA	1 070	1 076	1 434
AA	600	605	322
Autres	217	216	50
Total	1 887	1 897	1 806

Expositions sur autres ABS

	31 décembre 2010		31 décembre 2009
	Valeur comptable	Valeur d'acquisition	Valeur comptable
Trading	343	342	689
Available for sale	287	290	528
Loans	219	221	315
Total	849	853	1 532
France	407	406	559
Europe hors France	398	403	903
USA	0	0	0
Autres	44	44	70
Total	849	853	1 532
AAA	601	598	1 180
AA	78	78	148
A	7	7	13
BBB	150	151	191
BB	13	19	0
Total	849	853	1 532

Expositions couvertes par des CDS

Au 31 décembre 2010, l'encours des CLO couverts par des CDS s'élève à 833 millions d'euros. Il est de 49 millions d'euros pour les autres ABS couverts par des CDS.

◆ Opérations avec des véhicules ad hoc

Au 31 décembre 2010, les lignes de liquidité accordées à 3 FCC représentent 333 millions d'euros.

◆ Expositions des LBO (*leverage buy-out*)

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
	Valeur comptable	Valeur comptable
Détail par zones géographiques des structures de financement dédiées		
France	1 671	1 371
Europe hors France	408	494
USA	127	140
Autres	70	50
Total	2 276	2 055

Détail par secteur des structures de financement dédiées en pourcentage

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
	Valeur comptable	Valeur comptable
Biens et services industriels	16	22
Transport industriel	28	11
Santé	10	13
Voyages et loisirs	10	10
Construction	9	11
Télécommunications	6	6
Autres < 5 %	21	27
Total	100	100

Note 13 Impôts courants

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Actif (par résultat)	1 122	1 078
Passif (par résultat)	527	395

Note 13a Impôts différés

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Actif (par résultat)	926	960
Actif (par capitaux propres)	436	372
Passif (par résultat)	714	939
Passif (par capitaux propres)	225	187

◆ Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Différences temporaires sur :				
– Plus ou moins-values différées sur titres disponibles à la vente	436	225	372	187
– Dépréciations	544		344	
– Réserve latente de location financement		112		69
– Résultats des sociétés transparentes		4		3
– Réévaluation des instruments financiers	661	286	735	345
– Charges à payer et produits à recevoir	76	616	92	748
– Déficit fiscal ^{1 2}	244		302	
– Activité d'assurance	39	232	112	371
– Autres décalages temporaires	10	112	100	129
Compensation	- 648	- 648	- 725	- 725
Total des actifs et passifs d'impôts différés	1 362	939	1 333	1 126

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable. Pour les entités françaises, le taux de l'impôt différé est de 34,43 % et correspond au taux normal d'impôt.

1. Dont concernant les USA : 176 millions d'euros en 2010 et 220 millions d'euros pour l'exercice 2009.

2. Les déficits fiscaux sont sources d'actifs d'impôts différés dans la mesure où leur probabilité de récupération est élevée.

Note 14 Comptes de régularisation et actifs divers

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	479	612
Comptes d'ajustement sur devises	13	413
Produits à recevoir	458	422
Comptes de régularisation divers	2 331	2 365
Sous-total	3 281	3 811
Autres actifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	93	163
Débiteurs divers	11 838	12 165
Stocks et assimilés	33	33
Autres emplois divers	22	- 10
Sous-total	11 986	12 352
Autres actifs d'assurance		
Autres	343	331
Sous-total	343	331
Total	15 610	16 495

Note 14b Comptes de régularisation et passifs divers

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	464	698
Comptes d'ajustement sur devises	275	596
Charges à payer	871	735
Comptes de régularisation divers	7 435	6 821
Sous-total	9 043	8 849
Autres passifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	75	151
Versements restant à effectuer sur titres	70	114
Créditeurs divers	2 747	2 946
Sous-total	2 892	3 211
Autres passifs d'assurance		
Dépôts et cautionnements reçus	163	133
Autres	0	0
Sous-total	163	133
Total	12 098	12 193

Note 15 Participation dans les entreprises mises en équivalence
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Valeur de mise en équivalence	Quote-part de résultat	Valeur de mise en équivalence	Quote-part de résultat
ACM Nord	17	1	17	3
ASTREE Assurance	21	3	16	2
Banca Popolare di Milano	174	1	131	9
Banque de Tunisie	49	7	46	8
Banque Marocaine du Commerce Extérieur	833	15		
CCCM	95	4	90	4
RMA Watanya	210	8	198	19
Royal Automobile Club de Catalogne	77	- 14	31	1
Autres participations	4	1	- 13	- 16
Total	1 481	26	517	31

Note 16 Immeubles de placement

	31 décembre 2009	Augmentation	Diminution	Autres variations	31 décembre 2010
Coût historique	1 264	126	- 1	- 370	1 019
Amortissement et dépréciation	- 141	- 16	1	- 30	- 187
Montant net	1 123	110	0	- 400	832

La juste valeur des immeubles comptabilisés au coût amorti est de 1 162 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Note 17 Immobilisations corporelles

	31 décembre 2009	Augmentation	Diminution	Autres variations	31 décembre 2010
Coût historique					
Terrains d'exploitation	438	5	- 6	- 8	429
Constructions d'exploitation	3 450	195	- 72	46	3 620
Autres immobilisations corporelles	2 025	226	- 189	113	2 174
Total	5 914	425	- 268	151	6 223
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	- 1	0	0	0	- 1
Constructions d'exploitation	- 1 696	- 176	42	- 13	- 1 844
Autres immobilisations corporelles	- 1 436	- 202	131	- 68	- 1 575
Total	- 3 133	- 378	173	- 81	- 3 419
Montant net	2 781	48	- 95	70	2 803
Dont immeubles loués en location financement					
Terrains d'exploitation	51	0	- 45	0	6
Constructions d'exploitation	109	9	- 36	- 1	81
Total	160	9	- 81	- 1	87

Note 17a Immobilisations incorporelles

	31 décembre 2009	Augmentation	Diminution	Autres variations	31 décembre 2010
Coût historique					
Immobilisations générées en interne		12	2	0	14
Immobilisations acquises	1 363	111	- 55	110	1 529
– logiciels	420	46	- 13	10	463
– autres	943	65	- 42	101	1 066
Total	1 375	113	- 55	110	1 544
Amortissement et dépréciation					
Immobilisations générées en interne					
Immobilisations acquises	- 405	- 131	24	- 24	- 537
– logiciels	- 140	- 63	12	- 1	- 192
– autres	- 266	- 68	12	- 24	- 345
Total	- 405	- 131	24	- 24	- 537
Montant net	969	- 18	- 31	86	1 006

Note 18 **Ecart d'acquisition**

	31 décembre 2009	Augmentation	Diminution	Autres variations	31 décembre 2010
Ecart d'acquisition brut	4 209	268	- 116		4 360
Dépréciations	- 124			- 45	- 169
Ecart d'acquisition net	4 085	268	- 116	- 45	4 192

Filiales	Valeur de l'écart d'acquisition au 31 décembre 2009	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Valeur de l'écart d'acquisition au 31 décembre 2010
Banca Popolare di Milano ¹	41		- 41		0
Banco Popular Hipotecario		183			183
Banque de Luxembourg	13				13
Banque Transatlantique	6				6
CIC Iberbanco	15				15
CIC Private Banking – Banque Pasche	43	9			52
Cofidis Participation ²	389		- 11		378
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	497				497
GPK Finance	5				5
IPO	21				21
Monabanq	17				17
NRJ Mobile	78				78
Targobank	2 760		- 3		2 757
Autres ³	198	77	- 61	- 45	169
Total	4 085	268	- 116	- 45	4 192

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet d'une revue détaillée en fin d'exercice afin de contrôler s'il y a lieu de procéder à des dépréciations définitives. Cette revue consiste selon les situations :

- à vérifier que la valeur de transaction la plus récente est au-dessus de la valeur comptable, ou
- à vérifier que les hypothèses de valorisation utilisées lors de l'acquisition sont toujours d'actualité.

1. Reclassement de l'écart d'acquisition di Banca Popolare du Milano en participations dans les entreprises mises en équivalence.
2. Ajustement de l'écart d'acquisition sur Cofidis à la variation de l'écart d'évaluation.
3. Transfert des sociétés d'assurance mises en équivalence en participations des entreprises mises en équivalence.

Note 19 Dettes représentées par un titre

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Bons de caisse	574	406
TMI & TCN	63 220	56 475
Emprunts obligataires	30 567	29 898
Dettes rattachées	673	562
Total	95 035	87 341

Note 20 Provisions techniques des contrats d'assurance

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Vie	56 983	53 215
Non vie	2 015	1 945
Unités de compte	6 827	6 090
Autres	193	196
Total	66 018	61 445

Note 21 Provisions

	Solde d'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	Solde de clôture
Provisions pour risques	411	160	- 49	- 79	10	453
Sur engagements par signature	145	66	- 16	- 47	- 4	144
Sur engagements de financement et de garantie	1				0	1
Sur risques pays	2	18			0	20
Provision pour impôt	137	7	- 17	- 7	- 1	119
Provisions pour litiges ⁵	76	61	- 7	- 8	15	137
Provisions pour risques sur créances diverses	49	9	- 9	- 17	- 1	31
Autres provisions pour risques de contrepartie	1		- 1		1	1
Autres provisions	600	360	- 61	- 55	19	863
Provision pour épargne-logement	149	2	- 4	- 23	0	124
Provisions pour éventualités diverses	254	251	- 30	- 21	7	461
Autres provisions	197	108	- 26	- 11	11	279
Provisions pour engagements de retraite	176	82	- 17	- 16	- 12	212
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite						
Indemnités de fin de carrière ¹	63	64	- 10	- 7	- 9	101
Compléments de retraite	66	11	- 7	- 1	- 4	66
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	37	4	0	- 8	0	33
Sous-total comptabilisé	166	79	- 17	- 16	- 13	199
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite du Groupe						
Provision de l'insuffisance de réserve des caisses de retraite ² <i>Juste valeur des actifs</i>	10	2	0	0	1	13
Sous-total comptabilisé	10	2	0	0	1	13
Total	1 187	602	- 127	- 150	17	1 529

◆ Hypothèses retenues

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Taux d'actualisation ³	4,0 %	5,0 %
Augmentation annuelle des salaires ⁴	Minimum 1,5 %	3,0 %

1. La provision pour indemnité de fin de carrière est pour les banques françaises égale à la différence entre l'engagement et le montant assuré auprès des ACM, entreprise d'assurance du Groupe CM5-CIC.

2. Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite concernent uniquement les entités situées à l'étranger.

3. Le taux d'actualisation retenu est le taux de rendement des obligations long terme émises par des entreprises de premier rang, estimé à partir de l'indice IBOXX.

4. L'augmentation annuelle des salaires est l'estimation de l'inflation future cumulée à la hausse des salaires. Depuis cet exercice, elle est également fonction de l'âge du salarié.

5. Les créances sur Lehman Brothers cédées au cours du 1^{er} semestre 2010 ont fait l'objet d'une provision pour risque en raison d'une incertitude sur leur évaluation. Cette dotation est le principal mouvement de l'exercice.

◆ Evolution de la provision relative aux indemnités de fin de carrière

	31 décembre 2009	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus
Engagements	240	10		23
Contrat d'assurance	176		8	
Provisions	63	10	- 8	23

◆ Provisions pour risques sur engagements au titre de l'épargne-logement

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Encours des plans d'épargne-logement		
Ancienneté comprise entre 0 et 4 ans	5 477	4 025
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	4 426	4 588
Ancienneté supérieure à 10 ans	4 231	4 394
Total	14 134	13 007
Encours de comptes d'épargne-logement	2 424	2 358
Total des comptes et plans d'épargne-logement	16 557	15 365

Prêts d'épargne-logement

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Encours de prêts d'épargne-logement source de provisions pour risques inscrits à l'actif du bilan	726	829

Provisions d'épargne-logement

	Ouverture	Dotations nettes	Autres variations	Clôture
Sur comptes d'épargne-logement	48	(12)		36
Sur plans d'épargne-logement	74	(8)		66
Sur prêts d'épargne-logement	26	(4)		22
Total	148			69

Analyse par ancienneté des provisions sur les plans d'épargne-logement

	Ouverture	Dotations nettes	Autres variations	Clôture
Ancienneté comprise entre 0 et 4 ans	44			25
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	0			18
Ancienneté supérieure à 10 ans	30			23
Total	74			66

Autres dont coût des services	Variation des écarts actuariels	Paiement aux bénéficiaires	Cotisations d'assurance	Autres	31 décembre 2010
9	71	- 28		7	331
		- 14	60		229
9	71	- 14	- 60	7	101

Les comptes épargne-logement (CEL) et les plans épargne-logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle de personnes physiques. Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation),
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché.

Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

La baisse des provisions pour risques observée pour cet exercice est principalement due à la diminution des scénarios de taux futurs anticipés (déterminés par un modèle de taux Cox-Ingross-Ross).

Note 22 Dettes subordonnées

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Dettes subordonnées	5 182	4 284
Emprunts participatifs	54	156
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 695	1 695
Autres dettes	130	127
Dettes rattachées	94	94
Total	7 155	6 357

◆ Principales dettes subordonnées

	Type
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR
CIC	Participatif
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR

1. Minimum 85 % (TAM+TMO)/2 Maximum 130 % (TAM+TMO)/2.

2. Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28 mai 1997 à 130 % du nominal revalorisé de 1,5 % par an pour les années ultérieures.

3. Taux Euribor 3 mois + 25 points de base.

Date d'émission	Montant à l'émission	Montant en fin d'exercice	Taux	Echéance
29 juin 2001	50 millions d'euros	50 millions d'euros	5,40	29 juin 2011
19 juillet 2001	700 millions d'euros	700 millions d'euros	6,50	19 juillet 2013
30 septembre 2003	800 millions d'euros	800 millions d'euros	5,00	30 septembre 2015
28 mai 1985	137 millions d'euros	137 millions d'euros	¹	²
	1 600 millions d'euros	1 600 millions d'euros		indéterminé
19 décembre 2006	1 000 millions d'euros	1 000 millions d'euros	³	19 décembre 2016
18 décembre 2007	300 millions d'euros	300 millions d'euros	5,10	18 décembre 2015
16 juin 2008	300 millions d'euros	300 millions d'euros	5,50	16 juin 2016
16 décembre 2008	500 millions d'euros	500 millions d'euros	6,10	16 décembre 2016
22 octobre 2010	1 000 millions d'euros	1 000 millions d'euros	4,00	22 octobre 2020

Note 23 **Capitaux propres – part du Groupe (hors gains ou pertes latents ou différés)**

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Capital et réserves liées au capital	5 139	4 918
– Capital	5 139	4 918
Réserves consolidées	13 698	12 626
– Réserves réglementées	6	6
– Réserves de conversion	5	- 36
– Autres réserves (dont effets liés à la première application)	13 616	12 595
– Report à nouveau	70	59
Résultat de l'exercice	1 961	1 194
Total	20 799	18 738

◆ **Capital des Caisses de Crédit Mutuel**

Les Caisses de Crédit Mutuel ont un capital social constitué :

- de parts A incessibles,
- de parts B négociables,
- de parts P à intérêts prioritaires.

Les parts B ne peuvent être souscrites que par les sociétaires détenant au minimum une part A. Les statuts des Caisses locales limitent la souscription de parts B par un même sociétaire à 35 000 euros (à l'exception du réinvestissement du dividende versé en parts B). Le capital ne peut être inférieur, suite à des retraits d'apports, au quart du montant le plus élevé atteint par le capital par le passé. Si cette limite était atteinte, le remboursement des parts sociales serait suspendu.

Le régime des rachats des parts B diffère selon qu'elles aient été souscrites avant ou après le 31 décembre 1988 :

- les parts souscrites jusqu'au 31 décembre 1988 peuvent être remboursées sur demande du sociétaire pour le 1^{er} janvier de chaque année. Ce remboursement, qui s'effectue sous réserve du respect des dispositions réglementant la diminution du capital, est subordonné à un préavis minimal de 3 mois ;

– les parts souscrites à partir du 1^{er} janvier 1989 peuvent être remboursées sur demande du sociétaire en observant un préavis de 5 ans, sauf en cas de mariage, de décès ou de chômage. Ces opérations sont également soumises au respect des dispositions réglementant la diminution du capital.

La Caisse peut, sur décision du conseil d'administration et en accord avec le conseil de surveillance, dans les mêmes conditions, rembourser tout ou partie des parts de cette catégorie.

D'autre part, la Caisse de Crédit Mutuel "Cautionnement Mutuel de l'Habitat", société de caution mutuelle de crédits, émet depuis 1999 des parts sociales à intérêts prioritaires, dites Part P. La souscription de parts P est réservée aux distributeurs de crédits cautionnés hors Groupe Centre Est Europe.

Au 31 décembre 2010, le capital des Caisses de Crédit Mutuel se répartit comme suit :

- 133,2 millions d'euros au titre des parts A, contre 130,1 millions d'euros au 31 décembre 2009,
- 4 915,5 millions d'euros au titre des parts B et assimilées, contre 4 708,6 millions au 31 décembre 2009,
- 90,7 millions d'euros au titre des parts P, contre 79,2 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Note 23a **Gains ou pertes latents ou différés**

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Gains ou pertes latents ou différés ¹ liés aux :		
Actifs disponibles à la vente		
– Actions	437	475
– Obligations	- 651	- 418
Dérivés de couverture (CFH)	- 89	- 43
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence	4	- 1
Total	- 298	13
dont part du Groupe	- 291	- 4
dont part des intérêts minoritaires	- 7	17

1. Soldes net d'IS.

Note 23b Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
	Variations	Variations
Ecart de conversion		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	0	- 23
Sous-total	0	- 23
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Reclassement vers le résultat	- 131	632
Autres mouvements	- 139	673
Sous-total	- 270	1 304
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	- 45	- 31
Sous-total	- 45	- 31
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mise en équivalence	4	0
Total	- 311	1 251

Note 23c Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	Variations 31 décembre 2010			Variations 31 décembre 2009		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Ecart de conversion	0	0	0	- 23	0	- 23
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	- 316	47	- 270	1 750	- 446	1 304
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	- 46	0	- 45	- 30	- 1	- 31
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence	4	0	4	9	- 8	0
Total des variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	- 358	47	- 311	1 706	- 455	1 251

Note 24 Engagements donnés et reçus

◆ Engagements donnés

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	1 721	1 473
Engagements en faveur de la clientèle	49 014	43 860
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	6 217	4 200
Engagements d'ordre de la clientèle	10 765	13 917
Engagements sur titres		
Autres engagements donnés	892	1 170
Engagements donnés de l'activité d'assurance	324	337

◆ Engagements reçus

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	22 810	14 754
Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	27 890	19 931
Engagements reçus de la clientèle	5 446	6 275
Engagements sur titres		
Autres engagements reçus	601	547
Engagements reçus de l'activité d'assurance	7 766	7 513

Note 25 Intérêts et produits/charges assimilés

	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit et banques centrales	1 232	- 1 149	1 722	- 1 790
Clientèle	12 300	- 4 700	12 162	- 4 666
– dont location financement et location simple	2 602	- 2 284	2 295	- 1 972
Instruments dérivés de couverture	2 430	- 3 080	1 847	- 2 328
Actifs financiers disponibles à la vente	644		732	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	170		252	
Dettes représentées par un titre		- 1 592		- 2 032
Dettes subordonnées		- 65		- 211
Total	16 776	- 10 586	16 714	- 11 027

Note 26 Commissions

	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	22	- 6	11	- 6
Clientèle	1 055	- 13	983	- 19
Titres	771	- 60	738	- 85
– dont activités gérées pour compte de tiers	519		499	
Instruments dérivés	5	- 20	6	- 9
Change	21	- 4	17	- 4
Engagements de financement et de garantie	51	- 9	45	- 8
Prestations de services	1 737	- 791	1 653	- 757
Total	3 662	- 903	3 453	- 890

Note 27 Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Instruments de transaction	- 159	569
Instruments à la juste valeur sur option	115	- 140
Inefficacité des couvertures	55	- 54
– Sur couverture de flux de trésorerie (CFH)	2	- 1
– Sur couverture de juste valeur (FVH)	53	- 54
Variations de juste valeur des éléments couverts	30	608
Variations de juste valeur des éléments de couverture	23	- 661
Résultat de change	64	70
Total des variations de juste valeur	75	444

Note 28 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

	31 décembre 2010			Total
	Dividendes	Plus ou moins-values réalisées	Dépréciation	
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		92	0	92
Actions et autres titres à revenu variable	7	12	- 19	1
Titres immobilisés	49	9	- 27	31
Autres	0	2	0	2
Total	56	116	- 46	125

31 décembre 2009				
	Dividendes	Plus ou moins-values réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		- 72	0	- 72
Actions et autres titres à revenu variable	11	13	- 5	19
Titres immobilisés	73	0	- 39	34
Autres	0	5	0	5
Total	85	- 54	- 44	- 14

Note 29 Produits/charges des autres activités

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Produits des autres activités		
Contrats d'assurance	11 355	10 501
– primes acquises	8 916	7 884
– produits nets des placements	2 386	2 578
– produits techniques et non techniques	53	40
Immeubles de placement	1	1
– reprises de provisions/amortissements	0	0
– plus-values de cession	1	1
Charges refacturées	6	6
Autres produits	1 287	582
Sous-total	12 648	11 091
Charges des autres activités		
Contrats d'assurance	- 9 913	- 9 310
– charges de prestations	- 5 256	- 5 012
– variation des provisions	- 4 680	- 4 292
– charges techniques et non techniques	22	- 6
Immeubles de placement	- 21	- 19
– dotations aux provisions/amortissements (selon traitement retenu)	- 20	- 19
– moins-values de cession	- 1	0
Autres charges	- 976	- 320,13
Sous-total	- 10 910	- 9 649
Total net des autres produits et charges	1 738	1 441

Note 30 Frais généraux

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Charges de personnel	- 3 606	- 3 278
Autres charges	- 2 750	- 2 670
Total	- 6 356	- 5 949

Note 30a Charges de personnel

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Salaires et traitements	- 2 263	- 2 093
Charges sociales	- 893	- 756
Avantages du personnel à court terme	- 8	- 10
Intéressement et participation des salariés	- 221	- 223
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	- 217	- 193
Autres	- 5	- 3
Total	- 3 606	- 3 278

◆ Effectifs

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Techniciens de la banque	34 579	32 709
Cadres	18 601	17 885
Total	53 180	50 594
Ventilation par pays		
France	43 206	41 431
Etranger	9 974	9 163
Total	53 180	50 594

Les effectifs de la société Banco Popular Hipotecario, consolidée par intégration proportionnelle, ont été repris à hauteur de la quote-part du Groupe, soit 252 personnes.

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Effectifs moyens consolidés en ETP (équivalent temps plein)	53 180	50 594
Effectifs inscrits ¹	57 991	55 908

1. Les effectifs inscrits correspondent à la totalité des effectifs de fin de période des entités sous contrôle du Groupe, par différence avec les effectifs moyens en équivalent temps plein (dits ETP), limités au périmètre de la consolidation financière par intégration globale ou proportionnelle.

Note 30b **Autres charges d'exploitation**

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Impôts et taxes	- 228	- 283
Services extérieurs	- 1 940	- 1 832
Autres charges diverses (transports, déplacements...)	- 71	- 112
Total	- 2 239	- 2 227

Note 30c **Dotations et reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles**

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Amortissements	- 509	- 443
– Immobilisations corporelles	- 380	- 355
– Immobilisations incorporelles	- 129	- 88
Dépréciations	- 1	0
– Immobilisations corporelles	- 1	0
– Immobilisations incorporelles	- 1	0
Total	- 510	- 443

Note 31 **Coût du risque**

◆ **31 décembre 2010**

	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total
Etablissements de crédit	- 131	321	- 116	- 1	0	73
Clientèle	- 1 704	1 451	- 554	- 540	65	- 1 282
– Location financement	- 3	2	- 2	- 5	1	- 6
– Autres	- 1 701	1 449	- 552	- 535	64	- 1 276
Sous-total	- 1 835	1 772	- 670	- 541	65	- 1 209
HTM - DJM	- 12	0	0	0	0	- 12
AFS - DALV	0	1	- 83	- 38	0	- 120
Autres	- 75	146	- 37	0	1	35
Total	- 1 921	1 919	- 790	- 579	66	- 1 305

◆ 31 décembre 2009

	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total
Etablissements de crédit	- 220	8	0	- 1	0	- 213
Clientèle	- 1 997	960	- 450	- 365	109	- 1 744
– Location financement	- 1	4	- 1	- 4	0	- 3
– Autres	- 1 996	956	- 449	- 362	109	- 1 741
Sous-total	- 2 217	968	- 450	- 366	109	- 1 957
HTM - DJM	0	102	- 105	0	0	- 4
AFS - DALV	0	105	- 95	- 14	0	- 4
Autres	- 92	67	0	0	2	- 22
Total	- 2 309	1 242	- 650	- 380	111	- 1 987

Note 32 Gains ou pertes sur autres actifs

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Immobilisations corporelles et incorporelles	16	9
– Moins-values de cession	- 23	- 25
– Plus-values de cession	39	35
Plus et moins-values sur titres consolidés cédés	0	0
Total	16	9

Note 33 Variations de valeur des écarts d'acquisition

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Dépréciation des écarts d'acquisition	- 45	- 124
Ecart d'acquisition négatif passé en résultat	0	0
Total	- 45	- 124

Note 34 Impôts sur les bénéfices

◆ Décomposition de la charge d'impôt

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Charge d'impôt exigible	- 1 055	- 728
Charge d'impôt différée	151	50
Ajustements au titre des exercices antérieurs	20	10
Total	- 884	- 668

◆ Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Résultat taxable	3 199	2 072
Taux d'impôt théorique	34,43 %	34,43 %
Charge d'impôt théorique	- 1 101	- 713
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	55	5
Impact du taux réduit sur les plus-values à long terme	34	16
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	- 4	3
Décalages permanents		
Autres ¹	133	21
Charge d'impôt	- 884	- 668
Taux d'impôt effectif	27,63 %	32,25 %

1. Dont 121 millions d'euros liés au nouveau régime fiscal applicable à la réserve de capitalisation introduit par la loi de finances pour 2011.

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2010. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux sans risque à laquelle est ajouté, pour les calculs des éléments d'actifs, un *spread* de crédit calculé globalement pour le Groupe CM5-CIC et revu chaque année.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est-à-dire sa valeur comptable.

Certaines entités du Groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

Nous attirons l'attention sur le fait que, hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas, dans la pratique, l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus-values ou les moins-values ne seront pas constatées.

Si toutefois les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre 2010.

	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Valeur au bilan	Valeur de marché	Valeur au bilan	Valeur de marché
Actifs				
Prêts et créances sur établissements de crédit	40 113	38 103	38 668	36 156
Prêts et créances à la clientèle	229 304	230 419	218 017	215 249
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 733	11 076	9 101	9 247
Passifs				
Dettes envers les établissements de crédit	27 850	27 792	40 542	40 304
Dettes envers la clientèle	163 467	160 013	149 740	144 065
Dettes représentées par un titre	95 035	94 713	87 341	86 467
Dettes subordonnées	7 155	7 747	6 357	6 534

Note 36 Encours des opérations réalisées avec les parties liées

◆ Éléments de bilan relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	31 décembre 2010			31 décembre 2009	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Confédération nationale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Confédération nationale
Actif					
Prêts, avances et titres					
– Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 140	0	6 858	4 708	7 293
– Prêts et créances sur la clientèle	0	0	63	0	36
– Titres	24	0	182	107	325
Actifs divers	0	0	0	0	0
Total	3 164	0	7 104	4 815	7 654
Passif					
Dépôts					
– Dettes envers les établissements de crédit	2 888	15	2 404	5 444	2 011
– Dettes envers la clientèle	0	0	58	0	37
– Dettes représentées par un titre	5	0	692	5	826
Passifs divers	0	0	304	0	266
Total	2 893	15	3 458	5 449	3 139
Engagements de financement et de garantie					
Engagements de financement donnés	0	0	0	0	0
Engagements de garantie donnés	0	0	1 486	0	1 290
Engagements de financement reçus	0	0	25	0	0
Engagements de garantie reçus	0	0	333	0	54

◆ Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	31 décembre 2010			31 décembre 2009	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Confédération nationale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Confédération nationale
Intérêts reçus	82	0	199	165	232
Intérêts versés	- 37	0	- 35	- 94	- 30
Commissions reçues	0	0	21	0	7
Commissions versées	0	0	- 21	0	- 20
Autres produits et charges	14	0	- 243	- 48	- 26
Frais généraux	0	0	- 17	0	- 17
Total	59	0	- 97	23	146

La Confédération nationale est constituée des autres fédérations régionales du Crédit Mutuel non affiliées au Groupe Crédit Mutuel Centre Est Europe.

Les relations avec les entreprises mères sont principalement de prêts et emprunts dans le cadre de la gestion de la trésorerie. Pour les sociétés consolidées par intégration proportionnelle, les montants comprennent la part non éliminée des intercos en consolidation.

◆ Relations avec les principaux dirigeants du Groupe

Les rémunérations perçues par les dirigeants du Groupe comportent une part relative à leurs activités au sein du Crédit Mutuel et du CIC. Elles peuvent se composer d'une partie fixe et d'une partie variable. Ces rémunérations sont fixées par les organes délibérants à partir des propositions des comités de rémunération des conseils d'administration concernés. Les dirigeants du Groupe peuvent également bénéficier des dispositifs de prévoyance collective et de retraite complémentaire institués pour tous les salariés du Groupe.

Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital des entités sous contrôle ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du Groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le Groupe. Les dirigeants du Groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des

banques du Groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel.

Dans ce cadre, les montants globaux des rémunérations et indemnités de toutes natures versées aux sept dirigeants du Groupe se sont élevés à 5 736 milliers d'euros en 2010.

Note 37

Événements postérieurs à la clôture des comptes et autres informations

Les comptes consolidés du Groupe CM5-CIC clos au 31 décembre 2010 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 25 février 2011.

Note 38

Exposition aux risques

Les informations relatives à l'exposition aux risques demandées par IFRS 7 sont présentées dans le chapitre 4 sur les risques du rapport de gestion.

Note 40 Honoraires des commissaires aux comptes

En milliers d'euros	Ernst & Young			
	Montant 2010	Montant 2009	Pourcentage 2010	Pourcentage 2009
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes				
– BFCM	141	73	4 %	2 %
– Filiales intégrées globalement	2 810	3 018	88 %	94 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
– BFCM		2	0 %	0 %
– Filiales intégrées globalement	157	53	5 %	2 %
Sous-total	3 108	3 146	97 %	98 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
– Juridique, fiscal et social			0 %	0 %
– Autres	99	64	3 %	2 %
Sous-total	99	64	3 %	2 %
Total	3 207	3 210	100 %	100 %

En milliers d'euros	KPMG AUDIT			
	Montant 2010	Montant 2009	Pourcentage 2010	Pourcentage 2009
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes				
– BFCM	100	98	2 %	2 %
– Filiales intégrées globalement	3 601	3 214	61 %	72 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
– BFCM		6	0 %	0 %
– Filiales intégrées globalement	260	57	4 %	1 %
Sous-total	3 961	3 375	67 %	76 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
– Juridique, fiscal et social	315	7	5 %	0 %
– Autres	1 644	1 066	28 %	24 %
Sous-total	1 959	1 073	33 %	24 %
Total	5 920	4 448	100 %	100 %

Le montant total des honoraires d'audit versés aux commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels de la BECM, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 7 458 milliers d'euros au titre de l'exercice 2010.

Rapport des
commissaires
aux comptes
sur les comptes
consolidés



KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Ernst & Young & Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Groupe CM5-CIC
Exercice clos le 31 décembre 2010

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du Groupe CM5-CIC tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le contexte de volatilité des marchés financiers, qui reste élevée, et d'un environnement encore incertain, votre Groupe utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions, tels que décrits dans les notes 1 et 12 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle de ces modèles et méthodologies, des paramètres utilisés et du recensement des instruments financiers auxquels ils s'appliquent.

- Votre Groupe comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou significative de la valeur de ces actifs (notes 1 et 7 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de

valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

- Votre Groupe a procédé à des tests de dépréciation de valeur des écarts d'acquisition, qui ont conduit, le cas échéant, à la constatation de dépréciations au titre de cet exercice (notes 1 et 18 de l'annexe). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, les principales hypothèses et paramètres utilisés, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

- Votre Groupe constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 1, 8, 21 et 31 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et des provisions individuelles et collectives.

- Votre société a comptabilisé des impôts différés actifs notamment au titre des déficits fiscaux reportables (notes 1 et 13 de l'annexe). Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts différés.

- Votre Groupe constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 1 et 21 de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et les modalités de calcul retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2011
Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Arnaud Bourdeille

Ernst & Young & Autres

Isabelle Santenac

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
34, rue du Wacken – 67913 STRASBOURG CEDEX 9
Tél. : 03 88 14 88 14 – Télécopieur : 03 88 14 67 00